

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

EVALUATION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT EN RD.CONGO

Pour débloquer le potentiel de financement du développement durable
et mettre en place un Cadre National de Financement Intégré.

RAPPORT FINAL
Juin 2023



EVALUATION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT EN RD.CONGO

**Pour débloquer le potentiel de financement du développement durable
et mettre en place un Cadre National de Financement Intégré.**

**RAPPORT FINAL
Juin 2023**

Table des matières

PREFACE	4
AVANT-PROPOS	6
PREAMBULE	8
REMERCIEMENTS	10
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	12
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	13
RESUME EXECUTIF	14
PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS	17
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	26
1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE DE LA RDC	28
1.2. PROBLEMATIQUE, INTERET DE L'EXERCICE D'EVALUATION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT	31
1.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE	32
1.4. CANEVAS DU RAPPORT	34
CHAPITRE 2 : PRIORITES NATIONALES ET BESOINS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE	35
2.1. PRIORITES NATIONALES AXEES SUR LES ODD	36
2.2. BESOINS DE FINANCEMENT POUR ATTEINDRE LES ODD	39
CHAPITRE 3 : SOURCES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT	44
3.1. Cartographie des flux de financements intérieurs et caractéristiques	45
3.2. Cartographie des flux de financements extérieurs et caractéristiques	63
CHAPITRE 4 : POLITIQUES DE FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES DU DEVELOPPEMENT	81
4.1. Politiques de financements publics	82
4.2. Politiques de financements privés	87
4.3. Facteurs de risque et mitigation	90
CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE ET COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT AXES SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	92
5.1. Gouvernance	93
5.2. Coordination des politiques et programmes du Gouvernement	98
5.3. Conclusion & Recommandations	100
CHAPITRE 6 : SUIVI & EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ODDs	102
6.1. Architecture institutionnelle et Dispositifs de suivi des ODD et des politiques publiques	101
6.2. Tentative de définition d'un mécanisme et d'un dispositif efficient de suivi des politiques publiques et des cibles et indicateurs des ODDs	104
CHAPITRE 7 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE D'UN CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTEGRE (CNFI/INFF)	107
7.1. Conclusions & Recommandations	108
7.2. Feuille de route de l'INFF	116
Références Bibliographiques	145

performances, qui devraient sans doute aller crescendo, ce niveau des recettes reste encore insuffisant pour assurer un financement optimal de l'agenda national de développement.

Cependant, je demeure persuadé qu'il existe des marges fiscales mobilisables dans les secteurs à forte valeur ajoutée et porteurs de croissance comme les mines, la forêt, les hydrocarbures et les services.

En engageant des réformes fiscales innovantes et en luttant sans merci contre la fraude, l'évasion fiscale et le trafic illicite des capitaux, il est possible de débloquer ce potentiel fiscal dormant. Il existerait aussi de nombreuses niches fiscales inexploitées, notamment dans la finance climatique (taxe carbone, fonds vert) et des financements innovants tel que le Millenium Challenge Corporation. Par ailleurs, mieux articulée, la coopération au développement pourrait jouer un rôle critique dans le financement du développement. La mise en route efficace de la Politique Nationale de l'Aide récemment adoptée par le Gouvernement peut améliorer l'efficacité de l'aide au développement et améliorer sa mobilisation.

Lever les contraintes de financement du développement nous impose, d'une part, de questionner l'ensemble de l'écosystème institutionnel et financier qui gouverne le processus de mobilisation de nos ressources et, d'autre part, de mettre en place un Cadre National de Financement Intégré (CNFI) permettant d'aligner tous les flux des ressources publiques, privées, internes et externes vers les priorités de développement, d'intégrer les politiques de financement public et privé, et de gérer les risques de financement.

Le présent processus d'Evaluation du Financement de Développement nous a permis d'identifier les goulots d'étranglement /contraintes à la mobilisation de financement ; d'explorer le potentiel réel d'élargissement des sources de financement du développement ; de définir les réformes indispensables à mettre en œuvre pour exploiter le potentiel disponible, capitaliser les ressources existantes, et assurer leur affectation aux priorités nationales de développement ; et d'améliorer / moderniser nos mécanismes de coordination et de gouvernance des politiques publiques (en particulier financières), ainsi que nos dispositifs de contrôle et de suivi tant des finances publiques que de politiques économiques et de développement.

Je remercie et félicite toutes les parties prenantes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport d'Evaluation du Financement du Développement, en particulier les ministères du Plan et des Finances, le Système des Nations Unies en RDC, les Partenaires Techniques et Financiers, et la société Civile.

JEAN-MICHEL SAMA LUKONDE KYENGE

Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Le Secrétaire Général des Nations Unies a déclaré la décennie 2020-2030 une décennie d'action pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD sont une réponse ambitieuse et un engagement ferme des dirigeants mondiaux à relever d'ici 2030 les défis de pauvreté, de faim, des inégalités, des discriminations - notamment celles fondées sur le genre - des changements climatiques, de gestion durable des ressources, d'emploi, de gouvernance, et de paix. Relever ces défis multiformes, complexes et interdépendants nécessite la mobilisation des partenariats diversifiés et des ressources financières et technologiques importantes. Contrariés par de nombreux défis structurels en particulier financiers, la plupart des pays en développement (PVD) dont la République démocratique du Congo (RDC) accuse du retard dans la mise en œuvre des ODD et pourraient ne pas les atteindre à l'horizon fixé.

Pour soutenir les efforts des PVD dans la mobilisation de financement pour leur développement durable, de nombreux outils, politiques et instruments financiers et autres ont été développés par les Nations Unies (NU) ou avec l'accompagnement des NU. Au cours de ces deux dernières décennies, en particulier, la communauté internationale, sous le leadership de l'ONU, a adopté plusieurs instruments internationaux sur le financement du développement dont principalement le Consensus de Monterrey (2002), l'Accord de Doha sur le financement de développement (2008), et le Programme d'Actions d'Addis-Ababa (PAAA) (2015). Le PAAA, en substance, fournit un nouveau cadre mondial pour le financement du développement durable. Il recommande aux pays d'adopter des approches de financement plus intégrées, combinant les sources de financement publiques et privées, et internes et externes, et de développer des stratégies et des plans de développement axés sur les ODD, soutenus par des cadres nationaux de financement intégrés.

Dans la recherche des solutions efficaces aux questions de financement de développement, le Secrétaire Général (SG) de l'ONU, au-delà des instruments internationaux susvisés, a publié en septembre 2018 une Stratégie quadriennale de financement du développement durable, et mis en route en 2020, dans la foulée de celle-ci, un Fond Commun des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre des ODD dans les pays en développement.

Le présent rapport d’Evaluation du Financement du Développement (EFD), élaboré sous financement du Fonds Commun des Nations Unies précité, permet au pays d’avoir une meilleure connaissance de son potentiel de financement et des contraintes qui handicapent la mobilisation optimale des ressources. Il lui permet aussi d’identifier et de définir des réformes indispensables à mettre en œuvre non seulement pour exploiter optimalement le potentiel disponible, mais aussi pour mieux utiliser les ressources existantes et assurer leur affectation aux priorités nationales et infranationales de développement. La mise en route de la feuille de route du CNFI/INFF annexé à ce rapport EFD/DFA offre donc une opportunité à la RDC de développer son Cadre National du Financement Intégré (CFNI) devant soutenir son Agenda de développement.

Le Système des Nations Unies en RDC se tient aux côtés du peuple congolais et de son gouvernement et confirme son engagement et sa disponibilité à accompagner la RDC dans ses efforts de renforcement de ses capacités de financement et de mobilisation des ressources et des partenariats diversifiés pour l’accélération de ses progrès vers l’atteinte des ODD.

MUSSA ADAMA

Représentant Résident
ONUFEMMES

GRANT P. LEAITY

Représentant Résident
UNICEF

DAMIEN MAMA

Représentant
Résident PNUD

KATIELLA MAI MUSSA

Responsable Pays
UNCDF

BRUNO LEMARQUIS

Coordonnateur Résident du SNU en RDC

gestion et de collecte des impôts et droits, mis à disposition de l'OFIDA, de la DGI et de la DGRAD. L'objectif central visé par ces réformes fiscales étant de porter le ratio des recettes sur le PIB à 16% d'ici 2023 et à 20% du PIB vers 2025. Par ailleurs, ont été aussi mis en place, des mécanismes efficaces d'allocation de dépenses publiques pour renforcer leur efficacité et efficacité et dégager de l'espace fiscal.

S'agissant du Financement privé interne, des efforts soutenus doivent être faits tant le crédit au secteur privé congolais (7, 5% du PIB)¹ reste encore faible comparé à la moyenne du groupe des pays de l'Afrique subsaharienne (38% du PIB) et des Etats fragiles (14% du PIB). Cette faiblesse du niveau de crédit à l'économie conjuguée à la forte prépondérance des crédits de court terme par rapport aux crédits de long terme, justifient la faiblesse des investissements privés hors secteurs miniers et bâtiments constatés. Pour lever ces contre-performances de financement privé dans notre pays, outre les réformes en cours du secteur bancaire congolais entreprises par la BCC, le gouvernement, à travers le ministère des finances, s'est doté d'une notation financière souveraine en monnaie locale, pour stimuler les emprunts en monnaie locale à l'effet de soutenir les investissements privés. L'attribution par l'Agence de notation Bloomfield Investment Corporation en juillet 2022 de la note BBB (investissement de LT) avec une perspective stable à long terme, et la note A2 avec une perspective stable à court terme, procède de ce souci également.

Quant au Financement public externe, bien géré et mieux alloué, l'Aide au développement peut constituer un levier majeur de croissance et de développement durable du pays. D'un volume d'aide d'environ USD 500 millions décaissés en 1999, le flux annuel de l'aide décaissée en faveur de la RDC est passée à environ USD 1.653 millions en 2006 pour atteindre une moyenne annuelle de près de 2,5 milliards USD en 2020. En termes budgétaires, il représente aujourd'hui entre 25 à 35% du Budget Général de l'Etat et environ 50 à 60% du budget d'investissement inscrit au budget. Malheureusement, elle est très fragmentée, mal tracée, non intégrée convenablement dans le budget. La Politique Nationale de l'Aide récemment mise en route devait améliorer son efficacité et permettre sa meilleure contribution au développement du pays.

Par rapport au Financement privé externe, attirer les capitaux privés et les investissements directs étrangers requiert la réduction du risque pays et l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements. A cet égard, le Gouvernement s'est engagé à réduire le risque souverain du pays d'une part et à améliorer le climat des affaires et des investissements d'autre part. Ses efforts ont été couronnés en juillet 2021, par la revue à la hausse par l'Agence Standard and Poor's (S&P) de ses perspectives qui sont passées de stables (B-/B) à positives (B/B+). Ces performances ont été confirmées par l'Agence Moody's lors de sa revue en octobre 2021.

Sur le Financement innovant, il représente une source nouvelle et additionnelle de financement du développement pour notre pays. En effet, l'accès du pays au processus d'éligibilité au financement du Millénum Corporation Challenge (MCC) ainsi que la mise en place des dispositifs opérationnels pour la finance carbone et la mobilisation des fonds verticaux, sont des initiatives engagées pour saisir ces nouvelles opportunités de financement longtemps négligées par notre pays.

Pour terminer, je reste persuadé que le diagnostic fourni par ce processus EFD et les recommandations contenues dans la feuille de route de CNFI nous permettront de formuler et de mettre en œuvre une stratégie intégrée de financement du développement, pour soutenir notre processus de développement.

NICOLAS KAZADI KADIMA-NZUJI

Ministre des Finances

1 Données de 2021 fournies par le FMI et la BCC.

2 Ministère du Plan, PGAI.



Le Gouvernement s'est investi depuis 2019, à travers le Ministère du Plan, dans l'élaboration d'un nouveau cadre de planification du développement de moyen terme aligné aux objectifs de développement durable et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine, en vue d'accélérer le développement humain et assurer la transformation et la diversification économique. Adopté au Conseil des Ministres du 24 décembre 2019, ce plan, connu sous le nom du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, est actuellement le seul cadre de référence pour la programmation des interventions de développement tant du Gouvernement central que des partenaires au développement. Il est mis en œuvre à travers le Plan d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2023.

La réalisation des objectifs déclinés dans ce cadre de planification du développement reste toutefois entravée par l'é étroitesse des ressources tant publiques que privées. La RDC a considérablement besoin des ressources financières additionnelles pour combler son gap de financement, malgré de bonnes perspectives de croissance et des finances publiques pour 2022 et 2023, résultant d'une bonne résilience de l'économie au double choc de COVID-19 et de la guerre Russo-Ukrainienne. La mobilisation de ces ressources sera toutefois un réel défi, en raison d'une part, des contreperformances structurelles du système fiscal national et, d'autre part, de la persistance de nombreux facteurs de risque pays qui handicape l'entrée des capitaux dans le pays. En outre, le système financier national relativement sous-développé limite également l'éventail des instruments disponibles pour mobiliser les ressources privées, tandis que la faible capacité institutionnelle de formuler et de présenter des projets bancables empêche le pays de mobiliser les investissements privés.

Ce processus d'Evaluation du Financement du Développement (EFD) est donc une opportunité pour la RDC de développer et d'opérationnaliser un Cadre National de Financement intégré (INFF) devant soutenir la mise en œuvre de son plan national stratégique de développement. La feuille de route du CNFI/INFF produit au terme du processus EFD comprend une panoplie de recommandations et de réformes indispensables à mettre en œuvre à la fois pour exploiter

& élargir le potentiel disponible de financement ainsi qu'utiliser de manière rationnelle et efficiente les ressources existantes par leur affectation aux priorités nationales de développement. Ainsi, grâce à l'approfondissement des ressources et leur alignement aux priorités de développement, ainsi qu'à l'amélioration des cadres de gouvernance et de suivi du processus de planification résultant de la mise en place du CNFI/INFF, les résultats de développement seront améliorés.

J'aimerais, avant de terminer, saluer l'engagement et la contribution du Système des Nations Unies en RDC dans la conduite de ce processus EFD/DFA, et féliciter tous les Experts sectoriels, les Partenaires Technique et Financier, et la Société Civile pour leur participation aux différents dialogues sectoriels qui ont permis la production de ce Rapport. Je m'en voudrais aussi si je ne saluais pas avec force l'engagement du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et du Président de la République, Chef de l'Etat, en faveur du progrès social et la prospérité partagée pour le peuple congolais.

JUDITH SUMINWA TULUKA

Ministre d'Etat, Ministre du Plan

▲▲▲▲▲▲ Liste des abreviations et sigles ▼▼▼▼▼▼

AFD	Agence française de développement
APLC	Agence de prévention et de lutte contre la corruption
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CDS-MT	Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme
CNFI	Cadre national de financement intégré (Integrated national finance framework, INFF)
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CUT	Compte unique du Trésor
EDIC	Etude diagnostic d'intégration du commerce
EFD	Evaluation des besoins de financement du développement (Development finance assessment, DFA)
EPIN	Evaluation des politiques et des institutions nationales
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABAC)
GAFI	Groupe d'action financière
GUICE	Guichet unique intégral du commerce extérieur
LBC-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MPME	Micro, petite et moyenne entreprise
PAG	Programme d'action du Gouvernement
PEFA	Public expenditure and financial accountabilty (Cadre d'évaluation de la gestion des finances publiques)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPBSE	Planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation
UC-PPP	Unité de coordination du Partenariat Public-Privé
UKaid	the principle foreign aid agency of the United Kingdom
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable)
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

△△△△△△△△ Liste des tableaux et des figures △△△△△△△△

a) Figures

- Figure 1 Processus de l'exercice d'élaboration des besoins de financement du développement et de construction d'un Cadre national de financement intégré (CNFI/INFF) ;
- Figure 2 Evaluation des besoins en investissements visant les ODD selon le Fonds monétaire international ;
- Figure 3 Evolution des recettes budgétaires 2010-2019
- Figure 4 Composition des recettes fiscales 2010-2019
- Figure 5 Evolution de l'impôt sur les revenus 2010-2019
- Figure 6 Evolution des droits de sortie 2010-2019
- Figure 7 Evolution de l'impôt sur les biens 2010-2019
- Figure 8 Evolution des recettes non fiscales
- Figure 9 Evolution des besoins de financement du développement durable
- Figure 10 Evolution des versements effectifs des financements par nature
- Figure 11 Versements effectifs par agence de coopération au développement
- Figure 12 Evolution des versements des APD par rapport aux prévisions
- Figure 13 Engagements effectifs par principaux secteurs
- Figure 14 Ventilation de l'APD par province
- Figure 15 Evolution des IDE 2011-2021
- Figure 16 Revenus secondaires 2010-2018

b) Tableaux

- Tableau 1 Correspondance entre les orientations stratégiques du PNSD et les ODD
- Tableau 2 Investissements nécessaires par secteur pour l'atteinte des ODD (Approche des Nations Unies)
- Tableau 3 Besoins de financement du développement durable partant des stratégies sectorielles
- Tableau 4 Evolution de l'encours et du service de la dette publique.

- ▶ **1. Les progrès vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) de la République démocratique du Congo (RDC) sont lents et faibles selon le Rapport d'Examen National Volontaire (VNR) de suivi des ODD publié en mai 2020 par le gouvernement congolais.** Au terme de ce rapport, le pays reste confronté à une pauvreté de masse (74,7%), avec une forte incidence dans le milieu rural (84,9 %) qu'urbain (62,6 %). Les inégalités spatiales restent élevées (Gini 0,43) et près de 27 millions de congolais vivaient dans une situation d'insécurité alimentaire aigüe (FAO, 2020). Le PIB par habitant est évalué à seulement 500,6 USD³ (2020), soit cinq fois moins que son niveau de la période 1970-1980, et trois fois moins que la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne. L'économie reste tributaire du secteur extractif minier, très volatile à la conjoncture internationale. La faiblesse de ces indicateurs économiques et sociaux continue de maintenir le pays dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et à développement humain faible. Cette situation est le résultat, entre autres, d'une redistribution inéquitable des gains de croissance, d'un système de protection sociale inefficace, d'une économie peu diversifiée - offrant peu d'opportunités d'emplois à la population et d'un déficit de ressources pour financer le développement.
- ▶ **2. A l'occasion d'importants changements intervenus au sommet de l'Etat en 2019,** le gouvernement a développé et mis en route un plan national de développement (PNSD) de moyen terme 2019-2023 aligné aux objectifs de développement durable et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine, en vue d'accélérer le développement humain inclusif, construire des institutions robustes, consolider la Paix, l'Etat de droit et l'Autorité de l'Etat, et assurer la transformation et la diversification économique, tout en préservant son environnement et ses importants atouts écosystémiques. Ce plan est actuellement opérationnalisé par le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2023. De nombreux programmes sociaux initiés par SE Felix-Antoine TSHISEKEDI, Président de la République, y sont adossés dont le programme de couverture santé universelle, le programme de gratuité de l'enseignement et le programme de développement local des 145 territoires, pour ne citer que ceux-là.
- ▶ **3. Malheureusement, le PNSD et le PAG ne sont pas assortis d'un cadre opérationnel complet déroulant des programmes pluriannuels d'actions prioritaires bien évalués et des sources de financement bien identifiées** faisant l'objet d'une budgétisation annuelle et pluriannuelle, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats de développement. Le PNSD n'est pas non plus porté par une architecture institutionnelle de coordination & de suivi fonctionnelle, et reste contrarié par un important déficit de financement évalué à 55% de son coût global. Par ailleurs, le coût de la mise en œuvre des ODD sur les 15 ans évalué à 165 milliards USD par le Fonds Monétaire Internationale (FMI) dégage un gap de financement de l'ordre de 80%.
- ▶ **4. Pour relever ces défis de financement du développement ainsi que de coordination et suivi du processus de planification,** le Gouvernement congolais a décidé de conduire le processus d'Evaluation du Financement du Développement (EFD/DFA⁴), avec l'appui des partenaires au développement, dans le but ultime d'améliorer la portée et les résultats de développement axé sur les ODD. Cette exercice EFD/DFA se veut être d'abord une contribution analytique pour appuyer la RDC à évaluer (i) son paysage de financement (volume et tendance par type de financements disponibles ou potentiels, défis et risques), (ii) ses politiques de financement public et privé, ainsi que (iii) ses mécanismes de gouvernance et de coordination et (iv) de Suivi & Evaluation pour mieux piloter le processus de planification et de programmation du développement, mobiliser les financements diversifiés, et aligner ces flux de financement sur les priorités de développement. **Cet exercice vise en second lieu à accompagner le pays vers l'adoption d'un Cadre National de Financement**

3 Jusqu'en 1980, le ratio PIB/Hab en RDC était supérieur à 2.700 USD. Depuis, il a commencé à décroître pour tomber à moins de 1.000 USD à partir de 1994 (640 USD)

4 Development Finance Assessment, DFA en anglais



Intégré (CNFI/INFF⁵), conformément au programme d'action d'Addis-Abeba, pour soutenir la mise en œuvre de son plan de développement de moyen terme axé sur les ODD. Les différents défis à relever qui sont autant de recommandations suggèrent des domaines de réformes qui seront discutés et appropriés par les différentes parties prenantes publiques et privées, moyennant une série de dialogues de financement itératives et de groupes de travail dédiés, afin de s'accorder sur une feuille de route vers un CNFI.

▷ **5. Ce processus d'EFD qui prépare l'élaboration d'un CNFI est aussi d'un intérêt très important pour le processus de planification du développement. Il permet de renforcer le processus PPBSE et de compléter les stratégies sectorielles et globales de cadres opérationnels.** En effet, il est nécessaire que le Plan national stratégique de développement (PNSD), qui est centré sur les ODD et le Programme d'action du Gouvernement soient dotés d'outils de budgétisations sectorielles et globales pluriannuelles et annuelles garantissant l'atteinte des résultats et d'une stratégie qui boucle son financement intégral. Quelques ministères disposent d'une stratégie sectorielle et de plate-forme de concertations avec toutes les parties prenantes. C'est le cas notamment du Ministère de la Justice.

▷ **6. La méthodologie adoptée pour cet exercice d'EFD dans la perspective de mettre sur pieds un CNFI pour la RDC a obéi à la démarche méthodologique définie dans un guide publié par le PNUD à cet effet. Cette démarche préfigure la structuration d'un CNFI et s'articule comme suit :**

- a) Evaluation des besoins de financement du développement, du paysage et flux diversifiés des financements, des risques & contraintes (de financement) ainsi que des possibilités de sortie de ces contraintes ;
- b) Examen des politiques publiques et privées de financements du développement durable mises en œuvre ;
- c) Examen du dispositif de suivi-évaluation au regard de l'impérieuse nécessité de voir les interventions internes et externes se focaliser sur les résultats de développement attendus ;
- d) Examen du mécanismes de gouvernance et de coordination des politiques publiques: architecture institutionnelle et instruments de pilotage et de coordination (*Principes de transparence et responsabilité mutuelle*).

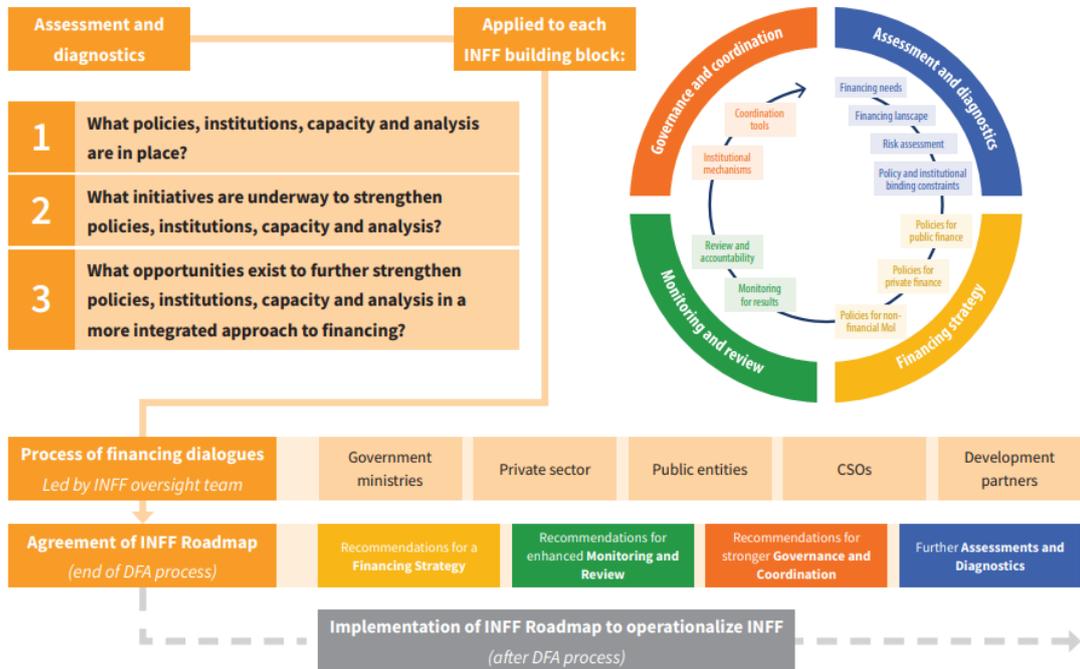
▷ **7. Ce cadre analytique soulève trois questions sur chacun des quatre blocs de construction d'un CNFI décrits ci-dessus :**

- i) Qu'est ce qui est déjà en place ? Comment fonctionne-t-il ? Quelles sont les forces, les faiblesses, les contraintes et les opportunités qui le caractérisent ?
- ii) Quelles initiatives, réformes sont en place ou sont en cours pour améliorer l'existant ?
- iii) Quelles autres opportunités ou mesures envisageables existent pour améliorer les performances ?

5 Integrated National Finance Framework, INFF en anglais⁴ Development Finance Assessment, DFA en anglais



Figure 5. DFA analytical framework



8. Dans la conduite de ce processus EFD/DFA, les réponses aux questions susmentionnées ont été obtenues par la revue documentaire, les dialogues sectoriels avec les administrations ministérielles, les organismes publics, les organisations de la société civile, le secteur privé, les banques et la coordination des partenaires techniques et financiers extérieurs. Les réponses obtenues et les conclusions tirées ont permis de proposer une feuille de route intérimaire pour la mise en place d'un Cadre national de financement intégré du développement de la RDC. **La démarche menant à la mise sur pieds d'un CNFI se veut holistique et prend en compte ce qui suit :**

- **Les principes du Dialogue d'Action du Partenariat Mondial pour le financement du développement durable.** Ce dernier nécessite un engagement fort couplé à des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile (ODD 17) ;
- **La déclaration de Paris** sur l'efficacité de l'aide au développement, qui consacre des engagements de partenariat ;
- **Les exigences de financement d'une économie verte et d'une économie bleue** pour une gestion durable de l'environnement, la lutte contre le changement climatique ainsi que de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

- ▶ **9.** Le processus EFD/DFA a permis de poser un diagnostic approfondi des 4 blocs de l'INFF et a mis en exergue de nombreux défis - tant d'efficacité du processus de planification, de mobilisation des financements et d'alignement des ressources diversifiées mobilisées aux priorités de développement, que de gouvernance, coordination et Suivi & Evaluation du processus de planification & programmation du développement - qui contraignent la bonne marche du pays vers le développement durable :

I.

PAR RAPPORT À L'EFFICACITÉ DU PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION DU DÉVELOPPEMENT ET À L'ÉVALUATION DES BESOINS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT :

- ▶ **10.** Il est noté l'absence d'un cadre stratégique de planification unique de référence, reposant sur des priorités et des objectifs largement partagés avec toutes les parties prenantes et donnant suffisamment de visibilité dans le temps et dans l'espace aux actions entreprises par les pouvoirs publics et leur focalisation claire sur les résultats de développement durable. Actuellement les priorités nationales sont les unes dans le Programme d'action du Gouvernement (PAG), dont les besoins sont repris annuellement dans les lois de finances, et les autres dans le Plan national stratégique de développement (PNSD), adopté par le Gouvernement en 2019 et qui constitue le cadre de référence de tous les partenaires de développement pour aider la RDC à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 (Agenda 2030) ;
- ▶ **11.** L'absence d'un système pluriannuel intégré de programmation, budgétisation, et suivi & évaluation (PBSE) du développement. L'absence des outils et instruments fonctionnels de mise en œuvre des plans de développement (PAP, PIP, CDMT, CBMT, Budget Programme, Politiques sectorielles, Indicateurs de suivi, ...) ainsi que des structures et dispositifs institutionnels de pilotage et de suivi axé sur les résultats réduisent, en effet, la portée des résultats attendus de la mise en œuvre du plan national stratégique du développement et de son programme d'actions prioritaires;
- ▶ **12.** Le faible alignement des Budgets de l'Etat et des Provinces aux priorités déclinées dans leurs cadres de planification de développement de moyen terme. La transposition des tranches annuelles des PAP & PIP dans les budgets annuels de l'Etat et des provinces est handicapé par l'absence des outils de programmation et de budgétisation des plans de développement comme relevée précédemment. Ce qui rend ces plans de développement inutiles et obsolètes.
- ▶ **13.** La mise en veilleuse de plusieurs stratégies sectorielles et de groupes sectoriels et thématiques, qui sont des plates-formes d'échanges et de concertations des parties prenantes au financement et suivi-évaluation des stratégies sectorielles. Ce qui rend difficile la coordination des politiques gouvernementales ;
- ▶ **14.** La faible visibilité de la focalisation sur les résultats de développement des interventions à la fois du Gouvernement et des partenaires au développement, en raison d'une contextualisation partielle des ODD, de leurs cibles et indicateurs, qui s'est arrêtée au niveau national. Les ministères (administrations publiques et cabinets politiques), qui n'ont plus de stratégies sectorielles, ne savent pas les ODD poursuivis par des actions qu'ils mettent en œuvre ;



- ▶ **15.** L'immensité des besoins de financement de développement du pays évalués à 47,8 milliards USD sur 5 ans (PNSD 2019-2023), dont environ 55% sont à rechercher. Par ailleurs, les coûts de la mise en œuvre des ODD a été estimé à 165 milliards sur 15 ans par le FMI. Et les besoins propres des provinces pour l'atteinte des ODD et le financement de leurs plans de développement ont été évalués à une moyenne de près de 6 milliards USD par provinces sur 5 ans. Ces besoins de financement excèdent très largement les capacités actuelles de mobilisation de financement interne et externe du pays. La RDC est un pays fragile qui sort d'une longue période d'instabilités politiques sur fonds des conflits armés récurrents qui ont détruit la quasi-totalité d'infrastructures institutionnelles et socioéconomiques. La reconstruction économique du pays requiert la mobilisation des financements diversifiées, appuyés par un cadre national robuste de financement intégré du développement.

II.

CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE DE FLUX DE FINANCEMENT

- ▶ **16.** Il est rapporté que le flux global agrégé de financement ait augmenté constamment depuis 2005, mais cet accroissement s'est opéré de manière inégale et asynchrone entre les différents flux de financement. **Durant ces trois dernières décennies :**
- **Les recettes budgétaires internes et l'aide publique au développement** sont demeurées les principaux leviers de financement de développement de la RDC. Toutefois, malgré l'énorme potentiel fiscal du pays, le niveau **des recettes budgétaires internes** (1^{ère} composante des flux de financement du développement du pays) est resté faible, contrarié par les faiblesses structurelles du système fiscal, la fraude & l'évasion fiscale, et les insuffisances institutionnelles (gouvernance, suivi, contrôle, ...). Son évolution durant la période est demeurée lente, passant d'une moyenne de 8 % du PIB entre 2005 et 2019 à près de 11% du PIB en 2022, comparé à 22% du PIB de moyenne pour les pays africains au sud du Sahara. **Quant à l'aide publique** au développement, elle constitue certes la grosse part du flux de financement extérieur reçu par le pays et elle est la principale source de financement des investissements publics, mais depuis 2011, elle est en constante régression, à la suite des relations souvent difficiles entre la RDC et ses partenaires internationaux.
 - **Concernant le flux de financement privé interne**, son évolution reste très faible voire stagnante. L'encours global du crédit à l'économie est passé de 2,5% du PIB en 2005, à 7,1% du PIB en 2017, et environ 8% du PIB en 2022, contre une moyenne de 30% du PIB pour les pays subsahariens. L'accès des PME au crédit de moyen et long terme reste marginal en raison du risque crédit jugé élevé par les banques.
 - **Les flux de financement privés internationaux** se sont caractérisés durant la période par le déclin structurel des investissements directs étrangers (IDE), la stagnation des transferts de fonds des migrants et la baisse des emprunts extérieurs, liés entre autres au risque pays jugé élevé et au problème de compétitivité de l'économie.
 - **Les flux de financements innovant** sont quasi inexistant dont ceux relatifs au fonds vert climat, à la finance carbone, etc., en raison de l'absence des outils et instruments adaptés pour leur mobilisation.
- ▶ **17.** Ainsi, bien qu'en hausse, le niveau du flux global agrégé de financement est resté relativement faible pour répondre aux besoins de plus en plus croissants de financement du développement en RDC. Cette situation souligne la nécessité de mettre en place une stratégie de financement intégré de développement durable axés sur l'accroissement des financements qui invite à relever les défis pour : (i) accélérer





les réformes en matière de mobilisation des ressources domestiques privés et publiques; (ii) accélérer les réformes du climat des affaires afin d'attirer les investissements directs étrangers; (iii) renforcer le marché des bons et obligations du Trésor créé par décret du Premier Ministre du 11 juin 2018. Ce marché peut constituer une source viable de financement de développement ; (iv) mobiliser les ressources dormantes des acteurs institutionnels (CNSS, Assurance, etc.) pour financer le développement à travers l'achat des bons du trésor ou la constitution d'un fonds de garantie (v) rechercher l'accès à des prêts concessionnels auprès des banques de développement et multilatérales ; (iii) renforcer la mobilisation des financements innovants (finance carbone, PPPs, fonds climatiques, etc.); (iv) maximiser l'alignement et les contributions des investissements privés sur les priorités de développement durable et les ODD.

III.

QUANT AUX POLITIQUES DE FINANCEMENT PUBLIC, PRIVÉ ET INNOVANT

POLITIQUE DE FINANCEMENT PUBLIC INTERNE ET EXTERNE

- ▶ **18.** La RDC dispose d'un Code des impôts assez élaboré, complété par les Codes Minier, Forestier et des Hydrocarbures, ainsi que le Code de douane et accises. Elle dispose également d'autres instruments structurés de mobilisation des ressources diversifiées, particulièrement pour les recettes parafiscales. Mais ces instruments ne sont pas appuyés par une stratégie et /ou de politiques efficaces de mobilisation des ressources. Ainsi, l'absence d'une stratégie intégrée de financement reposant sur les larges paysages de financements publics & privés et internes & externes, ainsi qu'innovant, appuyée par de mécanisme de gouvernance, de contrôle et de suivi éprouvés, limite les capacités de financement du pays.

POLITIQUE DE FINANCEMENT PUBLIC INTERNE

- ▶ **19.** Le Gouvernement a engagé des réformes ambitieuses des finances publiques depuis près de 3 ans avec des résultats encourageants à la clé. Les recettes publiques sont passées de 9% du PIB sur la période 2016-2019 à près de 14% du PIB en 2022. Mais le système fiscale interne reste à renforcer. Il est assis principalement sur le secteur extractif volatile et un nombre très limité d'entreprises formelles (environ 500). La fiscalité minière reste complexe et peu favorable au pays (3 à 4% du PIB contre une prévision initiale de 7 à 8% du PIB), malgré la révisitation du Code minier de 2018. L'impôt sur les personnes physiques demeure embryonnaire. Le rendement de la TVA (environ 2% du PIB) reste largement en deca de son niveau de référence prévu lors de la mise en place de la réforme de la TVA (6% du PIB, soit 45% des recettes globales contre environ 20 à 25% aujourd'hui). Et Les exonérations fiscales exorbitantes qui grèvent les ressources de l'Etat requièrent une rationalisation drastique.

Pour améliorer les recettes publiques internes, les actions prioritaires comprennent entre-autres la digitalisation du système fiscal, l'optimisation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la fiscalité minière et forestière, ainsi que l'examen et l'élimination des incitations fiscales inefficaces.

- ▶ **20.** L'efficacité et l'efficience des dépenses restent à parfaire suivant les dernières revues des performances des dépenses publiques (PER) effectuées par le FMI. Le pays est donc appelé à mettre en place de mesures et réformes nécessaires pour améliorer la composition des dépenses, ainsi que l'équité, l'efficience et l'efficacité des dépenses en vue de libérer des espaces budgétaires pour financer les priorités de développement.





- ▶ **21. Le faible stock de la dette intérieure** laisse une forte marge d'endettement au pays pour soutenir le développement. Le pays doit à cet égard définir une nouvelle politique d'endettement public axés les performances et les résultats, pour financer le développement.
- ▶ **22. Le renforcement de la gestion et de la coordination du processus budgétaire est cruciale** pour renforcer la crédibilité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie, au travers notamment un cadre institutionnel solide et des plans de trésorerie améliorés.

POLITIQUE DE FINANCEMENT PUBLIC EXTERNE

- ▶ **23. Le Gouvernement a également mis en place en 2021 une nouvelle politique nationale de l'aide** visant à renforcer le leadership du gouvernement dans la gestion et la coordination de l'aide en vue d'améliorer son efficacité et le volume. Mais le financement public extérieur au titre de l'aide publique au développement reste moins efficace (en volume et en qualité) et son allocation sectorielle et spatiale inégale atteste d'une insuffisance de coordination. Pourtant, une aide publique de bonne qualité, mobilisée en quantité, gérée efficacement, et allouée vers les priorités nationales peut jouer un rôle de levier de développement dans le contexte actuel d'absence de sources alternatives crédibles de financement. L'opérationnalisation du plan d'actions de la politique nationale de l'aide devient dans ce contexte une impérieuse nécessité.
- ▶ **24. Les Banques multilatérales de développement (WB, AfDB, etc.) et les banques d'investissements** sont une source essentielle de financement public international. Le RDC peut tirer parti des principaux guichets de financement de ces banques, pour le financement public, mais aussi privé, notamment à travers le guichet qui fournit des financements par emprunt au secteur privé. L'augmentation des fonds acheminés par les banques multilatérales par l'intermédiaire des banques locales et destinés aux PME est capitale pour améliorer le financement national du développement. **Une nouvelle stratégie plus dynamique et réactive de mobilisation de financement des banques multilatérales, des banques d'investissement, et des banques de développement** devrait à cet égard être conçue dans le cadre de la mise en route du CNFI pour accroître les capacités de financement de développement du pays.
- ▶ **25. Tous ces défis à relever qui sont autant de recommandations pour la feuille de route d'un CNFI invitent** à (i) développer une stratégie intégrée de financement ; (ii) rehausser la performance du système de gestion des dépenses publiques et améliorer leur efficacité & leur efficacité; (ii) maîtriser les dépenses publiques pour augmenter les dépenses en capital (iii) définir une nouvelle politique d'endettement axée sur les résultats et la performance de l'investissement ; (iv) compléter le processus de réformes des finances publiques existant en l'alignant sur un cadre d'objectifs de développement durable plus progressif, sensible au genre et qui ne laisse personne de côté.

POLITIQUE DE FINANCEMENT PRIVÉ INTERNE ET EXTERNE

- ▶ **26. Financement privé interne** : Le pays est appelé à mettre en place un cadre de politique de financement privé, soutenu par un cadre juridique et opérationnel formel. Les investissements productifs de soutien à la croissance restent très limités, faute de financement de moyen et long termes. Les investissements privés restent concentrés dans le secteur minier capitalistique, peu créateur d'emplois, ainsi que dans des secteurs spéculatifs, comme l'immobilier résidentiel locatif. **L'accès au crédit bancaire de moyen et long termes du**



secteur privé reste limité en raison de risques crédits perçus comme élevés par les institutions bancaires. Le manque d'un fonds de garantie fonctionnel pour le secteur privé, la non-crédibilité de titres fonciers en tant que collatéral de crédits et les taux d'intérêts élevés entravent l'accès des PME aux crédits. Ces difficultés sont d'autant plus prégnantes dans le secteur agricole et les zones rurales. **L'intermédiation bancaire est limitée et le faible taux de bancarisation affecte le recours au crédit, ainsi que l'investissement privé domestique.** Cependant, les innovations financières introduites par le secteur de la téléphonie mobile en pleine croissance offrent une opportunité d'accélérer le déploiement plus large de la finance numérique au service du développement durable. L'introduction de la monnaie numérique peut également constituer un élément catalytique de renforcement de l'intermédiation bancaire et de lutte contre la dollarisation de l'économie (90% des dépôts bancaires sont libellés en dollar).

- ▶ **27. Climat des affaires et des investissements :** Le Gouvernement a adopté en 2002 un Code des investissements très attractifs et incitatifs et met en œuvre depuis près de deux décennies des paquets de réformes pour améliorer le cadre général des affaires. Il vient également de développer dernièrement un cadre légal et réglementaire pour la création des Zones Economiques Spéciales (ZES) afin de promouvoir des investissements alignés aux priorités nationales de développement. En dépit de ces engagements forts du gouvernement, le financement extérieur privé reste contraint par le retard dans la mise en route de certaines réformes clés du climat des affaires et le niveau de risque pays perçu comme élevé par les investisseurs. Pourtant, la participation accrue des secteurs privés nationaux et étrangers aux progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable dépend grandement de l'amélioration de l'environnement des affaires et du climat de l'investissement, de l'assainissement et du développement du système financier, des mesures d'incitation et d'encadrement des ASBL pour suivre et saisir leurs contributions aux avancées vers le développement durable.
- ▶ **28. Politique industrielle :** Le gouvernement a également mis en place une nouvelle politique industrielle pour attirer les investissements privés dans le secteur industriel à forte valeur ajoutée, facteur de diversification de sources de croissance, de résilience de l'économie et de création d'emplois décents. Cet instrument risque de rester lettre morte si le gouvernement ne met pas en place une stratégie robuste de financement du secteur industriel et de réformes pour renforcer l'environnement des affaires et des investissements.
- ▶ **29. Partenariat Public privé (PPP) :** Le partenariat public privé (PPP) est un mode de financement très efficace des infrastructures de soutien à la croissance pour les pays en développement ayant un accès limité aux marchés internationaux des capitaux. La RDC a adopté la loi n° 18/016 du 19 juillet 2018 sur les PPPs pour stimuler ce mode de financement d'infrastructures. Cette loi définit le régime juridique applicable aux PPPs et fixe les règles et la procédure relatives à leur conclusion et leur exécution. Dans le contexte actuel de rareté des ressources, il est important de favoriser le développement des PPP en tant qu'instrument de financement du développement et de capaciter les experts nationaux dans la négociation des contrats des PPPs.
- ▶ **30. Fonds de Pensions et des sociétés d'assurance :** Les fonds de pension et les assureurs sont aussi d'importants investisseurs institutionnels qui peuvent être mis à contribution pour le financement national. Le recours à des investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les assureurs, ..., peut contribuer à combler le déficit de financement du secteur privé pour les projets à long terme, en particulier les projets d'infrastructures.
- ▶ **31. Mobilisation des banques et institutions financières locales :** La mobilisation des banques et des institutions financières locales est également essentielle pour accroître les possibilités de financement privé. La RDC devra encourager, entre autres mesures, la mise en place des fonds de garantie pour réduire le risque crédit, l'octroi des crédits à moyen et long terme aux PME, et les services et solutions financiers sur mesure, tels que les services de fintech et d'argent mobile, afin de répondre aux besoins des congolais «non bancarisés», ce qui a un effet direct sur les ODD.



- ▶ **32. Investissements directs étrangers** : La mobilisation des financements privés externes, notamment les investissements directs étrangers, les investissements du portefeuille, les ressources des fondations, reste contrainte par le risque pays et la faiblesse de compétitivité. Une stratégie de mobilisation des financements privés internationaux doit être pensée dans le cadre de la mise en route de la feuille de route du CNFI.
- ▶ **33. Autres sources de financements privés internationaux** : L'importance de la diaspora, les banques commerciales, les investisseurs institutionnels, les investisseurs d'impact et les fondations pourraient être mis à contribution pour accroître le financement nécessaire à la réalisation des ODD.
- a) **Transferts de la diaspora et des travailleurs migrants** : Les transferts de fonds de la diaspora et des travailleurs migrants est une source majeure de financement de développement et du secteur privé. La conception de politiques et d'instruments susceptibles d'orienter ces transferts de fonds vers les investissements productifs et la réalisation des ODD sont plus qu'urgents
- b) **Capital-Risque et investissement providentiel** : Les petites et moyennes entreprises peuvent accéder au financement par le biais du capital-risque et des investisseurs providentiels, ce qui accroît leur potentiel d'amélioration significative de l'économie et contribue à la réalisation des ODD.
- ▶ **34. Dialogue Privé-Public** : la promotion d'un dialogue privé-public constructif et serein peut renforcer la participation du secteur privé dans la mise en œuvre de l'agenda national de développement et attirer et orienter l'investissement privé dans des secteurs économiques porteurs à forte valeur ajoutée dont l'agro-industrie, la transformation des matières premières (batteries au lithium), et d'autres secteurs industriels à fort potentiel.

POLITIQUE DE FINANCEMENT INNOVANT



- ▶ **35. Dans un contexte financier difficile, où les formes traditionnelles de financement public et privé deviennent contraintes**, les approches innovantes de financement apparaissent comme une solution complémentaire pour générer des sources de financement durables au service des objectifs de développement. Les financements innovants sont un ensemble de solutions et de mécanismes financiers offrant des moyens efficaces et extensibles pour mobiliser les financements peu classiques vers les entreprises et les pays.
- ▶ **36.** La RDC dispose de vastes potentiels de financement (public & privé) et de niches fiscales inexploitées. Identifier et saisir ces nouvelles sources et opportunités de financement public et privé ainsi que les innovations financières et autres pour offrir aux entreprises congolaises et au pays un accès accru, accéléré, durable et équitable à ces nouvelles opportunités de financement de moyen et long terme, seront l'objet de la politique nationale de financement innovant que le pays est appelé à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre du CNFI.
- ▶ **37.** Dans ce processus la RDC peut explorer divers mécanismes de mobilisation de financement innovant privé et public diversifiés notamment la finance carbone, les fonds climatiques, les obligations vertes, les garanties, les financements en monnaie locale, les investissements responsables, le partenariat public privé, le capital-risque, les investissements providentiels, les investissements d'impacts, la taxe sur les transactions financières, les taxes aéroportuaires et/ou sur les billets d'avion, et d'autres financements innovants dont le



Millenium Corporation Challenge (MCC etc.). Il revient simplement au pays de mettre en place des outils, instruments et réformes indispensables pour mobiliser ces financements, et renforcer les capacités des acteurs institutionnels en charge de la gestion de ces processus.

IV.

S'AGISSANT DE LA GOUVERNANCE ET COORDINATION POUR MIEUX PILOTER LE PROCESSUS DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT, MOBILISER LES FINANCEMENTS ET ALIGNER CES FINANCEMENTS SUR LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

- ▶ **38.** Les arrangements institutionnels de gouvernance et de suivi prévus dans le PNSD 2019-2023 et le PAG 2021-2023 sont restés peu fonctionnels. Le gouvernement a préféré utilisé les commissions interministérielles, le comité de conjoncture présidé par le Premier Ministre, et les comités de pilotages sectoriels pour suivre le processus du développement. La portée, les résultats & les performances du PNSD et de son PAG ont été sérieusement affectés par ces dysfonctionnements.
- ▶ **39.** Ces faiblesses dans la gouvernance et la coordination des politiques publiques tant à l'échelle du gouvernement central que des provinces sont attestées par les scores très moyens de l'Evaluation de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) et l'Evaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) effectuées respectivement par la BAD et la Banque mondiale.
- ▶ **40.** L'opérationnalisation de la feuille de route du CNFI/INFF permettra de renforcer et de mettre en place un cadre efficace de gouvernance et de coordination du processus de planification du développement axé sur les ODD, capable piloter le processus, de mobiliser les financements diversifiées et de les aligner sur les priorités de développement. Il permettra également de renforcer le cadre de dialogue secteur public- secteur privé, ainsi que le de dialogue & le partenariat secteur public - société civile.

V.

AU SUJET DU SYSTÈME DE SUIVI ET ÉVALUATION POUR MIEUX ALIGNER LES FLUX DE FINANCEMENT ET LES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT.

- ▶ **41.** Les arrangements institutionnels de suivi et évaluation alignés dans le PNSD et son PAG n'ont pas non plus été mobilisés au cours de ce cycle de planification. L'absence d'un cadre institutionnel fonctionnel de suivi systématique du PNSD et son PAG, sur base d'un cadre des résultats et des indicateurs de suivi bien définis, a affecté les résultats de développement du pays. Un cadre de suivi des progrès des ODD piloté au niveau politique et stratégique, avec la participation de toutes les parties prenantes, n'existent pas non plus, même si un rapport national de suivi des progrès ODD 2021 et deux rapports d'Examen National Volontaire (VNR 2020 & 2023) ont déjà été produits par le gouvernement.
- ▶ **42.** La comptabilité et le suivi de l'exécution budgétaire présentent également des faiblesses liées à l'intégrité des données et du suivi budgétaire. La fiabilité des informations financières est affectée par la





fragilité du contrôle interne, conjuguée à l'absence de suivi sur l'exécution du budget au cours de l'exercice. Le contrôle de l'exécution du budget est en revanche affaibli par l'absence de transparence des modes de gestion des marchés publics passés. Cette situation constitue un obstacle à un pilotage fin et à l'ajustement des décisions prises. Cependant, l'adoption de la budgétisation axée sur la performance attendue au plus tard en 2024 représente une opportunité pour renforcer le suivi budgétaire et introduire des éléments de suivi des dépenses budgétaires liés aux ODD ou simplement aux objectifs environnementaux

- ▶ **43. Le RDC dispose d'une Plateforme de gestion de l'aide et des investissements (PGAI),** mais cet outil ne capte qu'une portion congrue des investissements privés nationaux et internationaux. La mise place d'un outil de suivi et de contrôle des flux privés de financement (nationaux et internationaux) dans le cadre de la mise en place du CNFI s'impose.

- ▶ **44. Enfin, la faiblesse de l'écosystème des statistiques contraint significativement les efforts de suivi et de contrôle.** L'insuffisance d'informations recueillies par les systèmes de suivi qui s'ensuit n'est donc pas en mesure d'éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques financières pour des flux financiers spécifiques d'une part, et ne permettent pas aux administrations publiques d'élaborer piloter le processus de développement et d'élaborer et de définir les base lines des indicateurs des ODD et de leurs cibles ainsi que les indicateurs des cadres de planification du développement.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS :



- ▶ **45. Le présent Rapport EFD/DFA et la Feuille de Route de l'INFF/CNFI y adossé ont été validés au niveau technique en mars 2022 par toutes les parties prenantes impliquées dans les dialogues sectoriels et en décembre 2022 par le Comité de pilotage du projet conjoint SDG FUND-1.** Cette feuille de route de l'INFF/CNFI comprend toutes les réformes et mesures pour renforcer le processus de planification du développement, mobiliser les ressources diversifiées pour financer le développement axé sur les ODD, renforcer la gouvernance & la coordination et le S&E pour mieux piloter et suivre le processus de développement et aligner les ressources mobilisées vers les priorités de développement. Son opérationnalisation sera assurée par un Comité de Pilotage de l'INFF qui sera mis en place par le Gouvernement. La feuille de route de l'INFF sera renforcée par les recommandations du Dialogue d'actions sur le financement du développement prévu pour être organisé au cours de ce 1er semestre 2023.

- ▶ **46. La mise en place effectif d'un Cadre National de Financement Intégré en RDC à l'issue de la mise en œuvre de cette feuille de route (2 à 3 ans max), permettra au pays de disposer** (i) d'un cadre de planification de référence unique efficace et ses outils de mise en œuvre (PAP, PIP, CDMT, CBMT, Budget Programme, Politiques sectoriels, ...) ; (ii) d'une stratégie holistique de financement du développement aligné à l'agenda de développement du pays et aux politiques publiques ; (iii) d'un mécanisme de gouvernance et de coordination de politiques publiques (économiques et financières) efficace assis sur un dispositif institutionnel de pilotage et de mise en œuvre efficient ; (iv) d'un dispositif de suivi & évaluation des politiques publiques et des plans de développement efficace, appuyé par des services statistiques de qualité et un système efficient d'information sur les indicateurs ; (v) des mécanismes de collaboration efficaces avec les partenaires au développement et les IFIs autour des ODDs et de l'Agenda national de développement et leur financement.



▷ **47.** Ainsi, des résultats des observations et analyses qui précèdent, il se dégage la nécessité pour les autorités gouvernementales de prendre les mesures suivantes :

- a) **Organiser dans les meilleurs délais le dialogue national participatif sur le financement de développement, en vue de renforcer, par des recommandations et avis pertinents, la feuille de route de l'INFF.** L'objectif poursuivi par ce dialogue de Haut Niveau, après les dialogues sectoriels déjà conduits, sera de dégager un consensus au plus haut niveau sur les politiques et réformes économiques, financières, monétaires, d'investissement et de renforcement des capacités de planification et de programmation du développement à mettre en place pour accroître les capacités de financement du pays et aligner les politiques de financement et les politiques de développement.

Le gouvernement est appelé à s'approprier l'organisation de ce dialogue national sur le financement du développement et de son approche participative privilégiant la consolidation des partenariats (Public, Privé, PTFs, IFIs, OSC, Universités) autour des politiques et réformes à conduire pour renforcer les capacités nationales de mobilisation de financements et l'alignement de ceux-ci sur les priorités de développement.

- b) **A l'issue du Dialogue d'action sur le financement, faire adopter à la Commission interministérielle chargée des questions économiques et financières (ECOFIN) et le Conseil des ministres la feuille de route FINAL de l'INFF et mettre en place le plus rapidement possible le Comité de pilotage de l'INFF assurant la supervision de l'opérationnalisation de la dite feuille de route. L'opérationnalisation de cette feuille de route de l'INFF devra être bouclée dans trois ans maximum après sa mise en route.** Une hiérarchisation des priorités de mise en œuvre sera décidée par le comité de pilotage et des ressources seront disponibles pour l'implémentation des différentes réformes et mesures.

- c) **Pour permettre au gouvernement qui sera formé à l'issue des élections générales de 2023 de disposer dès son investiture d'un cadre stratégique et opérationnel unique de référence de planification de développement** à la fois pour les interventions des pouvoirs publics que pour tous les partenaires au développement, le gouvernement, à travers le ministère du plan, est appelé à amorcer dès le mois de juin 2022 le processus de formulation d'un nouveau cadre de planification du développement de moyen terme et ses outils de suivi et de mise en œuvre. Les priorités de développement contenues dans le PNSD 2019-2023 étant encore factuelles, le gouvernement peut tout simplement le réajuster en tenant compte des leçons apprises des chocs exogènes (crises climatiques, pandémie de Covid-19, guerre russo-ukrainienne), qui ont mis en évidence les fragilités de l'économie congolaise en mettant un accent particulier sur les priorités de l'action gouvernementale susceptibles de renforcer la résilience économique et sociale du pays face aux chocs exogènes ;

▷ **48.** La feuille de route intérimaire du CNFI/INFF contenant toutes les réformes est en annexe du ce rapport EFD/DFA.



▷ La ville de Kinshasa la nuit



CHAPITRE 1

INTRODUCTION



- ▷ **49.** La République démocratique du Congo a souscrit en septembre 2015 au nouvel Agenda international de développement durable et en a fait le principal levier de son action de développement. Ce programme connu sous le vocable de l'Agenda 2030 de développement durable vise 17 Objectifs de développement durable (ODD) et repose sur cinq piliers : préservation de la planète face aux dérèglements climatiques ; population placée au centre du toute politique de développement ; prospérité partagée ne laissant personne derrière ; paix et partenariat mondial.
- ▷ **50.** Pour financer cet agenda international de développement durable, la Communauté internationale a adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba en 2015, qui fournit un nouveau cadre mondial pour le financement des objectifs de développement durable et recommande aux pays d'adopter des approches de financement plus intégrées, combinant les sources de financement publiques & privées et internes & externes, et de développer des stratégies et des plans de développement axés sur les ODD, soutenus par des cadres nationaux de financement intégrés. Dès 2016, le gouvernement congolais a intégré les ODD dans ses politiques et plan de développement de moyen terme, et la même année, des orientations stratégiques ont été définies pour permettre d'y aligner les ressources propres et celles des partenaires techniques et financiers.
- ▷ **51.** Les progrès vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) de la RDC ont toutefois été lents et faibles selon le premier Rapport d'Examen National Volontaire (VNR) de suivi des ODD publié en mai 2020 par le gouvernement congolais. Suivant ce rapport, le pays reste confronté à une pauvreté de masse (74,7%), avec une forte incidence dans le milieu rural (84.9 %) qu'urbain (62.6 %) et des grandes disparités entre les hommes (75.6 %) et les femmes (71.6 %). Les inégalités spatiales restent élevées et l'insécurité alimentaire aigüe, correspondant à des conditions de crise ou d'urgence suivant le FAO. Le PIB par habitant est évalué à seulement 500,6 USD⁶ (2020), soit quatre fois moins que son niveau de la période 1970-1980, et deux fois moins que la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne. L'économie reste tributaire du secteur extractif minier, très volatile à la conjoncture internationale. La faiblesse de ces indicateurs économiques et sociaux continue de maintenir le pays dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et à développement humain faible. Cette situation est le résultante, entre-autres, d'une redistribution inéquitable des gains de croissance, d'un système de protection sociale inefficace, d'une économie peu diversifiée, offrant peu d'opportunités d'emplois à la population, et d'un déficit de ressources pour financer le développement.
- ▷ **52.** A l'occasion d'importants changements intervenus au sommet de l'Etat en 2019, le gouvernement a développé et mis en route un plan national de développement (PNSD) de moyen terme 2019-2023 aligné aux objectifs de développement durable et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine, en vue d'accélérer le développement humain inclusif ; construire des institutions robustes ; consolider la Paix, l'Etat de droit et l'Autorité de l'Etat ; et assurer la transformation et la diversification économique, tout en préservant son environnement et ses importants atouts écosystémiques. Ce plan est actuellement opérationnalisé par le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2023. De nombreux programmes sociaux initiés par SE Felix-Antoine TSHISEKEDI, Président de la République, y sont adossés dont le programme de couverture santé universelle, le programme de gratuité de l'enseignement et le programme de développement local des 145 territoires, pour ne citer que ceux-là.
- ▷ **53.** Le PNSD 2019-2023 et le PAG 2021-2023 ne sont malheureusement pas assortis d'un cadre opérationnel complet déroulant des programmes pluriannuels d'actions prioritaires bien évaluées, et des sources de financement bien identifiées faisant l'objet d'une budgétisation pluriannuelle et annuelle, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats de développement. Le PNSD n'est pas non plus porté par une architecture insti-

6 Jusqu'en 1980, le ratio PIB/Hab en RDC était supérieur à 2.700 USD. Depuis, il a commencé à décroître pour tomber à moins de 1.000 USD à partir de 1994 (640 USD)





tutionnelle de coordination & de suivi fonctionnelle, et reste contrarié par un important déficit de financement évalué à 55% de son cout global. Le cout de la mise en œuvre des ODD sur les 15 ans évalué à 165 milliards USD par le Fonds Monétaire Internationale (FMI) dégage aussi un gap de financement de l'ordre de 80%.

▷ **54.** Pour relever ces défis de coordination et suivi du processus de planification ainsi que de financement du développement, le Gouvernement congolais a décidé de conduire le processus d'Evaluation du Financement du Développement (EFD/DFA⁷), avec l'appui des partenaires au développement, dans le but ultime d'améliorer la portée et les résultats de développement axé sur les ODD. Cette exercice EFD/DFA se veut être d'abord une contribution analytique pour appuyer la RDC à évaluer (i) son paysage de financement (volume et tendance par type de financements disponibles ou potentiels, défis et risques), (ii) ses politiques de financement public et privé, ainsi que (iii) ses mécanismes de gouvernance et de coordination et (iv) de Suivi & Evaluation pour mieux piloter le processus de planification et de programmation du développement, mobiliser les financement diversifiés, et aligner ces flux de financement sur les priorités de développement. **Cet exercice vise en second lieu à accompagner le pays vers l'adoption d'un Cadre National de Financement Intégré (CNFI/INFF⁸), conformément au programme d'action d'Addis-Abeba, pour soutenir la mise en œuvre de son plan de développement de moyen terme axé sur les ODD. Les différents défis à relever qui sont autant de recommandations suggèrent des domaines de réformes qui seront discutés et appropriés par les différentes parties prenantes publiques et privées, moyennant une série de dialogues de financement itératives et de groupes de travail dédiés, afin de s'accorder sur une feuille de route vers un CNFI.**

▷ **55.** Ce processus d'EFD qui prépare l'élaboration d'un CNFI est aussi d'un intérêt très important pour le processus de planification du développement. Il permet de renforcer le processus PPBSE (Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi & Evaluation) et de compléter les stratégies sectorielles et globales de cadres opérationnels. En effet, il est nécessaire que le Plan national stratégique de développement (PNSD), qui est centré sur les ODD et le Programme d'action du Gouvernement soient dotés d'outils de budgétisations sectorielles et globales pluriannuelles et annuelles garantissant l'atteinte des résultats et d'une stratégie qui boucle son financement intégral. Quelques ministères disposent d'une stratégie sectorielle et de plateforme de concertations avec toutes les parties prenantes. C'est le cas notamment du Ministère de la Justice.

1.1

CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE DE LA RDC

▷ **56.** Avec une superficie de 2.345.410 km², la République démocratique du Congo (RDC) est le deuxième pays le plus vaste d'Afrique et le quatrième en termes de population, estimée à 80 millions d'habitants. Elle partage 9.165 km de frontières avec neuf pays⁹. Le pays possède d'immenses richesses naturelles : des ressources minières abondantes et très diversifiées ; d'énormes étendues des terres arables, soit 80 millions d'hectares dont 12 millions seulement sont cultivés ; une végétation propice à l'élevage de gros bétail ; des ressources forestières qui couvrent deux tiers du bloc forestier du Bassin du Congo et qui jouent un rôle très important dans la régulation du climat global ; une végétation constituée de savanes arborées et entrecoupées de galeries forestières. La RDC dispose également de très riches biodiversités, parmi les plus rares au monde, en raison d'innombrables et variables richesses fauniques et floristiques qui les composent

7 Development Finance Assessment, DFA en anglais

8 Integrated National Finance Framework, INFF en anglais

9 La République Centrafricaine, le Sud-Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie, l'Angola et la République du Congo.





- ▷ **57.** Les potentialités hydroélectriques sont estimées à 106.000 MW, dont 42 % sont concentrées au complexe hydroélectrique d'INGA et dans plusieurs autres barrages en activité, et un potentiel énergétique très diversifié, constitué de ressources renouvelables et non renouvelables. La production de pétrole peut atteindre 30 millions de tonnes par an (soit 210 millions de barils par an ou 575.342 barils par jour, c'est-à-dire 27 fois la production journalière actuelle). L'hydrographie, très dense, occupe une superficie de 180.000 km², dominée par le Fleuve Congo long de 4.700 km et où l'on trouve plus d'un millier d'espèces des poissons. La pluviométrie atteint en moyenne 1000 mm par an. Le pays est semi-enclavé avec moins de 100 km de littoral sur l'Océan Atlantique.
- ▷ **58.** Au cours de ces dix dernières années (2011-2022), la RDC a enregistré une croissance robuste moyenne de près de 4,5 % sur la période, avec un pic de 9,5% en 2014, malgré un contexte défavorable marqué par la volatilité des cours des matières premières et les incertitudes politiques et sécuritaires intérieures. Cette forte dynamique de croissance ne s'est malheureusement pas traduite par une amélioration substantielle des indicateurs socioéconomiques du pays et d'une transformation structurelle de l'économie, nécessaire pour alimenter les hausses de la productivité globale et l'amélioration des salaires et des conditions de vies des populations.
- ▷ **59.** La composition sectorielle du PIB est restée quasi-inchangée sur la période, reflétant une faible dynamique de transformation structurelle de l'économie.

Tableau n° xx : Evolution de la part sectorielle du PIB de la structure de l'emploi en RDC

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution de la part sectorielle dans le PIB (en % du PIB)													
Primaire	38,8	41,1	39,7	39,5	40,6	38,8	37,9	37,8	39,3	32,4	34,7	35,0	35,3
Secondaire	21,3	20,8	21	21,1	20,9	21,3	21,8	24	23,7	25,8	27,4	28,7	30,0
Tertiaire	34,5	32,3	32,4	31,7	31,0	32,4	33,1	32,9	31,9	34,4	34,8	33,7	32,7
Structure sectorielle de l'emploi (en % de l'emploi total)													
Primaire	70,0	69,5	69,0	68,3	67,6	67,0	66,7	66,3	65,8	65,4	55,9	55,3	54,7
Secondaire	8,6	8,7	8,9	9,1	9,4	9,5	9,5	9,6	9,7	9,7	9,7	10,0	10,3
Tertiaire	21,4	21,7	22,1	22,6	23,0	23,5	23,8	24,1	24,5	24,8	34,3	34,7	35,1

- ▷ **60.** Le secteur primaire (agricole et extractif) est demeuré le principal levier de croissance sur la période, avec une part sectorielle dans le PIB tournant autour de 40 % du PIB et une part d'emplois de 70 % du total. Dominé par des petits producteurs informels à faible productivité et sous-capitalisés, le secteur n'a subi qu'une transformation structurelle marginale, handicapé par le sous-investissement, les difficultés d'accès aux marchés, et le faible impact des réformes conduites dans le cadre des politiques agricoles.
- ▷ **61.** La part du secteur industriel dans le PIB est passée de 21,3% du PIB en 2010 à 25,8% du PIB en 2019 ; mais ce progrès de 4,5 points de pourcentage sur la période, ne s'est pas accompagné de la hausse de





la productivité globale, en raison d'une faible spécialisation industrielle, concentrée davantage dans les secteurs à faible valeur ajoutée (tabac, ciment, électricité, eau, etc.). Par ailleurs, malgré les efforts engagés par le Gouvernement pour soutenir l'expansion d'un secteur privé compétitif, l'économie congolaise reste dominée par le secteur informel peu productif (8 emplois sur 10 sont informels). Le secteur productif formel comprend un nombre très limité d'entreprises, estimé à près de 9.000 (DGI, 2020), avec une prépondérance d'entreprises minières peu intensive en mains d'œuvre et des PME sous capitalisées et de faible taille.

▷ **62.** Quant au secteur des services, sa part dans le PIB n'a quasiment pas évolué sur la période, passant de 34,5% à 34,4% entre 2010 et 2019, porté par des secteurs à faible taux de salaire (hôtellerie, transport,) et informel à basse productivité.

▷ **63.** Les évolutions économiques récentes indiquent néanmoins que l'économie ait demeuré dynamique et résiliente ces trois dernières années, malgré l'instabilité du cadre macroéconomique résultant des chocs conjugués de COVID-19, de la guerre Russo-Ukrainienne et de changements climatiques. Le taux de croissance s'est fortement redressé en 2021 (+ 5.7%), après le recul important de 2020 (+0.7%), a continué sa progression en 2022 (+6.5%), et devrait se situer autour de 6.7% en 2023, portée par la demande mondiale des produits primaires, le secteur des services en forte expansion et l'approfondissement des réformes économiques et fiscales.

▷ **64.** Toutefois, malgré ces avancées économiques et les immenses ressources naturelles dont regorgent le pays, la RDC demeure dans la catégorie des pays les moins avancés et à développement humain faible, placée à la 175ème position sur 189 pays, selon l'Indice de Développement Humain publié par le PNUD (RDH, 2020). Les données récentes de la FAO et de PAM (2021) renseignent que près de 27 millions de congolais, soit un quart de la population du pays, croupiraient dans une situation d'insécurité alimentaire aigue.

▷ **65.** Ces contre-performances économiques et sociales découlent de plusieurs facteurs et contraintes structurels dont les principaux sont :

- La faiblesse récurrente de la qualité des politiques et des institutions nationales¹⁰ et la volatilité de la situation sécuritaire intérieure, qui s'est aggravée depuis le début des années 90, surtout à l'Est du pays. En effet, la qualité des politiques structurelles est globalement assez faible, concernant particulièrement la gestion budgétaire et financière, l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique, la politique fiscale, les règles de gouvernance, la protection sociale etc. Les conflits armés persistants ont provoqué des millions de morts, d'intenses mouvements de populations fuyant l'insécurité, de graves violations des droits humains, une remise en cause de l'autorité de l'Etat. Ces faits ont conduit à la fragilisation de l'Etat.
- Le déficit de financement du développement reflété par de faibles capacités de mobilisation des ressources publiques et privées, malgré l'envolée de la production minière, véritable levier de développement de l'économie congolaise, ainsi que des apports des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Le pays sera donc appelé à mettre en place un cadre national de financement intégré pour soutenir la mise en œuvre des ODD et son plan de développement de moyen terme ;

10. Selon le classement 2020 des pays d'Afrique subsaharienne relatif à l'indice EPIN (Indice de l'Evaluation des politiques et des institutions de la Banque Mondiale), la RDC est placée 28ème position sur 39 pays.



- Le faible développement du capital humain. A cet effet, le pays est appelé à développer des compétences nationales en adéquation avec les besoins du marché de travail et à créer les conditions d'éclosion d'une expertise qualifiée au service du développement, pour garantir la chance d'atteinte de l'objectif d'émergence à l'horizon fixé.
- La faible productivité du secteur agricole : le développement des filières industrielles porteuses vertes et bleues (chaines des valeurs agricoles et halieutiques) pourront servir des leviers critiques d'accélération de la transformation structurelle de l'économie congolaise.
- Le climat des affaires peu favorable aux investissements privés. Le risque pays élevé résultant d'un climat des affaires défavorable plombe les investissements.

▷ **66.** Pour desserrer ces contraintes structurelles qui pèsent sur le processus de développement du pays, le Gouvernement congolais a mis en route le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023 en vue de jeter la base, dans une perspective de moyen terme, de la transformation structurelle de l'économie, en s'appuyant notamment sur la transformation de l'agriculture, la valorisation de son potentiel minier et l'industrialisation. La RDC compte aussi tirer parti de la ZLECAf pour accroître ses parts de marché dans le commerce intra-africain et dynamiser son secteur industriel.

1.2

PROBLEMATIQUE, INTERET DE L'EXERCICE D'EVALUATION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

▷ **67.** Le présent rapport porte sur les résultats et les conclusions préliminaires de l'exercice d'Évaluation du financement du développement (EFD) de la République Démocratique du Congo, comme une étape préparatoire devant baliser la voie à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en place d'un Cadre national de financement intégré (CNFI). La RDC entame ainsi l'exécution d'une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies datant de 2010, réitérée en 2015, visant à aider particulièrement les Pays les moins avancés (PMA) à mobiliser des partenariats internes et externes, cibler des ressources financières et technologiques en vue de garantir le financement intégral de leurs plans de développement et l'accélération de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

▷ **68.** Le CNFI devrait permettre de compléter les stratégies globales et sectorielles pour les rendre effectivement opérationnelles. En effet, le Plan national stratégique de développement (PNSD), qui est centré sur les ODD, n'est doté ni d'une stratégie qui boucle son financement intégral, ni d'outils de budgétisations sectorielles et globales pluriannuelles et annuelles. Il en est de même du Programme d'action du Gouvernement (PAG) et des programmes sectoriels de quelques ministères. **L'enjeu majeur de l'exercice d'évaluation des besoins de financement du développement (EFD/DFA) ne porte pas seulement sur des questions de mobilisation des ressources suffisantes, mais aussi sur celles d'utilisations rationnelles, efficaces et efficientes de ces ressources.**

▷ **69.** Les résultats ci-après sont attendus du processus d'Évaluation des besoins de financement du développement durable en vue de la construction d'un Cadre national de financement intégré de ces besoins de développement :



- a) Une appropriation par les autorités gouvernementales du processus d'évaluation des besoins de financement du développement durable de la RDC, lequel s'articule autour des dialogues sur l'évaluation et le diagnostic des politiques de développement mises en place, l'efficacité des institutions dans les domaines de gouvernance, de coordination, de suivi-évaluation, le paysage global des financements internes et externes, publics et privés du développement, des politiques publiques et privées de financement en cours ;
- b) Un engagement ferme à mettre en place une feuille de route menant à la constitution d'un Cadre national de financement intégré en vue d'accélérer l'atteinte des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

▷ **70.** L'exercice d'Evaluation des besoins de financement repose sur un cadre analytique qui permet une bonne articulation de son approche méthodologique.

1.3

APPROCHE METHODOLOGIQUE

▷ **71.** La conduite d'un EFD dans la perspective de mettre sur pieds d'un CNFI fait l'objet d'un guide publié par le PNUD, qui donne la configuration de son cadre analytique. Ce guide détermine les paliers importants à franchir avant la mise en place d'un CNFI. La démarche méthodologique porte sur l'évaluation et le diagnostic des blocs ci-après, qui configurent la structuration d'un CNFI :

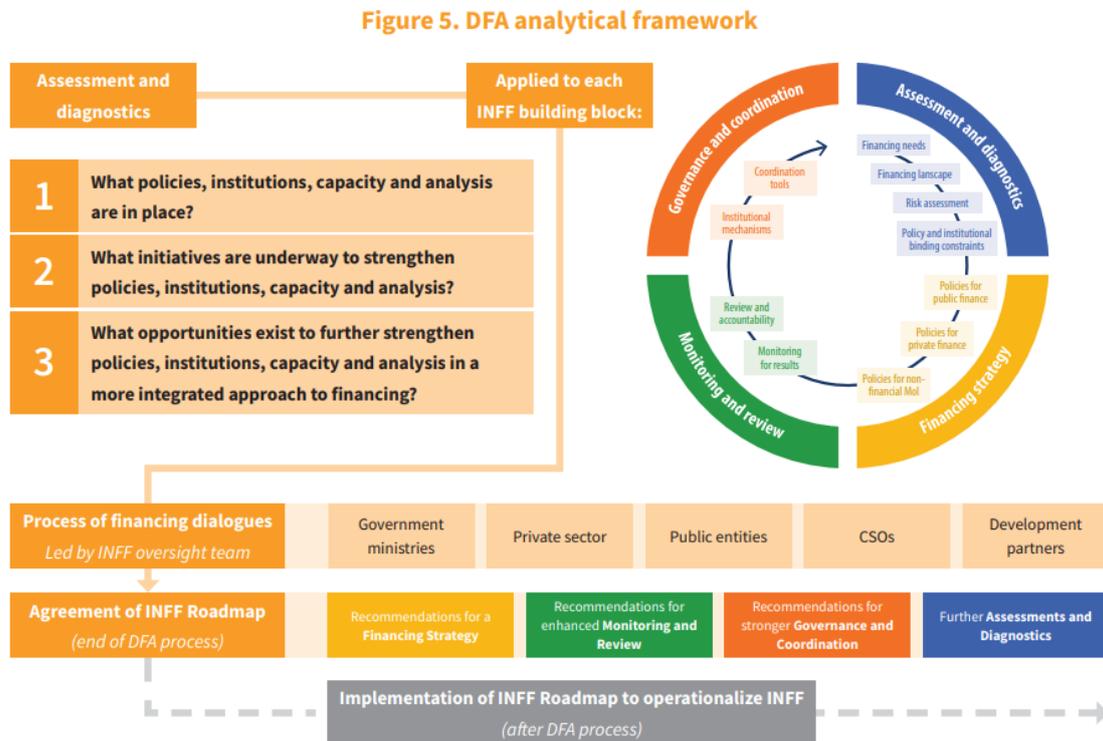
- a) **Besoins de financement du développement, du paysage de financement, des risques, des contraintes institutionnelles et des possibilités de sortie de ces contraintes** (Appropriation) ;
- b) **Stratégies de financement** : stratégies des financements publics, stratégies des financements des partenaires étrangers publics et privés, stratégies des financements privés non commerciaux (Partenariat pour le développement inclusif) ;
- c) **Suivi-évaluation** : dispositif technique de suivi, d'examen des responsabilités (Redevabilité), de surveillance par rapport aux résultats (Focalisation sur les résultats) ;
- d) **Gouvernance et coordination** : architecture institutionnelle et instruments de pilotage et de coordination (Principes de transparence et responsabilité mutuelle).

▷ **72.** Le cadre analytique soulève trois questions sur chacun des quatre blocs de construction d'un CNFI décrits ci-dessus :

- i) Qu'est ce qui est déjà en place ? Comment fonctionne-t-il ? Quelles sont les forces, les faiblesses, les contraintes et les opportunités qui le caractérisent ?
- ii) Quelles initiatives, réformes sont en place ou sont en cours pour améliorer l'existant ?
- iii) Quelles autres opportunités ou mesures envisageables existent pour améliorer les performances ?



Figure 1 : Processus d'évaluation des besoins de financement et de construction d'un Cadre national de financement intégré (CNFI)



Source : PNUD, Development finance assessment guidebook : Supporting governments to build forward better through integrated national financing frameworks P.23

▷ **73. L'approche méthodologique.** Les réponses aux questions mentionnées ci-dessus ont été obtenues par la revue documentaire et à partir de l'examen des stratégies ou politiques sectorielles des ministères centraux avec la participation, outre des administrations des ministères centraux, du secrétariat de la coordination des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et du secteur privé. Les réponses obtenues et les conclusions tirées ont permis de proposer une feuille de route pour la mise en place d'un Cadre national de financement intégré du développement de la RDC. **La démarche de la mise sur pieds d'un CNFI se veut holistique et prend en compte ce qui suit :**

- **Les principes du Dialogue d'Action du Partenariat Mondial pour le financement du développement durable.** Ce dernier nécessite un engagement fort couplé à des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile (ODD 17) ;
- **La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement,** qui consacre des engagements de partenariat ;
- **Les exigences de financement d'une économie verte et d'une économie bleue** pour une gestion durable de l'environnement ainsi que de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.



1.4

CANEVAS DU RAPPORT

- ▶ **74.** Le rapport de l'exercice d'Evaluation du financement de développement est structuré en sept (7) chapitres. **Le premier chapitre** évoque la problématique et l'intérêt de l'exercice d'évaluation du financement du développement ainsi que la méthodologie suivie à cet effet. **Le second chapitre** déroule les priorités nationales de développement et les résultats des scénarios d'évaluation des besoins de développement ainsi que les gaps de financement qui se dégagent de ces évaluations. **Le troisième chapitre** porte sur les sources de financement, détaillées en cartographie des flux de financement intérieurs et en cartographies des flux de financement extérieurs. **Le quatrième chapitre** offre une analyse des politiques de financements publics et privés, les risques qui les accompagnent et les mesures d'atténuation de ces risques.

Les questions de gouvernance et de coordination des politiques publiques ainsi que celles de suivi-évaluation sont analysées respectivement aux **chapitres 5 et 6**. Enfin, **le chapitre 7** reprend les principales conclusions et les recommandations qui en découlent ainsi que la feuille de route pour la mise en place d'un CNFI.





CHAPITRE 2

PRIORITES NATIONALES ET BESOINS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE



2.1

PRIORITES NATIONALES AXÉES SUR LES ODD

- ▶ **75.** L'élaboration du PNSD a nécessité dès le départ la détermination de ses orientations stratégiques ou priorités. Cinq priorités ont été adoptées en 2016 pour permettre aux pouvoirs pu n'ont pas attendu l'adoption du PNSD pour s'en servir comme cadre stratégique unique de référence depuis 2016. **Le PNSD est centré sur les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui touchent à tous les aspects de développement en RDC et dans tous les secteurs** : la lutte contre la pauvreté, les inégalités ainsi que la faim et la malnutrition, la promotion de la prospérité économique, de l'égalité des genres, de l'accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité, le maintien de la paix et de la sécurité, la diversification de l'activité économique en mettant l'accent sur la transformation, le développement de l'agriculture, des transports, des télécommunications, des infrastructures de production énergétique, de l'eau, le changement climatique, la protection et la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, etc.
- ▶ **76.** Selon le rapport sur la « Contextualisation et Priorisation des ODD en République Démocratique du Congo » publié en octobre 2016, sur 169 cibles de mise en œuvre des 17 ODD, 38 cibles prioritaires ont été retenues et 58 indicateurs pour leur suivi-évaluation pour une période de 5 ans. Les objectifs ainsi que leurs cibles et indicateurs correspondants sélectionnés sous-tendent également la déclinaison du PNSD en provinces. La correspondance entre les orientations stratégiques ou piliers du PNSD et les ODD a été établie, comme elle ressort dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Correspondance entre les 5 orientations stratégiques du PNSD et les 17 ODD

Priorités du PNSD	ODD correspondants
1. Valorisation du capital humain, développement social et culturel	ODD 1, 3, 4, 5 et 10
2. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'État et consolidation de la paix	ODD 1 et 16
3. Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie	ODD 1, 2, 8, 12 et 17
4. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures	ODD 1, 7, 9 et 11
5. Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré	ODD 1, 6, 13, 14 et 15

Source : Plan National Stratégique de Développement 2019-2023

- ▶ **77.** Comme cela est indiqué ci-dessus, les partenaires au développement n'ont pas attendu l'adoption du PNSD par le gouvernement pour aligner leurs stratégies d'intervention en RDC sur les priorités du PNSD. Cependant, les lois de finances ne mentionnent pas le PNSD comme source des actions budgétisées. Lors de la revue des stratégies sectorielles, plusieurs administrations ministérielles ont affirmé qu'elles se référaient aux programmes sectoriels de mise en œuvre de ces stratégies, pendant l'élaboration de l'avant-projet des lois de finances, mais que ces programmes n'étaient pas exécutés.



2.1.1. PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT (PAG)

▶ **78.** En septembre 2019 et en avril 2021, le Gouvernement a présenté au Parlement son programme d'action, articulé autour de 15 piliers dans quatre secteurs d'activités, à savoir : (i) le secteur politique, défense et sécurité ; (ii) le secteur Economie et Finances ; (iii) le secteur Reconstruction et (iv) le secteur social et culturel. Le PAG découle de la vision du Président de la République et porte sur des actions, des mesures et des stratégies concrètes visant à atteindre les objectifs de développement de la nation résumés notamment dans le Plan national stratégique de développement (PNSD).

▶ **79.** Les besoins de développement du PAG sont pris en charge annuellement par les lois de finances de l'année. Les dépenses d'investissement (besoins de développement) sont évaluées successivement à 2,1% du PIB en 2020 et à 4,1% du PIB en 2021. Les investissements financés sur ressources propres n'ont représentés que 0,3% du PIB en 2020 et 1% du PIB en 2021. **Les dépenses d'investissement totales et la part de ces dépenses financées sur ressources propres sont très faibles par rapport au principal objectif de réduction de la pauvreté dans le pays.**

Les priorités du PAG se présentent comme suit :

1. Un Etat fort	
1.1. Secteur Politique, Justice, Défense et sécurité	<p>Pilier 1 : Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale ;</p> <p>Pilier 2 : Renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'Etat de droit et de la démocratie ;</p> <p>Pilier 3 : Participation au leadership, à la consolidation de la paix, à la stabilité et au développement de l'Afrique ; redynamisation de la diplomatie et réhabilitation de l'image de marque du pays ;</p> <p>Pilier 4 : lutte contre la corruption et les crimes économiques</p>
2. Un Etat prospère	
2.1. Secteur Economie et Finances	<p>Pilier 5 : Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles, des entreprises du Portefeuille et des finances de l'Etat ;</p> <p>Pilier 6 : Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne ;</p> <p>Pilier 7 : Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive ;</p>
2.2. Secteur Reconstruction	<p>Pilier 8 : Modernisation des infrastructures de base et aménagement du territoire national</p> <p>Pilier 9 : Promotion et développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication</p> <p>Pilier 10 : Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable</p>
3. Un Etat solidaire	
3.1. Secteur social et culturel	<p>Pilier 11 : Amélioration des conditions sociales (logement, santé, éducation et emploi) ;</p> <p>Pilier 12 : Développement du secteur de l'eau et de l'électricité ;</p> <p>Pilier 13 : Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale</p> <p>Pilier 14 : Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse ;</p> <p>Pilier 15 : Promotion de la culture, des arts et des centres de loisirs</p>





2.1.2. DES PROGRÈS MITIGÉS VERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS (PAG ET PNSD)

► **80.** La mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies relève des responsabilités partagées entre les autorités nationales et la communauté internationale, dans le cadre des partenariats garantissant une coopération efficace au service du développement. Les progrès vers l'atteinte des Objectifs de développement durable, portés par le PNSD, ont été jugés mitigés, comme en témoignent le premier Rapport d'Examen national volontaire, publié en mai 2020 et les analyses contenues dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024, rendu public en février 2020. Selon les observations contenues dans ce rapport, la RDC se heurte à plusieurs contraintes et lacunes politiques, économiques et sociales, qui freinent les progrès vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 :

1) Au plan national, il y a lieu de retenir les facteurs ci-après :

- En dépit de son adoption officielle par le Gouvernement en décembre 2019, le PNSD ne bénéficie pas d'une appropriation suffisante, susceptible d'en faire un cadre stratégique unique de référence dans les interventions des pouvoirs publics visant l'atteinte des ODD ; par contre, les partenaires de développement alignent leurs stratégies de financement du développement en faveur du pays sur les priorités du PNSD, depuis 2016 ;
- Les cadres programmatiques sectoriels du PNSD, élaborés par les administrations publiques (les Directions des études et de planification) en 2018, ne sont pas utilisés comme sources de programmes et de projets à inscrire dans les lois de finances, d'autant plus que ces administrations ne jouent pas le rôle de mémoire institutionnelle ;
- De ce qui précède, on relève des problèmes de coordination des activités au sein des ministères, qui conduisent à des modifications des priorités et des actions à chaque changement de l'équipe gouvernementale. Les difficultés de coordination se posent aussi entre différents secteurs (ministères), dont les compétences et les activités sont complémentaires ou portent sur des objectifs transversaux. Ce qui est à la base des superpositions des initiatives non harmonisées et des approches divergentes qui complexifient les modalités de leur mise en œuvre ;
- La plupart des provinces ne disposent pas de plan de développement ; celles qui en ont ne l'utilisent pas. L'élaboration de quelques plans de développement provinciaux, qui existent à ce jour, n'a pas bénéficié d'un accompagnement technique de qualité ;
- Les budgets publics sont déconnectés des actions prioritaires sélectionnées dans les plans de mise en œuvre des stratégies sectorielles du PNSD ;
- Les programmes et projets d'investissements présentés par les administrations publiques à la budgétisation ne sont pas étayés d'études de faisabilité technique et financière, ni d'évaluation d'impacts environnementaux. Ils manquent ainsi de visibilité sur leurs vrais coûts, les délais et les modalités de mise en œuvre, ce qui influe sur leur éligibilité aux financements ;
- L'absence du système de budgétisation pluriannuelle et annuelle par programmes, découlant des cadres de dépenses sectoriels à moyen terme (CDS-MT) et d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global qui empêche la prévisibilité de l'action gouvernementale et sa focalisation sur les résultats de développement.

2) Au niveau de la communauté internationale

- D'une manière générale, les partenaires du développement ne mobilisent pas les ressources à la hauteur de leurs engagements. Plusieurs partenaires bilatéraux n'alignent pas leurs interventions derrière





les priorités nationales, contrairement aux institutions financières multilatérales qui mettent en place des stratégies-pays inspirées de ces priorités ;

- Les répartitions sectorielles et spatiales des interventions des PTF dégagent un profond déséquilibre, attestant d'un manque de coordination et d'harmonisation.

▶ **81.** Les ODD ont la particularité de couvrir tous les domaines d'activités et l'ambition de ne laisser personne. Les administrations publiques en charge de la planification ont donc le devoir de veiller au rapprochement entre les initiatives prises sans référence aux cadres visant les objectifs de développement durable, d'où qu'elles viennent, et les cadres stratégiques globales et sectorielles arrimés à l'Agenda 2030.

2.2

BESOINS DE FINANCEMENT POUR ATTEINDRE LES ODD

▶ **82.** 82. L'évaluation des besoins de financement pour l'atteinte des ODD a été effectuée selon trois approches, dont les résultats sont présentés ci-après.

2.2.1. APPROCHE DES NATIONS UNIES BASÉE SUR LES SECTEURS

▶ **83.** « Intervention-based needs assessments » : Cette approche est utilisée pour évaluer les coûts des investissements des ODD en les regroupant par secteurs : santé, éducation, infrastructures, Cette méthode évite une comptabilisation multiple. L'investissement total requis pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est évalué à 158,14 milliards pour cinq ans (2017-2021), soit 31,629 milliards de dollars par an. Ce montant représente 60,77% du PIB en moyenne sur la période, soit 3 fois plus que les recettes totales annuelles mobilisées par les administrations fiscales et non fiscales.





Tableau 2 : Investissements nécessaires par secteur pour l'atteinte des ODD (En milliards de dollars US)

SECTEUR	INVESTISSEMENT			FINANCEMENT	
	Besoin	Effet climat	Total invest.	Privé	Public
1. Santé	2,119	0,024	2,14	0,0	2,1
2. Education	2,915	0,000	2,91	0,0	2,9
3. Protection sociale	0,00	0,000	0,00	0,0	0,0
4. Agriculture et sécu alim	4,858	0,488	5,35	2,7	2,6
5. Infrastructures	17,626	2,175	19,80	10,4	9,4
- Accès énergie	6,151	1,175	7,33	3,5	3,9
- Accès eau et assainis.	0,578	0,307	0,89	0,1	0,8
- Infrastructure de transport	7,154	0,692	7,85	4,3	3,6
- Infrastructures de télécommunication	3,743	0,000	3,74	2,6	1,1
6. Ecosystème, dt biodiversité	0,388	0,000	0,39	0,1	0,3
7. Données statistiques	0,043	0,022	0,06	0,0	0,1
8. Réponses urgentes et humanitaires	0,972	0,000	0,97	0,0	1,0
Total annuel moyen	28,921	2,708	31,629	13,25	18,379
Total pour cinq ans (2017-2021)	144,60	13,54	158,14	66,25	91,89

Source : Rapport sur la contextualisation des ODD en RDC

► **84.** L'estimation précédente des coûts d'investissements a été développée par le Réseau de solutions pour le développement durable (« Sustainable Development Solutions Network », **SDSN**) des Nations Unies. Cette méthode est celle d'évaluation des besoins basée sur les interventions (mieux connue sur le nom de « Intervention-based needs assessments »¹¹). Elle présente comme avantages notamment : (i) sa flexibilité ; (ii) sa prise en compte de la dynamique temporelle ; (iii) sa capacité de désagrégation (par secteur, par province et par secteur et autres dimensions comme la répartition par milieu urbain ou rural, genre, etc.), ainsi que (iv) son aptitude à servir de cadre de responsabilité et de redevabilité.

2.2.2. APPROCHE DU FMI BASÉE SUR LES ODD TRANSFORMATIONNELS (5 ODD)

► **85.** Les services du FMI ont évalué le coût global de cinq (5) ODD considérés comme transformationnels entre 150 et 165 milliards de dollars US sur 15 ans, soit une moyenne annuelle de 10-11 milliards.

¹¹ On distingue cinq types de méthodes en fonction de leur qualité et de leur utilité pour évaluer les besoins les dépenses d'investissement :

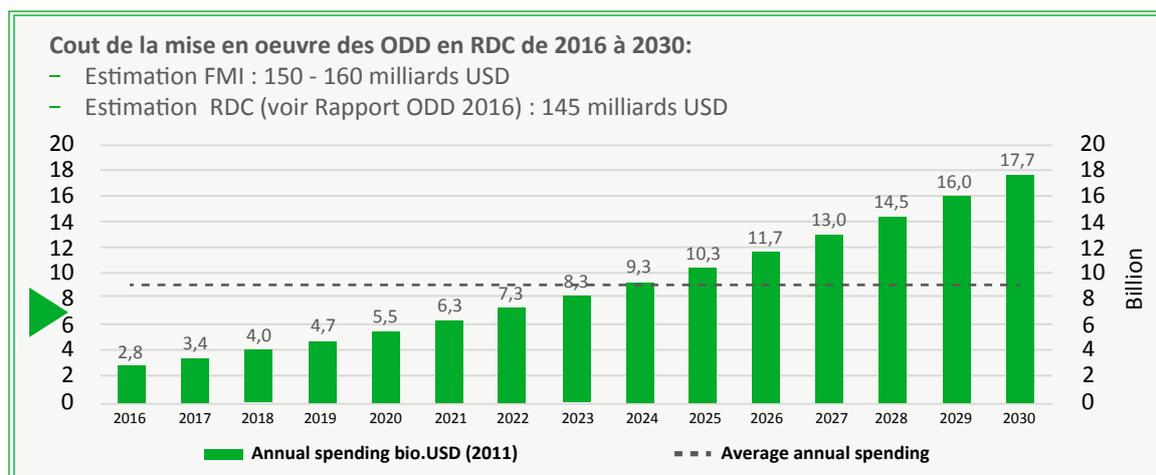
- a) Coefficient marginal de capital et modèles de croissance (Incremental Capital-Output Ratio, ICOR) ;
- b) Méthode du coût unitaire simple (Simple unit cost estimates or input-outcome elasticities) ;
- c) Évaluation des besoins basés sur les interventions (Intervention-based needs assessment) ;
- d) Modèles d'équilibre général calculable (Computable General Equilibrium Models) ;
- e) Modèles d'évaluation intégrée (Integrated Assessment Models, IAMs)





Les ODD transformationnels sont : la Santé (3), l'Éducation (4), l'Eau (6), l'Électricité (7), les Infrastructures (9), et les Institutions efficaces (16). L'approche d'évaluation du FMI se fonde sur l'hypothèse que des pays en développement devraient concentrer leurs faibles moyens sur quelques ODD, dont l'atteinte aurait des répercussions sur les autres ODD. Les pays en développement ont suivi cette approche avec des résultats mitigés. L'approche nécessite l'identification des investissements ayant des effets d'entraînement sur tous les secteurs. Les investissements dans les transports et voies de communication, l'énergie, la formation des métiers et professionnelle et la santé peuvent avoir des effets d'entraînements importants et poser les bases solides d'une diversification des sources de la croissance et de création des emplois.

Figure 2 : Evaluations des besoins en investissements visant les ODD (FMI)



Source : Rapport du FMI sur les ODD, 2016

2.2.3. APPROCHE 3 : ÉVALUATION DES BESOINS DE FINANCEMENT À PARTIR DES STRATÉGIES SECTORIELLES

- ▶ **86.** Lors des travaux de finalisation du PNSD au dernier quadrimestre de 2018, les évaluations des besoins de financement ont été effectuées sur la base des interventions annoncées des PTF dans différents secteurs et des interventions attendues des pouvoirs publics. L'absence de cadres dynamiques de concertations avec le secteur privé et les organisations de la société civile n'a pas permis d'échanger les informations sur leurs intentions d'investir.
- ▶ **87.** 87. Les coûts de différents programmes et mesures nécessaires, constitutifs du Programme pluriannuel d'actions prioritaires (PPAP) pour mettre en œuvre le PNSD pendant cinq ans (2019-2023) et progresser vers l'atteinte des ODD, ont été évalués à un montant total équivalant à 47,55 milliards de dollars, soit une moyenne annuelle de 9,51 milliards de dollars. Cette estimation des besoins de financement annuels équivaut à un taux de prélèvements obligatoires de 18,27% du PIB, soit près du double de la capacité actuelle de mobilisation des recettes publiques totales annuelles.
- ▶ **88.** L'approche précitée prévoyait l'insertion du coût global du PPAP de 47,55 milliards de dollars US dans le modèle comptable d'estimation du PIB utilisé par le FMI afin d'apprécier son impact sur la croissance ainsi que sur les indicateurs financiers et monétaires. L'exercice n'a été pas effectué, quelques minis-



tères à caractère économique et financier ne disposant pas d'une stratégie sectorielle. Toutefois, le taux de prélèvements obligatoires, qui se dégage des coûts totaux annuels du PPAP mentionnés ci-dessus, est proche de la moyenne observée dans la région au sud du Sahara et a été donc jugé réalisable, sous réserve de la mise en œuvre d'un programme de réformes rigoureux.

Tableau 3 : Besoins de financement du développement durable partant des stratégies sectorielles (En milliards de CDF)

Piliers du PNSD ciblant les 17 ODD	Besoins de financement		
	Répartition des besoins par source de financement	Total 2019-2023	% du total
Pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel	- Total : - Acquis : Etat : Bailleurs : - A rechercher :	23.740 4.890 18.850	29,2 20,6 16,6 4,0 8,6
Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix	- Total : - Acquis : Etat : Bailleurs : - A rechercher :	13.983 769 13.214	17,2 5,5 4,9 0,7 11,6
Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie	- Total : - Acquis : Etat : Bailleurs : - A rechercher :	7.642 6.341 1.301	9,4 7,8 1,8 6,0 1,6
Pilier 4 : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures	- Total : - Acquis : Etat : Bailleurs : - A rechercher :	33.171 3.516 29.655	40,8 10,6 9,5 1,1 30,2
Pilier 5 : Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré	- Total : - Acquis : Etat : Bailleurs : - A rechercher :	2.764 1.138 1.626	3,4 1,4 1,1 0,3 2,0
Total général	- Total : - Acquis : Etat : (16.119) Bailleurs : (9.751) - A rechercher :	81.301 37.342 43.959	100,0 45,9 (33,9) (11,9) 54,1

Source : tableau élaboré à partir du PNSD

2.2.4. OBSERVATIONS



▶ **89.** Trois approches d'évaluation des besoins de financement du développement durable de la RDC ont donc été utilisées. Les résultats de ces évaluations dans les trois approches laissent apparaître d'importants gaps de financement, en considérant les données de la Plate-forme de gestion de l'aide et de l'investissement (PGAII, en sigle). En effet, celle-ci renseigne des prévisions **globales** de dépenses au titre de développement durable de l'ordre de 140,7 milliards de dollars US, des engagements totalisant 40,9 milliards,



soit 29,1% des montants déclarés, et des versements effectifs de l'ordre de 22,3 milliards, soit 54,5% des engagements. Plus de 90% des versements ont représenté des dons financiers et le reste des prêts financiers aux conditions concessionnelles.

▶ **90. Les écarts par approche se présentent respectivement comme suit :**

Selon l'approche des Nations Unies basée sur les secteurs, les besoins de financement du développement totalisent 158,0 milliards de dollars sur 5 ans, contre des engagements de 40,9 milliards, soit un gap de 109,1 milliards de dollars US :

- **Selon l'approche du FMI**, les besoins de financement ont été évalués entre 150 et 165 milliards de dollars US sur 15 ans et quelques ODD jugés transformationnels, soit **un gap de financement variant entre 109,1 et 124,1 milliards de dollars US** ;
- **Les évaluations directes à partir des stratégies sectorielles** dégagent un coût total de 47,5 milliards de dollars US sur 5 ans. Ce montant est supérieur aux engagements des partenaires de développement (40,9 milliards de dollars US) de **6,6 milliards de dollars US**.

▶ **91. Les engagements des partenaires de développement, loin en deçà des annonces ou des besoins de développement, attestent d'une tendance à la baisse de l'APD.** L'Agenda 2030 repose essentiellement sur le partenariat en matière de financement et des engagements internationaux contenus dans les accords de Paris sur l'efficacité de l'aide (2015). La faiblesse des moyens engagés et décaissés à ce jour particulièrement en RDC fait planer de plus en plus de doute sur l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. L'OCDE a confirmé la baisse de l'APD mondiale aux PMA depuis 2016, au profit des pays émergents, y compris pour des prêts accordés aux conditions concessionnelles.

▶ **92. L'approche proposée par le FMI est peut-être plus réaliste dans un contexte où toutes les économies entrent dans une période d'incertitudes et que les économies en développement devraient agir pour amortir les répercussions de la guerre en Ukraine.**

▶ **93. Les incertitudes sur l'accomplissement de l'Agenda 2030 sont pour le moment amplifiées par la faible capacité des pouvoirs publics à mobiliser les ressources internes à hauteur du potentiel avéré (évalué à 10-12 milliards de dollars par an) et d'importants chocs extérieurs (les conséquences à l'échelle mondiale de la pandémie de Covid-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie).** Les recettes publiques représentent environ 60% du potentiel. Mais, il est important de jeter un regard sur le paysage de toutes les sources internes et externes, publiques et privées de financement de l'activité économique, qui existent dans le pays, pour pouvoir apprécier le vrai potentiel de moyens mobilisables et les possibilités de progresser vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.



▷ Pont maréchal, ville de Matadi



CHAPITRE 3

SOURCES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT



- ▶ **94.** L'exercice d'évaluation du financement du développement durable de la RDC s'impose comme un préalable nécessaire au processus de la mise en place d'un Cadre national de financement intégré. Ce dernier permettra de compléter un des volets importants manquants du PNSD et du PAG : les stratégies de financement. Il ne suffit pas seulement d'afficher des ambitions au travers des plans, des programmes ou des projets de développement, il faut aussi et surtout identifier les sources de financement mobilisables afin d'atteindre les résultats escomptés.

3.1

CARTOGRAPHIE DES FLUX DE FINANCEMENTS INTÉRIEURS ET CARACTÉRISTIQUES

3.1.1. FLUX DE FINANCEMENTS PUBLICS INTÉRIEURS

- ▶ **95.** Les premiers moyens de financement du développement en RDC sont constitués essentiellement de ressources publiques propres ainsi que de dons et de prêts budgétaires reçus des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux. Les interventions à caractère humanitaire sont effectuées directement par les agences du système des Nations Unies et les organismes de coopération technique et financière bilatérale. Les besoins de financement en investissements publics sont généralement les plus importants au sein de l'économie congolaise. Ils portent essentiellement sur les infrastructures économiques et sociales de base.
- ▶ **96.** Les associations sans but lucratif, comme les confessions religieuses, interviennent dans la construction des infrastructures sociales : santé, protection sociale, enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur et universitaire. Les infrastructures de production des biens et services marchands sont financés directement par le secteur privé et par les entreprises publiques à caractère industriel et commercial.
- ▶ **97.** En dépit de l'existence de la Plateforme de gestion de l'aide et de l'investissement (PGA), il est très difficile d'établir une cartographie exhaustive des financements des besoins de développement (investissements).

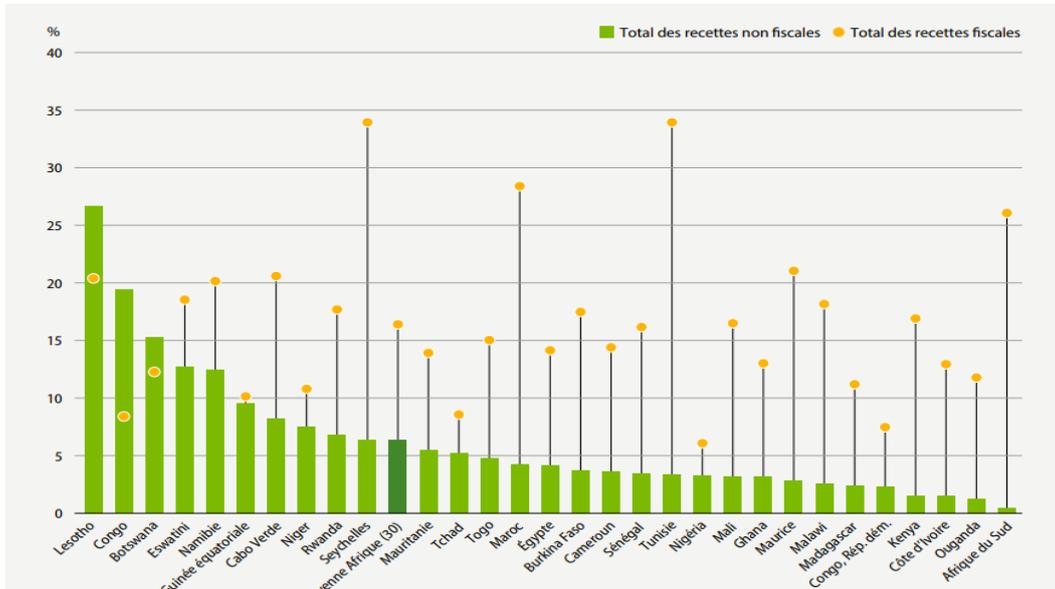
1) Recettes publiques du budget général

- ▶ **98.** Les recettes budgétaires constituent la principale composante des flux des financements publics intérieurs. Mais, elles sont très faibles, à moins de 10% du PIB et ne peuvent permettre aux pouvoirs publics de financer la lutte contre la pauvreté et de placer durablement l'économie nationale sur le sentier de développement. La moyenne des recettes publiques des pays de l'Afrique au sud du Sahara varie entre 20% et 25% du PIB. C'est cette moyenne des recettes publiques qui caractérisait les finances publiques de la RDC jusqu'en 1990.
- ▶ **99.** La structure des recettes courantes de l'État reste largement dominée par les recettes fiscales qui ont représenté près de 96 % du total en 2010-2019, soit en moyenne 6,9% du PIB des recettes fiscales



et 1,7% du PIB des recettes non fiscales. Cette structure des recettes ne reflète pas celle qui caractérise les pays africains riches en ressources naturelles où la part des recettes non fiscales est prédominante, comme cela est illustré sur le graphique repris ci-dessous.

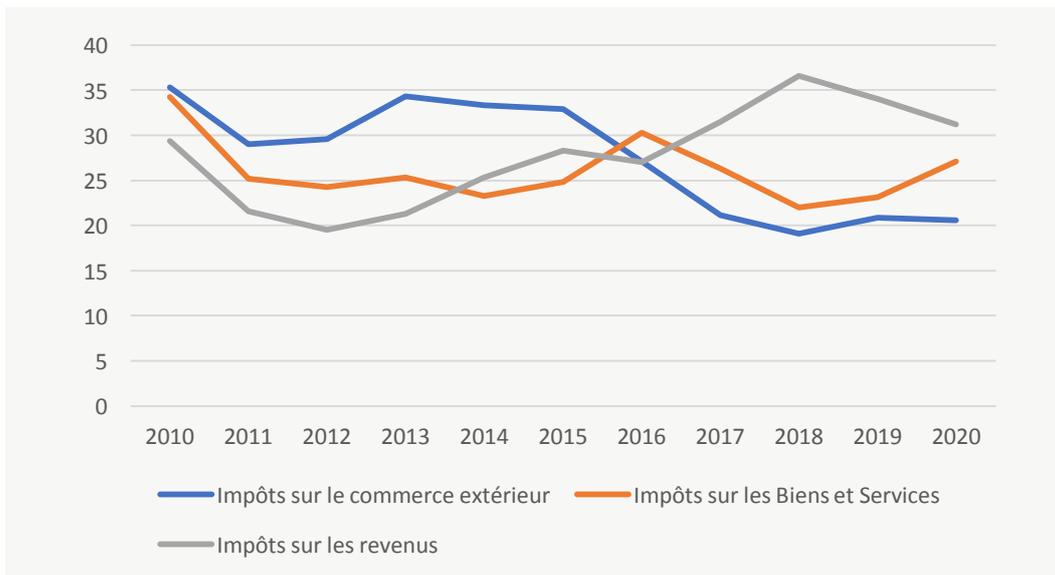
Figure 3 : Recettes fiscales et non fiscales en % du PIB en Afrique, 2019



Source : Rapport de l'OCDE, Commission de l'Union Africaine, Union européenne et Africain Tax Administration Forum, Statistiques des recettes publiques en Afrique, 2021

► **100.** La composition des recettes fiscales a subi une profonde modification reflétée dans le poids de plus en plus faible des impôts sur le commerce extérieur au profit des impôts sur les revenus des personnes physiques, des entreprises et sociétés, pratiquement depuis l'instauration de la TVA.

Figure 4 : Composition des recettes fiscales (En % du total des recettes courantes)

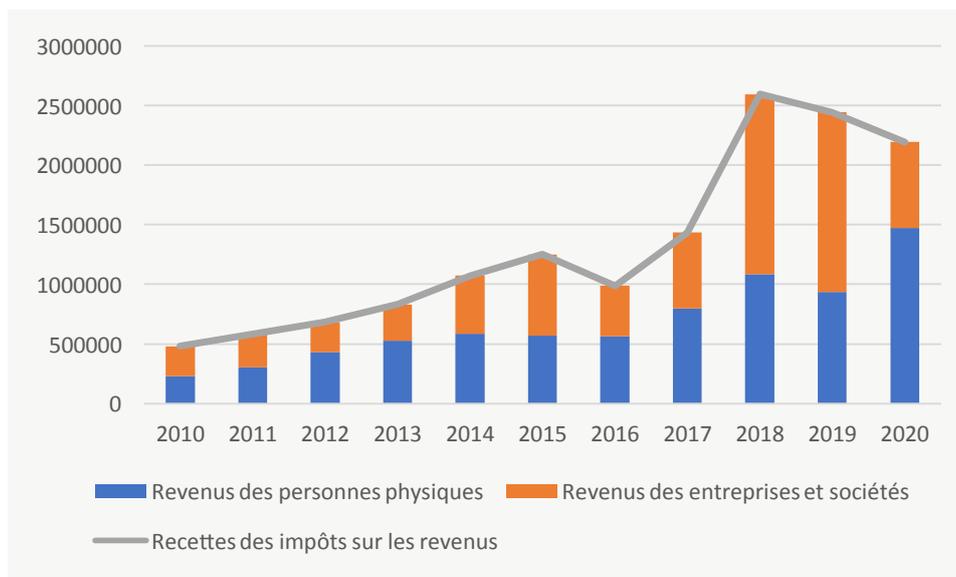


Source : Élaboré à partir des données des Rapports Annuels de la Banque Centrale du Congo



- ▶ **101.** Les recettes des impôts sur les revenus représentent (2,9 %) du PIB en RDC. Malgré quelques épisodes de fléchissement, ces recettes ont continuellement augmenté au cours de ces dernières années. Elles sont passées de 479,3 milliards de CDF en 2010 à 2 442,4 milliards de CDF en 2019. Le secteur pétrolier s'est particulièrement démarqué dans l'évolution des recettes des impôts sur les revenus des sociétés et entreprises (voir figure 4).

Figure 5 : Évolution des recettes des impôts sur les revenus (En millions de CDF)



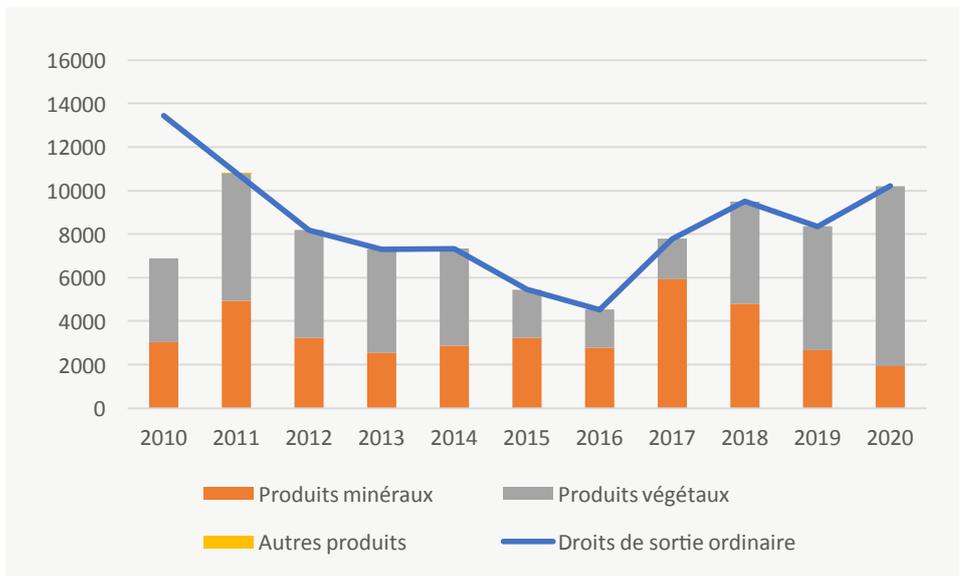
Source : Élaboré à partir des données des Rapports Annuels de la Banque Centrale du Congo

- ▶ **102.** Les recettes des impôts sur le commerce extérieur représentent 1,8 % du PIB. Les droits d'entrée y constituent la composante la plus importante. Néanmoins, les droits de sortie qui ont constamment baissé jusqu'en 2016, ont repris sous l'effet principalement de la fiscalité sur les produits végétaux. Cependant, l'appartenance de la RDC à plusieurs organisations régionales et sous régionales ayant pour objectif la mise en place des unions douanières ou des zones de libre-échange se traduit déjà par la baisse des recettes douanières.
- ▶ **103.** Les impôts sur les biens et services représentent 2 % du PIB en RDC. La structure de ces recettes reste dominée par la TVA à l'intérieur, suivie de droits de consommation, de la taxe sur le chiffre d'affaires des sociétés pétrolières et de l'impôt sur les véhicules. Les bières et les tabacs fabriqués localement sont les principaux produits sur lesquels sont prélevés les droits de consommation.
- ▶ **104.** La TVA contribue en moyenne pour 25% aux recettes des administrations centrales et représente 2,9% du PIB. Depuis son instauration en août 2010¹², le rendement de la TVA tarde à atteindre son niveau optimal comparativement aux performances réalisées par plusieurs pays africains (8%-10% du PIB). La transition fiscale, induite par l'adhésion de la RDC aux zones de libre-échange, ne permet pas encore de retrouver le niveau antérieur de mobilisation des recettes publiques. **La levée de la TVA se heurte encore à des problèmes de disfonctionnement de cet instrument central de la transition fiscale et aux faiblesses de l'administration fiscale, non encore outillée pour en assurer une gestion optimale.**

¹² Ordonnance-loi N°10/001 du 20 août 2010 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

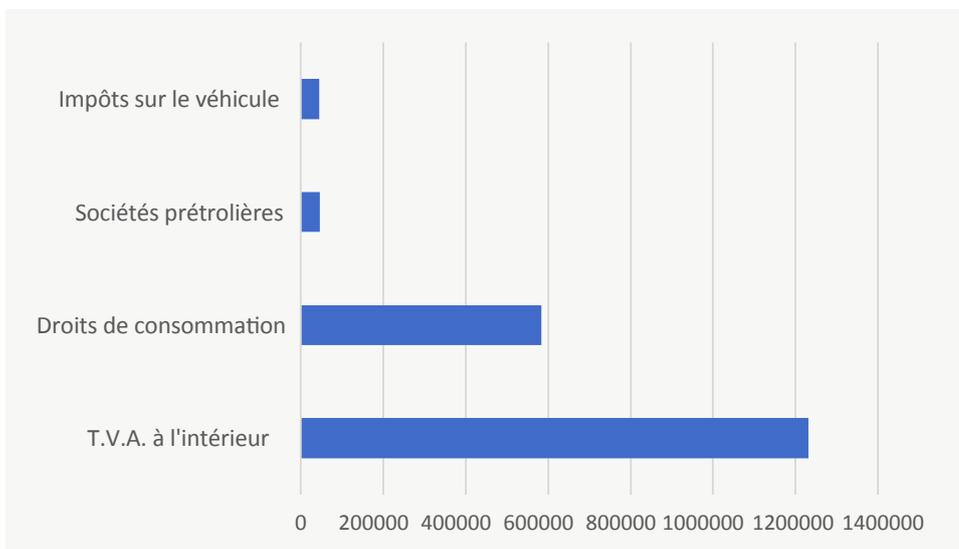


Figure 6 : Évolution des droits de sortie (En millions de CDF)



Source : Élaboré à partir des données des Rapports Annuels de la Banque Centrale du Congo

Figure 7 : Composition des recettes des impôts sur les biens (En millions de CDF) en 2020

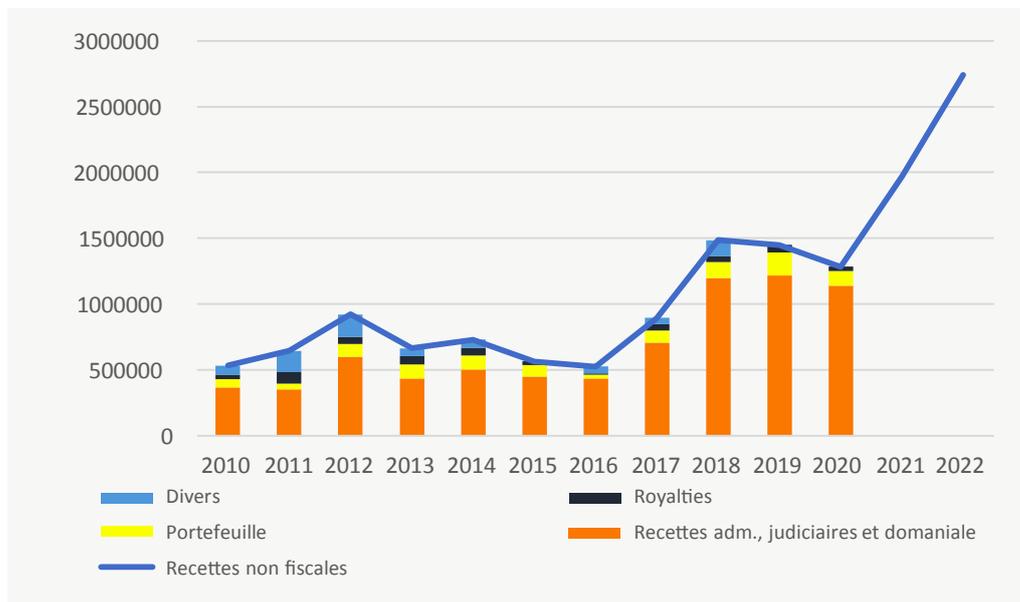


Source : Élaboré à partir des données du Rapport Annuel 2020 de la Banque Centrale du Congo

▶ **105.** Les recettes non fiscales (hors dons), comprenant les taxes et les redevances, ne représentent que 1,7% du PIB. La structure des recettes non fiscales est à l'avantage des recettes administratives, judiciaires et domaniales, suivie de recettes du portefeuille. L'apport des redevances est devenu marginal, particulièrement en ce qui concerne les ressources naturelles (la forêt et les mines).



Figure 8 : Évolution des recettes non fiscales (en millions de CDF)



Source : Élaboré à partir des Rapports Annuels de la Banque Centrale du Congo (BCC) et différents condensés statistiques de la BCC

2) Recettes fiscales et non fiscales provenant des ressources naturelles (l'activité minière, des hydrocarbures et forestière)

▶ **106.** Les ressources naturelles, principalement la production minière, constituent la principale source de croissance économique du pays : leur poids dans le PIB varie entre 40% et 45% du PIB. Cependant, leur contribution aux budgets publics est devenue marginale depuis 1990 : les impôts, droits et taxes sont estimés à 3% du PIB en moyenne. Les redevances minières sont à moins de 1% du PIB. Il en est de même de la redevance pétrolière (0,18% du PIB, en moyenne). La taxation de l'exploitation forestière a été simplifiée dans le cadre du Code forestier de 2002, mais elle manque de transparence et est insignifiante. **Pourtant, on constate généralement dans les pays riches en ressources naturelles, que la part des recettes non fiscales, provenant essentiellement de ces ressources, est plus importante que celle des recettes fiscales et confère plus de stabilité à leurs finances publiques.**

Encadré N°1 : Importance des recettes non fiscales dans les pays riches en ressources naturelles (minières)

Selon les statistiques des recettes publiques en Afrique en 2019 publiées par l'OCDE en 2021, les recettes non fiscales moyennes se sont élevées à 6,3% du PIB, variant entre 0,5% du PIB en Afrique du Sud et 26,7% du PIB au Lesotho. Ces recettes sont constituées essentiellement de loyers et de redevances, en dehors de dons. Le Lesotho, le Botswana et la République du Congo ont une structure de recettes publiques largement dominée par les recettes

non fiscales provenant de leurs ressources minières. La moyenne africaine se situe à 7,0% du PIB. Seuls le Royaume d'Eswatini, la Namibie, la Guinée Equatoriale, le Cap Vert, le Niger, le Rwanda et les Seychelles ont un niveau de recettes non fiscales supérieur ou égal à la moyenne africaine. En RDC, les loyers et les redevances représentent moins de 2% du PIB, dont moins de 1% du PIB provenant des ressources minières.



i. Le secteur minier : levier de développement en RDC

- ▶ **107.** Après le rétablissement des relations de coopération structurelle avec les institutions financières internationales (IFI) en 2001 et sous l'influence de la Banque mondiale, le pays a adopté une nouvelle loi minière promulguée en 2002¹³, en remplacement de la Loi minière de 1981¹⁴. Elle visait à réhabiliter le secteur minier dans son rôle naturel de levier de développement durable. A cet effet, les régimes minier, fiscal, douanier et de change dans ce secteur ont été unifiés et rendus attractifs vis-à-vis des investisseurs. Les productions et les exportations minières ont été relancées : la production de Cuivre particulièrement est passée de 9.000 tonnes en 2003 à plus de 600.000 tonnes en 2012, faisant tomber le niveau record enregistré par la Gécamines en 1980. **Depuis 2014, la RDC est devenue le premier producteur africain de cuivre (avec plus de 1 million de tonnes), devant la Zambie.** En 2021, la production de cuivre, évaluée à 1,8 million de tonne, a dépassé, celle des Etats-Unis, plaçant ainsi la RDC à la quatrième position mondiale, juste derrière le Chili, le Pérou et la Chine.
- ▶ **108.** Malheureusement, l'embellie de la production minière n'a pas d'impact significatif sur les recettes publiques, encore moins sur les recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles : 3% du PIB en moyenne pour les impôts, droits et taxes et moins de 1% du PIB pour les redevances minières. Pourtant, le taux effectif moyen d'imposition d'un projet de cuivre à coût moyen de 5.000\$/t était de 58% : une imposition relativement plus favorable que le Chili (61%) et l'Indonésie (70%). Le Code minier de 2002, revu et complété en 2018 essentiellement pour renforcer les retombées fiscales, a porté le taux effectif moyen d'imposition (au coût moyen de 5.000\$/t) à 69%. C'est le taux d'imposition le plus élevé, après celui de l'Indonésie. Le paradoxe des faibles contributions aux finances publiques de la montée fulgurante de la production minière concerne également l'emploi, le développement des infrastructures, la pauvreté...Il n'y a quasiment pas d'effets d'entraînement sur le reste de l'économie. Il faut chercher l'explication en dehors du Code minier, comme :
- **L'influence très grande des entreprises publiques**, qui continuent de détenir des droits miniers et s'en servent pour conclure des contrats de joint-ventures avec des entreprises privées. Celles-ci réalisent une grande partie de la production minière sans investissements attendus et dans l'opacité fustigée ci-haut ;
 - **La prédominance du mode d'exploitation artisanale et informelle** : 90% des exportations minières totales sont produits par environ 10 millions de creuseurs disséminés presque dans tous les sites d'exploitation minière ;
 - **D'importants retards dans le traçage des limites des périmètres d'exploitation artisanale** et envahissement par des creuseurs des concessions revenant aux détenteurs des titres miniers, souvent avec la complicité des autorités politico-administratives et des forces de l'ordre ;
 - **La reconduction sans cesse du moratoire accordé aux producteurs de cuivre et de cobalt qui ont l'obligation de les transformer avant exportation (Loi minière).** La raison d'être de cette disposition est de donner une plus grande valeur ajoutée aux produits extraits, de créer plus d'emplois et d'obtenir un maximum des recettes de la valorisation des richesses du pays. Les reconductions sans cesse du moratoire favorisent le développement de l'exploitation artisanale par les entreprises « industrielles », qui bénéficient de l'exonération de la TVA à l'importation (des équipements) ;

13 Le Code adopté en 2002, revu et complété en 2018 garantit : (i) la sécurisation des biens et des personnes, (ii) la suppression de la réglementation limitant l'investissement dans le secteur minier ; (iii) la mise en place d'une structure légale et institutionnelle visant la liberté d'action minimale de l'Etat ; (iv) le désengagement de l'Etat des activités de mise en valeur des ressources minières, réservées désormais aux investisseurs privés, qui bénéficient des mesures d'incitations financières et fiscales et (v) la reconnaissance de l'existence des mineurs artisanaux.

14 Ordonnance-loi No 81-013 du 02 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures : elle consacrait deux régimes miniers, à savoir : le régime de droit commun et le régime conventionnel, entraînant ainsi des régimes fiscal, douanier et de change discriminatoires.



- **La multiplication des contrôles** effectués par les services d'assiette (constatation et liquidation) et de recouvrement (ordonnancement et paiement) qui favorise l'évasion fiscale ;
- **La désignation des substances stratégiques, soumises à une redevance de 10% appliquée de façon discrétionnaire**, c'est-à-dire par des procédures manquant de transparence.

Encadre N° 2 : Les mines, un levier de développement.

Il convient de rappeler qu'avant 1990, l'exploitation minière était essentiellement industrielle et entre les mains des sociétés publiques (principalement la GECAMINES) et parapubliques (MIBA). Les recettes fiscales et non fiscales provenant des ressources minières ont permis de maintenir la pression fiscale entre 22% et 30% du PIB jusqu'en 1990. Autrement dit : la mobilisation des recettes propres en RDC/Zaïre était à un niveau tel qu'elle justifiait son rang de pays à revenu intermédiaire (2.730\$ de PIB/H en 1980, puis 1.190\$ de PIB/H en 1990) et une incidence de la pauvreté de 30% jusqu'en 1990. Les versements de la Gécamines au titre des impôts, droits et taxes seuls représentaient en moyenne 25% des recettes totales. Sans compter les dépenses non fiscales que les autorités politiques mettaient à charge de la Gécamines. Les recettes publiques provenant des ressources minières ont donc permis de hisser la RDC au rang des pays à revenu intermédiaire et d'équiper solidement les entreprises publiques.

Entre 1981 et 1986, plongée dans une crise d'endettement extérieur, la RDC s'est engagée dans un programme d'ajustement structurel (PAS), appuyé par le FMI et la Banque mondiale. Sous l'impulsion de la Banque mondiale, le gouvernement a décidé de libéraliser le secteur minier (Ordonnance-Loi No 81-013 du 02 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures), en ouvrant certaines concessions notamment de la MIBA aux creuseurs artisanaux, sans un encadrement technique conséquent. Les autorités politiques et administratives se sont livrées au commerce des matières précieuses, mettant le secteur d'exploitation des matières précieuses dans l'opacité, les conflits d'intérêt, la corruption, la mauvaise gouvernance... Le non-respect des engagements

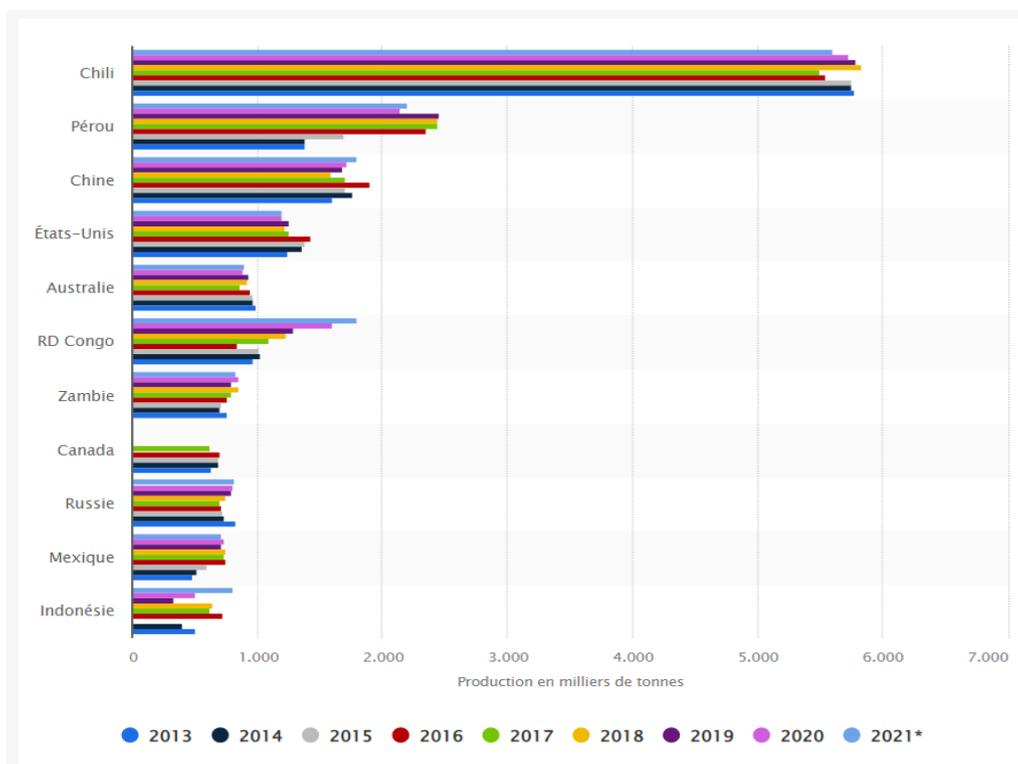
pris dans le cadre du PAS, y compris le paiement régulier du service de la dette extérieure, ont entraîné la suspension du PAS en 1986, provoquant le gel des apports extérieurs.

A partir de 1986, les pressions sur la trésorerie de la Gécamines se sont accrues par la prise en charge régulièrement des besoins des pouvoirs publics. Les impôts, droits et taxes versées par la Gécamines sont passés de 22,4% en 1987 à 42,9% des recettes totales en 1988. La pression fiscale a atteint successivement 32,8% et 30,7% du PIB en 1987 et en 1988. Mais, la Gécamines faisait déjà face à l'obsolescence de ses équipements depuis quelques années, aux coupures intempestives du courant électrique (Barrage d'Inga), des grèves récurrentes. C'est dans ce contexte délétère que la Mine de KAMOTO, la plus grande unité de production de cuivre de la Gécamines, s'est effondrée en septembre 1990, précipitant ainsi cette entreprise au bord de la faillite ; et avec elle, l'Etat congolais et le reste de l'économie nationale. La production de cuivre est tombée de 504.768 en 1981 à 352.437 tonnes en 1990, ensuite à moins de 50.000 tonnes pendant les années suivantes. Pour maintenir son activité, la Gécamines a été contrainte de conclure des contrats de partenariat avec des entreprises privées. **Comme pour les matières précieuses, la production et la commercialisation de cuivre et de cobalt ont purement et simplement versé irrévocablement dans l'opacité, les conflits d'intérêt, la corruption, la mauvaise gouvernance qui ont continué à s'amplifier au fil des années.**



- ▶ **109.** L'entrée en production d'importants investissements de la mine de cuivre de Kamao-Kakula (Ivanhoe Mines) et sa progression rapide devraient faire d'elle la deuxième plus grande mine de cuivre au monde dans les prochaines années. Ce qui pourrait propulser la RDC au second ou au troisième rang mondial.
- ▶ **110.** Les perspectives sont prometteuses en ce qui concerne les métaux stratégiques de la RDC (le cobalt, le coltan, le germanium et le lithium) dont la production devrait être dopée par la demande mondiale, qui est en train de monter en puissance. La politique minière devrait reposer sur des objectifs et des priorités qui permettent à la RDC de participer activement au développement des technologies modernes et d'en tirer pour son économie et ses populations.

Figure 9 : Principaux pays producteurs de cuivre dans le monde



Source : Statista Research Department, 30 mars 2022

ii. Le secteur des hydrocarbures et de gaz

- ▶ **111.** La production de pétrole brut et celle de gaz méthane peuvent constituer une source de revenu substantiel pour les pouvoirs publics. Concernant le pétrole brut, sa production est encore très faible, soit 8 millions de dollars US par an (soit une moyenne journalière de plus 21.000 barils). Cette production est réalisée par une entreprise seulement (PERENCO). Les autorités ont annoncé, depuis avril 2021, la finalisation de la phase préparatoire d'un projet d'appel d'offres international, qui concerne 16 blocs d'exploration pétrolière. Ces blocs sont répartis sur trois bassins sédimentaires du pays, à savoir le Bassin côtier (3 blocs), la Cuvette centrale (9 blocs) et le Graben Tanganyika (4 blocs). Les problèmes épineux des voies de communication devraient peser sur la faisabilité physique des projets d'exploration relatifs à ces blocs on shore.



- ▶ **112.** S'agissant du gaz, la compagnie PERENCO a reçu l'autorisation du Conseil des ministres en juin 2021 de réaliser son projet d'extension de transformation du gaz naturel associé en énergie électrique se trouvant dans le bassin sédimentaire, situé sur le littoral atlantique. L'énergie électrique produite à hauteur de 100 MW pourrait être acheminée vers les villes minières en passant par Boma et Matadi.
- ▶ **113.** Le projet le plus ancien et le plus important de production de gaz est celui du Lac Kivu, qui contient environ 60 Km³ de méthane (CH₄) et 300 Km³ de dioxyde de carbone (CO₂). La production possible est de 100 milliards de KWH. La réalisation de ce projet permettra à la fois de fournir l'électricité aux provinces de l'Est et de dégager des retombées financières en faveur du Trésor public. L'exploitation de gaz du Lac Kivu comporte également un enjeu environnemental vital : après les dégâts causés par l'éruption du volcan Nyiragongo à Goma (Nord-Kivu), le risque d'échappement à tout moment du gaz méthane, entassé dans le lac Kivu, représente un danger mortel pour plus de six millions de personnes et les bêtes de la ville de Goma et des environs. A ce jour, rien n'est fait pour mettre les populations et les bêtes à l'abri du danger.

iii. Le secteur forestier

- ▶ **114.** Comme pour les mines, les retombées financières (fiscales) et sociales de la réforme du secteur forestier sont insignifiantes. Le secteur forestier présente des problèmes de gouvernance de même nature que le secteur minier. Sous l'impulsion de la Banque Mondiale, le code forestier a été promulgué en août 2002, en remplacement du Décret du 11 avril 1949. Parmi les innovations apportées par le Code forestier de 2002, il y a lieu de citer : des assises solides à une politique de taxation forestière capable de garantir à la fois une gestion durable de la ressource forestière, une incitation à la meilleure gestion forestière et une conciliation d'objectifs de développement de l'industrie forestière et de l'accroissement des recettes forestières. De plus, d'une centaine de taxes collectées par les administrations publiques centrales, provinciales et locales ainsi que des frais versés à la SCPT et à la RVF sans contrepartie pour la plupart avant 2002, le législateur les a ramenées à cinq¹⁵ et a supprimé les frais sans services faits payés aux entreprises citées ci-avant.

3) Parafiscalité perçue dans des comptes spéciaux et organismes relevant des budgets annexes

- ▶ **115.** Il y a des prélèvements obligatoires, créés par des textes de loi et généralement sans contrepartie, qui sont versés dans des comptes spéciaux¹⁶ et utilisés à partir de ces derniers. À côté des 11 fonds spéciaux, il y a 800 organismes des budgets annexes de l'État, qui concernent principalement des organismes des secteurs de la santé, de l'enseignement primaire, secondaire, professionnel et technique ainsi que de l'enseignement supérieur et universitaire. Ce sont des perceptions qui ne sont ni répertoriées, ni codifiées. Elles sont versées dans des comptes ouverts dans des banques commerciales ; elles sont destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement. Malheureusement, les organismes relevant des budgets annexes connaissent des difficultés énormes.
- ▶ **116.** Il existe finalement des prélèvements forfaitaires sans contrepartie, mal encadrés et versés directement (sans passer par des comptes spéciaux) à quelques entreprises publiques¹⁷. Celles-ci

15 Selon l'Article 122 du Code forestier, les produits des taxes et des redevances forestières sont versés au compte du Trésor Public et répartis comme suit : 1°. Redevance de superficie concédée : 40 % aux Entités administratives décentralisées de provenance des bois ou des produits forestiers et 60 % au Trésor Public ; 2°. Taxe d'abattage : 50% au Fonds forestier national, et 50 % au Trésor Public ; 3°. Taxes à l'exportation : 100% au Trésor Public ; 4°. Taxes de déboisement : 50% au Trésor Public et 50% au Fonds forestier national ; 5°. Taxes de reboisement : 100% au Fonds Forestier National.

16 Il y a 11 fonds spéciaux : 1) Fonds national d'entretien routier, 2) Fonds de promotion de l'éducation nationale, 3) Fonds de promotion de l'industrie, 4) Office des petites et moyennes entreprises du Congo, 5) Fonds de promotion du tourisme, 6) Fonds de promotion culturelle, 7) Fonds forestier national, 8) Régie des voies aériennes, 9) Fonds minier des générations futures, 10) Cadastre minier, 11) Fonds de contrepartie.

17 Entreprises bénéficiaires des prélèvements obligatoires : Société commerciale des transports publics, Office national du café, Régie des voies fluviales, Office de gestion du fret maritime, Caisse nationale de la sécurité sociale, Office congolais de contrôle, Institut national de préparation professionnelle





ne rendent nullement compte des utilisations des ressources reçues (principautés fiscales). Certains de ces prélèvements forfaitaires sont effectués à des postes frontaliers sur des biens importés marchands et non marchands et alourdissent les coûts de ceux-ci. Ils ont été épinglés dans le premier rapport de l'**Etude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) dans les stratégies de développement durable**, publié en juillet 2010. Cette étude recommande leur suppression purement et simplement. Cette recommandation demeure d'actualité.

4) Perception des frais administratifs

- ▷ **117.** Dans presque toutes les administrations publiques, des frais ont été créés sans fondement légal. Ils sont perçus à l'occasion de l'accomplissement des formalités administratives. Ils ne sont pas encadrés par la DGRAD, en raison de leur caractère illégal. La tarification ainsi des actes administratifs alimente purement et simplement les pratiques de corruption.

5) Exonérations et autres dépenses fiscales

- ▷ **118.** D'après le rapport de l'Inspection générale des Finances d'août 2020, le pays perd cinq (5) milliards de dollars chaque année en exonérations fiscales, réparties sur 1300 textes de décisions discrétionnaires et non conformes à la loi, pour la plupart. Dans un rapport du Ministère du Budget, les exonérations au premier trimestre de 2020 représentaient 47,75% de la valeur des importations sur la période. Une bonne partie des exonérations touche à la TVA à l'intérieur et à l'importation, alors qu'il s'agit d'un impôt à la consommation. A côté des exonérations, il y a les compensations impôts dus et créances des privés sur l'Etat. Selon les données provisoires, les compensations ont porté sur environ 99 millions de dollars. La rationalisation des exonérations permettrait d'améliorer sensiblement le niveau des recettes publiques. Il faudrait privilégier des mécanismes plus neutres d'incitations à l'investissement, comme les crédits d'impôts à l'investissement ou des mécanismes d'amortissement accéléré.

6) Observations sur les recettes publiques

- ▷ **119.** Les recettes publiques sont d'un niveau très faible, soit 9-10% du PIB, contre une moyenne de 20% du PIB observée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et de 25% à 30% du PIB dans les pays de l'Afrique australe (essentiellement membres de la SADC). Le potentiel avéré des recettes propres peut être estimé à 900-1000 millions de dollars US par mois, sans réformes majeures, contre une moyenne de 500-600 millions de dollars par mois à ce jour. **Le rendement modeste des recettes publiques est dû notamment aux raisons suivantes¹⁸:**

- **La fiscalité et la parafiscalité sont très fragmentées et redondantes**, du fait d'une multiplicité d'instruments fiscaux et parafiscaux, débouchant sur une confusion fiscale : l'Etat central, les provinces et les ETD lèvent des recettes en vertu des textes qui les régissent séparément et versés dans le compte général du Trésor et dans des comptes ouverts dans les banques commerciales ; les résultats de leurs prélèvements obligatoires ne consolident pas dans un document budgétaire unique. **Il n'y a pas de code général des impôts proprement dit, à part un recueil de textes qui n'inclut actuellement que les principaux impôts d'Etat ;**
- La production minière, en progression continue et principale source de croissance économique, aurait dû induire une augmentation de la contribution du secteur extractif au budget de l'Etat. **Mais, la contribution de la redevance minière au budget de l'Etat est inférieure à 1% du PIB.** La forte présence des unités d'exploitation en mode artisanal favorise l'opacité dans le secteur, qui se répercute négativement sur les versements des impôts et taxes ;

¹⁸ Aide-mémoire de la mission du FMI d'évaluation de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, octobre 2020, P. 27





- Des avantages fiscaux sont accordés de façon discriminatoire à quelques opérateurs économiques, y compris en dehors de la loi (exonérations décidées par arrêté ministériel dans le cadre, par exemple, du partenariat stratégique) ;
- D'importants retards dans la modernisation et la numérisation des procédures des administrations financières favorisent les interactions entre les agents du fisc et les opérateurs économiques assujettis à l'impôt, favorisant ainsi la fraude, l'évasion fiscale, la corruption, etc.
- L'instauration de la TVA, la généralisation de l'Impôt sur le revenu professionnel (IPR) et des droits d'accise sont des réformes inachevées : une bonne partie des produits de la TVA est consommée à la source par des entreprises publiques et privées ; l'IPR n'est pas généralisé dans le secteur public ;
- Des métiers des administrations financières sont sous-traités et payés à la source en diminution des recettes publiques perçues dans l'opacité totale.

3.1.2. FINANCEMENTS PAR APPEL DE L'ÉPARGNE DU PUBLIC

1) Emissions des titres du Trésor

▷ **120.** Le marché des bons et obligations du Trésor a été créé par décret du Premier Ministre du 11 juin 2018. Il fixe les modalités d'émission et de remboursement de ces titres publics. En application du décret mentionné ci-avant, un arrêté a été pris par le Ministre des Finances en date 27 mars 2021 pour transformer les bons et obligations du Trésor en titres indexés au cours de change entre le dollar américain et le Franc congolais.

▷ **121.** Le marché des titres du Trésor est encore en construction : les soumissions sont, pour le moment, directement ouvertes aux banques de dépôts. Le marché des titres publics devrait être ouvert aux placeurs institutionnels (les sociétés d'assurance, les caisses de la sécurité sociale, les entreprises, les ménages...). Tout comme les financements à mobiliser sur ce marché devraient rentrer dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'investissements à moyen et long termes économiquement rentables.

2) Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS)

▷ **122.** L'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), créé en 1961, sous le statut d'entreprise publique, est devenu un établissement public à caractère technique sous la dénomination de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en juillet 2018 (loi n° 16/009 du 15 juillet 2016 entrée en vigueur le 15 juillet 2018). Selon le Manuel de statistiques de finances publiques du FMI, les cotisations sociales comprennent les recettes effectives ou imputées à recevoir par les régimes d'assurance sociale pour pouvoir assurer le paiement des prestations d'assurance sociale dues. Les cotisations sociales et les prestations sociales consolident avec la situation financière de l'État.

▷ **123.** La CNSS a pour missions essentielles le recouvrement des cotisations sociales et le paiement des prestations sociales en vue de lutter contre la précarité qui peut toucher ses assurés. La réforme de 2016 a amélioré la couverture sociale par l'extension du régime à d'autres catégories sociales, y compris le secteur informel qui représente environ 70 % de la population active en RDC. La réforme du régime consacre l'amélioration des prestations servies et l'assouplissement des conditions d'octroi des prestations. La CNSS peut instituer ultérieurement toutes autres prestations de sécurité sociale en faveur des assurés sociaux.





années. La dette extérieure est assortie des conditions concessionnelles, avec un élément don de 46,36%. Le coût apparent de la dette extérieure est soutenable, soit 0,9%. Les indicateurs de la dette sont tous en deçà des seuils de viabilité de la dette. Il est vivement recommandable de maintenir les niveaux actuels des indicateurs de la dette, pendant que des efforts sont consentis porter progressivement les recettes publiques à 20% du PIB.

Tableau 4 : Evolution de l'encours et du service de la dette publique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette extérieure (% du PIB)	11,5	13,5	14,4	16,5	18,8	20,2	14,4	14,6
VA dette en % du PIB	15,2	11,0	12,5	13,9	15,4	16,0	16,7	9,1
VA dette % export¹⁹.	44,2	33,6	36,9	42,1	45,6	46,3	-	-
Service dette éch./prévu²⁰ en % export.	1,5	1,7	1,7	2,2	1,8	1,5	2,9	2,4
Réserves inter. en mia USD	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	0,8	3,6

Source : Cadre macroéconomique

Dette publique intérieure

- ▶ **130.** La dette publique intérieure s'est maintenue à une moyenne de 4,5% du PIB entre 2016 et 2020. Le secteur privé a donc porté une part du poids de la progression de l'activité économique. L'accumulation des arriérés de la dette publique en contrepartie des travaux, des prestations de service et de fourniture des biens constituent un obstacle au bon déroulement de l'activité économique et contribue à détériorer le climat des affaires. **La conclusion des partenariats bénéfiques avec le secteur privé en vue de sa participation à la réalisation des ODD passe également par la résolution des problèmes de paiement à bonne date des marchés conclus régulièrement avec par les pouvoirs publics le secteur privé. Celle-ci relève du respect rigoureux des plans de trésorerie et des procédures de la chaîne de la dépense.**

3.1.3. FLUX DES FINANCEMENTS PRIVÉS INTÉRIEURS



1) Financements bancaires

- ▶ **131.** Selon les données du Rapport annuel de la BCC de 2018 sur l'activité bancaire²¹, l'encours global des crédits à l'économie a presque triplé entre 2009 (3,6% du PIB) et 2016 (9,4% du PIB) avant d'amorcer une tendance à la baisse à partir de 2017. Les crédits à décaissement ont représenté 83,0% en moyenne,

19 VA dette/exportations 150% ; VA dette/recettes budgétaires 250% ; Service dette/exportations 15-20%

20 Entre 2012 et 2019, il s'agit des montants du service de la dette échelonné. A partir de 2020, les montants du service de la dette portent sur des échéances.

21 Banque Centrale du Congo, Rapport Annuel 2018, Chapitre IV : Activité bancaire, page 160



contre 17% pour les crédits d'engagement. Les crédits à décaissement ont été alloués aux entreprises et aux ménages et pour plus de 90% en dollar américain. 77% des crédits ont été accordés à court terme. Plus de 78,0% des crédits à court et à moyen termes ont été octroyés aux ménages, 8,4% à l'Industrie manufacturière, 7,2% au secteur de Transport, 4,4% au secteur de la Distribution et 2,0% à l'Agriculture. **Une part importante de crédits bancaires a été orientée à la consommation, plutôt qu'à la production. Mais, les évolutions relativement positives des financements bancaires en faveur de l'économie ne peuvent pas masquer les difficultés systémiques rencontrées par les Micros, Petites et moyennes entreprises (MPME) pour accéder aux crédits bancaires.**

▶ **132.** Par ailleurs, la plupart des banques congolaises ont des réseaux de correspondants très réduits et entretiennent des relations directes très limitées avec le système mondial de paiement. La BCC facilite le règlement de transactions internationales entre banques commerciales locales, ce qui évite des retards dans l'utilisation de virements swifts. Les banques commerciales sont également exposées à des risques de blanchiment des capitaux découlant de l'insertion dans le système financier des produits issus de la corruption, des détournements de deniers publics, du trafic illicite des minéraux, de la fraude douanière et fiscale etc. Ces risques sont amplifiés par des vulnérabilités liées à l'importance du secteur informel, la forte préférence de la liquidité dans les transactions courantes, le faible niveau inclusion financière...(Rapport GABAC de 2021). Les conclusions contenues dans le rapport du GABAC sont venues confirmer les résultats d'une évaluation du dispositif LBC/FT en vigueur en RDC menée par la Banque mondiale en 2014 : des déficiences stratégiques et systémiques ont été recensées par rapport à la norme du Groupe d'Action Financière (GAFI) révisée en 2012.

▶ **133.** Dans un contexte de faible compréhension des risques auxquels est le système financier confronté, les autorités compétentes ne manifestent pas d'empressement à mettre en place des mesures visant à consolider la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Sous la pression de sanctions internationales contre certaines personnalités en RDC, les banques sont contraintes de respecter la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Rapport du GABAC a été validé récemment. Il contient des recommandations à mettre en œuvre par les pouvoirs publics.

2) Finances inclusives (ouvertes aux PME)

▶ **134.** L'agence britannique d'aide au développement international (UKaid) en RDC²² a appuyé le **Projet ELAN** en vue de « l'expérimentation de nouvelles idées qui pousseraient les prestataires de services financiers à adapter leurs produits et **services** d'une manière qui profiterait au client final et augmenterait l'**inclusion financière** ». Et pour causes :

- Les banques commerciales considèrent que les crédits à terme accordés aux PME sont des opérations à très haut risque et se montrent ainsi très réticentes ;
- Les PME congolaises ayant une gestion généralement à caractère familial, elles ont rarement l'expertise requise pour assurer une bonne gestion technique, commerciale et financière...
- L'expansion des PME repose essentiellement sur la dynamique des moyens propres (bénéfices cumulés). Elles considèrent un niveau optimal d'activités au-delà duquel elles ne peuvent prendre de risques jugés inutiles. Ce qui limite également leur taille et leur impact sur la croissance et sur la création d'emplois.

22 ÉLAN RDC était un projet de développement des systèmes de marchés en RDC financé par UKAID et mis en œuvre par Adam Smith International



▷ **135.** Élan RDC a soutenu le développement des systèmes de marché en faveur des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) en travaillant principalement avec les acteurs du secteur privé. Il y a lieu de relever qu'en 2017, avant le démarrage du projet Élan RDC, le taux de **pénétration** du secteur financier était d'environ 7,8%. Seules les banques et les IMF proposaient des comptes et d'autres services financiers formels. Mais, en raison de la présence prédominante des MPME, il y avait un fort manque de confiance entre les opérateurs.

▷ **136.** Aucune banque n'offrait de services financiers numériques ; très peu de banques disposaient de produits et services dédiés aux personnes des conditions modestes. Il n'y avait aucune initiative en faveur des zones rurales. En outre, les institutions de microfinance (les coopératives d'épargne et de crédit) étaient perçues comme faibles, en raison de multiples cas de faillite. Les opérateurs d'argent mobile venaient à peine de démarrer leurs opérations et déployaient leurs services sans aucune collaboration ni concertation avec le secteur privé.

▷ **137.** Élan RDC proposait une stratégie visant à déclencher des changements positifs dans les domaines ci-après :

- La réglementation, le lobbying et la médiation entre acteurs ;
- La facilitation des investissements ;
- Les mécanismes de partage des risques et assurances ;
- Le renforcement des capacités, services financiers numériques et
- L'écosystème numérique.

▷ **138.** Le Projet Élan RDC a sensibilisé le secteur financier à la nécessité de la concertation et a joué à la fois un rôle de facilitateur et d'accélérateur d'innovations. Ceci a été réalisé en investissant dans les activités suivantes :

- L'offre : en testant ou en plaidant en faveur des produits/services à fort potentiel d'inclusion financière
- Dans un environnement propice et dans la réglementation : en soutenant la consultation et le dialogue intersectoriels et en plaidant en faveur d'une réglementation plus propice
- Dans la demande (utilisateurs finaux) : en analysant les profils et les besoins des clients finaux à travers l'analyse du marché, et en favorisant l'éducation financière/numérique.

▷ **139.** Grâce aux travaux sur l'accès au financement, le secteur financier est en train de s'ouvrir aux collaborations et de devenir inclusif en termes de gamme de produits innovants et en termes de canaux de distribution. Voici quelques évolutions fondamentales :

- La diffusion de services financiers formels et abordables a permis de porter le taux d'inclusion financière à plus de 20 % à ce jour. Les Services Financiers Numériques (SFN) jouent un rôle clé dans l'accélération de l'inclusion financière et dans la mise en place des produits innovants, issus de collaborations bilatérales.
- Les prestataires de services financiers, qui travaillaient auparavant de façon fermée, ont appris l'intérêt de collaborer au moins de manière bilatérale et parfois même au niveau sectoriel ;
- Plusieurs services financiers numériques réussis sont le résultat de la collaboration entre les parties prenantes du groupe de travail sur l'épargne et le crédit numérique. **Les prestataires de services financiers**





ont manifesté leur intérêt pour la poursuite des travaux du groupe de travail sur l'épargne et le crédit numérique sous la coordination du Fonds de Promotion de la Microfinance (FPM)²³.

- ▷ **140.** Il y a une impérieuse nécessité de mettre en place un dispositif qui permet l'instauration d'un climat de confiance et de bonnes relations d'affaires entre les institutions financières et les entreprises : des mécanismes de garantie de crédit et un accompagnement technique, là où il est nécessaire. En effet, la garantie couvre le risque encouru par les institutions financières, en même temps qu'elle apporte de la confiance dans les relations entre opérateurs économiques. Le gouvernement a annoncé le lancement du Fonds local de garantie pour les MPME de tous les secteurs (FOGEC). Partant de l'initiative pilote conjointe de garantie de crédit, mise en œuvre à travers un partenariat Élan RDC et le FPM avec FINCA, **le FPM a pu se positionner comme un acteur clé en matière de fonds de garantie de crédit.**

3) Finances inclusives en faveur des micros entreprises et des ménages

- ▷ **141.** L'organisation non gouvernementale CARE International²⁴ a expérimenté avec succès les **Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) pour la première fois au Niger, en 1991**. Depuis, les AVEC ont été répandues en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Les AVEC étaient initialement réservées aux femmes analphabètes et pauvres des zones rurales. Elles ont fini par gagner les villes, les campements périurbains et les bidonvilles urbains, s'ouvrir aux hommes, aux femmes alphabétisées, intéresser les micros entreprises (de type familial) dans une centaine de pays.

- ▷ **142.** Les AVEC sont complètement indépendantes des banques commerciales, sur les plans financier et institutionnel. Contrairement aux coopératives, les AVEC comprennent entre 15 et 25 membres. Les emprunts sont uniquement fondés sur les économies des membres du groupe, sans apport d'argent extérieur. Elles comblent les lacunes laissées par les institutions de la microfinance (IMF) du fait des conditions de crédit rigides, qui limitent l'accès aux crédits aux pauvres. **Enfin, les AVEC sont également des mécanismes de financements, qui contribuent efficacement à l'autonomisation économique de la femme. Il y a lieu de promouvoir son implantation à travers tout le pays.**

4) Assurances traditionnelles

- ▷ **143.** L'assurance est une industrie financière qui a pour objet la gestion du risque des agents économiques (individus, ménages et entreprises) : elle couvre le risque proprement dite et contribue au financement de l'économie au travers du recyclage de l'épargne qui se dégage ainsi dégageée au sein de l'économie. Le développement du secteur de l'assurance joue un rôle très important dans le développement du marché des capitaux. Fermé aux investisseurs étrangers en 1968, le secteur des assurances a été à nouveau libéralisé en 2015, avec la promulgation de la Loi 005/2015 portant Code des assurances. La libéralisation du marché des assurances est devenue effective en 2016 par la création de l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA).

23 D'après les conclusions des travaux d'ELAN RDC, Finca a lancé le tout premier service de micro-assurance sur le marché en partenariat avec RAWSUR. La TMB et EquityBCDC ont adopté les principes de l'accord de gestion des garanties, les ont intégré dans leurs activités de prêt et ont ainsi renforcé leur offre au secteur agricole.

24 Care International est une ONG de solidarité internationale non confessionnelle et apolitique créée aux Etats-Unis en 1945. Cette structure développe plusieurs projets de lutte contre la pauvreté en collaboration avec certaines agences humanitaires et les ONG locales depuis son implantation en RDC en 1994.



▷ **144.** A fin juin 2020, le pays comptait 21 opérateurs d'assurances, dont 9 sociétés d'assurances, grâce à la préconisation de la nouvelle-loi :

- L'ouverture du marché à la libre concurrence,
- L'instauration d'un régulateur unique pour tous les opérateurs du secteur,
- L'introduction d'une gamme d'assurances obligatoires (RC automobile, RC des transporteurs aériens, incendie, construction, facultés à l'importation),
- Une meilleure gestion des recours entre assureurs,
- La mise en place d'un système d'indemnisation des préjudices corporels,
- La création d'un fonds de garantie destiné aux victimes d'accidents de la route causés par les personnes non assurées.

▷ **145.** En juin 2020, le chiffre d'affaires du marché des assurances était estimé à moins de 100 millions de dollars US, sur un potentiel évalué à 800 millions de dollars US à court terme, et entre 3 et 5 milliards de dollars US, à long terme.

5) Assurances inclusives

▷ **146.** Selon l'étude sur la Stratégie d'appui au Développement du Secteur Privé du Department for International Development (DFID/Coopération britannique)²⁵, les banques et compagnies d'assurance peuvent diversifier leurs services financiers et les rendre accessibles aux populations pauvres, ou proposer la gamme complète des services nécessaires aux entreprises de toutes les dimensions. A ce jour, le secteur des assurances congolais exclut le segment de marché à faibles revenus, les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et les consommateurs du marché de détail. Seul un petit nombre d'entreprises et propriétaires de véhicules ont accès, de façon limitée, à une assurance. Les acteurs de l'assurance sont donc appelés à s'adapter et à s'approprier ce segment de marché à faibles revenus, au lieu de le subir dans un avenir très proche.

▷ **147.** L'objectif de l'étude mentionnée ci-dessus est d'évaluer les obstacles, qui jusqu'à présent ont limité l'offre et l'accès aux produits d'assurance traditionnels, d'identifier des opportunités de développement pour un marché inclusif de l'assurance²⁶ et de déterminer le potentiel de ce marché ainsi que les parties prenantes dont l'implication sera cruciale. L'assurance inclusive est pertinente pour le développement du marché de l'assurance de détail dans son ensemble. Tout en s'intéressant particulièrement aux consommateurs à faibles revenus et aux MPME, l'étude vise l'ensemble du marché des « populations exclues ».

▷ **148.** Le développement du marché de l'assurance inclusive en RDC aura des répercussions positives sur le **développement** de toutes les provinces du pays. Organisé comme mécanisme de protection contre les risques, l'assurance inclusive peut être un levier potentiel du développement durable, susceptible de rompre le cercle vicieux de la pauvreté et d'augmenter la résilience.

25 Etude réalisée par Essor et ELAN RDC sous la direction d'Essor – programmes du DFID axés sur l'émergence d'un environnement propice aux investissements en RDC et le développement du secteur privé.

26 L'assurance inclusive est un concept très large, reflétant une approche stratégique plus générale visant à servir les populations exclues ou mal couvertes. L'assurance inclusive est différente de la micro assurance.



- ▷ **149.** L'arrivée sur le marché de nouvelles sociétés d'assurance, mutuelles et réseaux de distribution créera de nouvelles opportunités d'emplois et de formation pour les collaborateurs du secteur. Le secteur financier²⁷, encore très peu développé, connaîtra une extension. L'engagement d'assureurs privés et d'un plus grand nombre de distributeurs permettra aux entreprises et à la population en générale d'accéder à des produits adaptés à leurs besoins. En retour, grâce à la sécurité que leur procure l'assurance face aux aléas de la vie, entreprises et individus seront plus enclins à investir.

6) Mutuelles de santé

- ▷ **150.** La loi organique N° 17/002 du 08 février 2017 détermine les principes fondamentaux relatifs à la mutuelle. La prise en charge financière des soins de santé est en grande partie assurée par des individus, en lieu et place des systèmes de financement collectif. L'accessibilité aux soins de santé est donc très limitée. Jusqu'au milieu des années 1970, les soins de santé étaient gratuits pour les agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que les éléments des forces armées. Après l'effondrement du système de gratuité des soins de santé dans le secteur public, Plusieurs initiatives de mutualisation des charges de soins santé ont été mises en place pour faciliter l'accès à ces soins (sous le couvert du Décret Royal du 15 avril 1958 et de la Loi N°004/2001 du 20 juillet 2001).
- ▷ **151.** La plupart des mutuelles de santé, qui font partie de la micro assurance santé, permet à plusieurs personnes de partager les risques financiers liés aux dépenses de soins. Les ressources des assurés sont mises en commun et servent à couvrir les dépenses des seules personnes affectées par la survenue d'un risque. En d'autres termes, ceux qui ne tombent pas malades paient pour ceux qui ont moins de chance qu'eux. Ils acceptent de le faire parce qu'ils sont conscients de ne pas être à l'abri des risques couverts par l'assurance, que leur aversion pour ces risques est forte et qu'ils ne sont pas en mesure d'y faire face individuellement.
- ▷ **152.** Les mutuelles de santé font face, d'une part, aux problèmes d'organisation et de fonctionnement, qui les rendent peu viables, et d'autre part à la pauvreté et à la faible culture de prévention de risques des populations. Les principes de base d'une mutuelle de santé : (i) la solidarité ; (ii) la participation démocratique ; (iii) l'autonomie et la liberté ; (iv) la poursuite d'un but non lucratif ; (v) l'épanouissement de la personne ; (vi) la responsabilité des membres ; (vii) la dynamique d'un mouvement social.

7) Rôle de la diaspora dans le développement du pays

- ▷ **153.** Le rôle des diasporas dans le développement économique et social est généralement compris à travers les transferts financiers ou en nature qu'elles effectuent au profit de leurs communautés d'origine. Selon une note d'information de la Banque Mondiale de novembre 2021, les envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire devraient connaître une forte augmentation de 7,3 % et s'élever à 589 milliards de dollars en 2021. Le transfert d'argent vers la RDC représente à peu près 2 milliards de dollars par an, selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). C'est la principale source de financement des services sociaux du pays.

27 Celle-ci désigne des produits d'assurance conçus pour un marché, qui cible le segment à faible revenus. Ce terme peut également désigner les fournisseurs (assureurs et canaux de distribution) spécialisés dans cette ligne métier. Le secteur financier comprend 17 banques, 21 Institutions de Microfinance (IMF), 78 COOPEC, 2 COOCEC, 3 opérateurs d'argent mobile, et 75 sociétés de transfert de fonds. Les banques et IMF représentent respectivement environ 1,5 millions et 1,7 millions de clients





- ▷ **154.** Les transferts de la diaspora sont d'une telle importance dans l'analyse économique, particulièrement de la Balance des paiements, qu'ils intéressent la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international. Dans son Manuel de la balance des paiements, le Fonds monétaire international, **principale** source de statistiques sur les envois de fonds internationaux, définit les envois de fonds comme la somme de deux principales composantes :
- « **La rémunération des salariés** » : il s'agit des revenus perçus par les travailleurs migrants temporaires dans le pays hôte et du revenu des travailleurs employés par les ambassades, les organisations internationales et les sociétés étrangères (ou « le revenu de travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs à court terme qui sont employés dans une économie dont ils ne sont pas résidents, et le revenu de résidents employés par des entités non résidentes ». Cette définition désigne la totalité des revenus des travailleurs migrants temporaires, entièrement ou partiellement transférés, des employés des ambassades migrants ou non, des sociétés internationales, du personnel militaire et des fonctionnaires dans les ambassades.
 - « **Les « transferts personnels** » : ils comprennent tous les transferts courants en espèces ou en nature effectués ou reçus par des résidents (qu'il s'agisse ou non de migrants) de la part de personnes dans d'autres pays ou au profit de celles-ci (« tous les transferts courants effectués par des particuliers au profit de particuliers ». Le rapatriement de fonds peut avoir lieu à l'intérieur d'un pays, pas seulement d'un pays à l'autre : on les qualifie alors de transferts de fonds internes.
- ▷ **155.** En plus des transferts monétaires, il y a des transferts immatériels d'une importance inestimable au profit des communautés d'origine, qui portent sur notamment sur des connaissances, des valeurs et des réformes politiques, économiques, sociales, scientifiques ; de nouvelles compétences technologiques ; les idées et les pratiques novatrices, le capital social etc. Les remises migratoires ont largement complété les programmes économiques et sociaux nationaux à travers le monde.
- ▷ **156.** Pour mettre à contribution toutes les formes de transferts qu'on peut attendre de la diaspora, il y a une nécessité, pour les pouvoirs publics, d'établir un dialogue structuré ou un cadre structuré de dialogue permanent avec cette diaspora pour se convenir des approches de canalisation et d'enregistrement de ces transferts vers le renforcement de la résilience des **communautés** bénéficiaires (mini projets d'investissement dans les micro, petites et moyennes entreprises).

3.2

CARTOGRAPHIE DES FLUX DE FINANCEMENTS EXTÉRIEURS ET CARACTÉRISTIQUES

3.2.1. FLUX DE FINANCEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS

1) Aide publique au développement

- ▷ **157.** Comme il a été souligné dans l'introduction du présent rapport, les partenaires extérieurs bilatéraux et multilatéraux n'ont pas attendu l'adoption du PNSD par le gouvernement pour aligner leurs

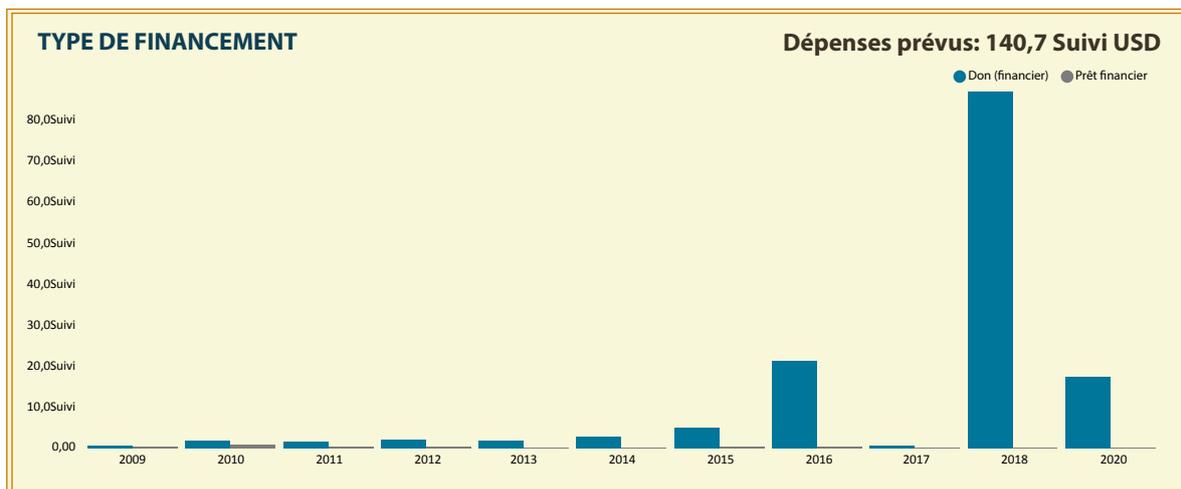


interventions sur ses priorités. Après l'approbation de ces dernières en 2015, suivant une approche participative, et en appui à l'engagement de la RDC de poursuivre la lutte contre la pauvreté à travers le nouvel Agenda 2030 des Nations Unies, les partenaires y ont aligné leurs stratégies d'assistance à la RDC. Autrement dit, les financements des besoins de développement durable de la RDC se sont poursuivis sans discontinuité, depuis 2000. La PGAI les enregistre par nature, par secteur, par province. Elle dresse des graphiques de comparaison entre les engagements et les décaissements effectifs, de leur prévisibilité etc.

2) Dépenses prévues au titre de développement durable

▶ **158.** Les besoins de financement de la réduction de la pauvreté ont été estimés à 140,7 milliards de dollars US entre 2008 et 2020, dont plus de 95% devaient être financés par des dons et le reste au titre de prêts financiers (voir figure 8).

Figure 10 : Evolution des besoins de financement du développement durable



Source : PGAI

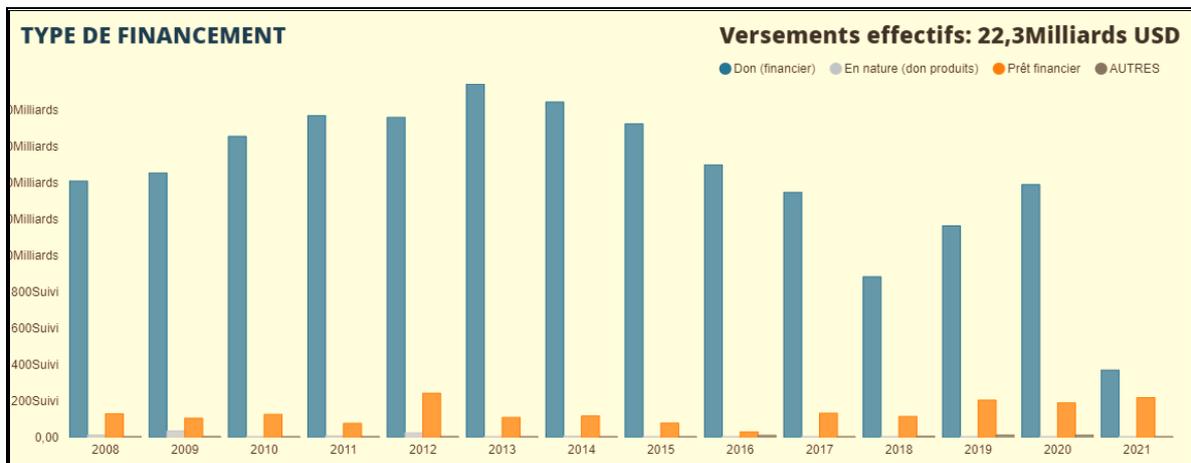
3) Versements effectués au titre de financement des besoins de développement

▶ **159.** Les versements effectués entre 2008 et 2020 ont été de l'ordre de 22,3 milliards de dollars US, essentiellement sous la forme de dons. Une partie de versements a été accordée en prêt financier et le reste en nature. Mais, les versements effectués ont représenté 15,8% seulement du total des besoins de financement des Objectifs de développement durable évalués à 140,7 milliards de dollars US. Les taux de décaissement très bas des montants prévus ou engagés sont souvent attribués à la faible capacité d'absorption de l'économie nationale, due essentiellement à la lenteur des procédures administratives, et au manque de visibilité des programmes gouvernementaux (absence de projets ayant fait l'objet d'évaluation technique, financière et d'impacts environnementaux...).

▶ **160.** Les dons ont représenté la majeure partie des interventions extérieures. Mais, depuis 2013, la tendance des apports en don est à la baisse ; par contre, la courbe de l'endettement extérieur est en train de repartir à la hausse : de 11% du PIB en 2014, la dette extérieure est passée à 15% du PIB. Bien qu'elle soit encore à un niveau soutenable, il y a lieu de veiller sur sa structure : les pouvoirs publics ont recouru surtout à la dette commerciale ces dernières années, dont les conditions financières sont assez contraignantes, dans un contexte de faible mobilisation des recettes publiques (voir figure 9).



Figure 11 : Evolution des versements effectifs par nature

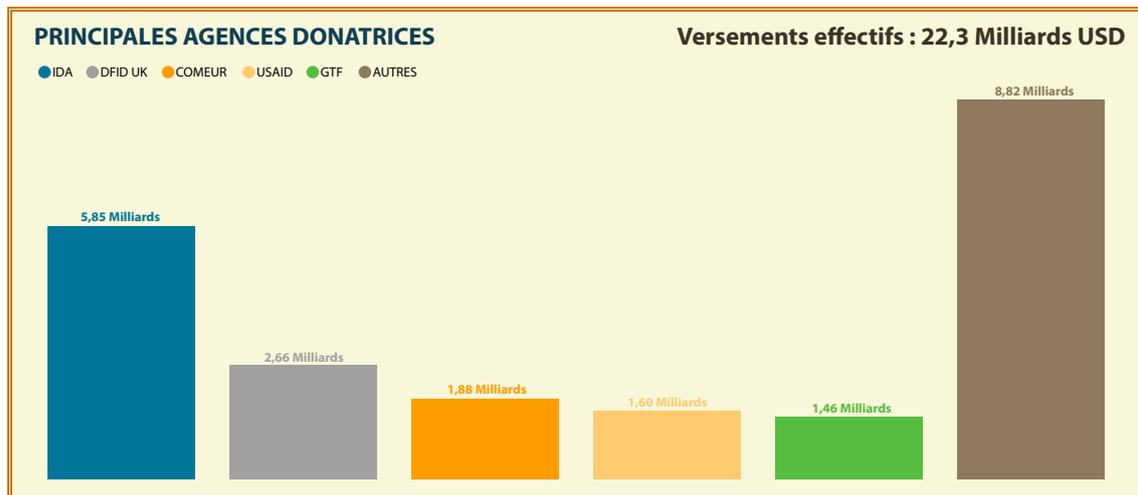


Source : PGAI

4) Structure des financements du développement durable par agence

▶ **161.** Cinq agences de coopération au développement ont apporté plus de 50% du montant total des versements effectués. Le reste de l'aide publique au développement est éparpillé entre les autres partenaires extérieurs. L'aide publique au développement est très éparpillée. Ce qui pose des problèmes de coordination, d'harmonisation et surtout de prévisibilité des apports extérieurs, rendant aléatoire la réalisation des investissements prévus.

Figure 12 : Versements effectifs par agence de coopération au développement



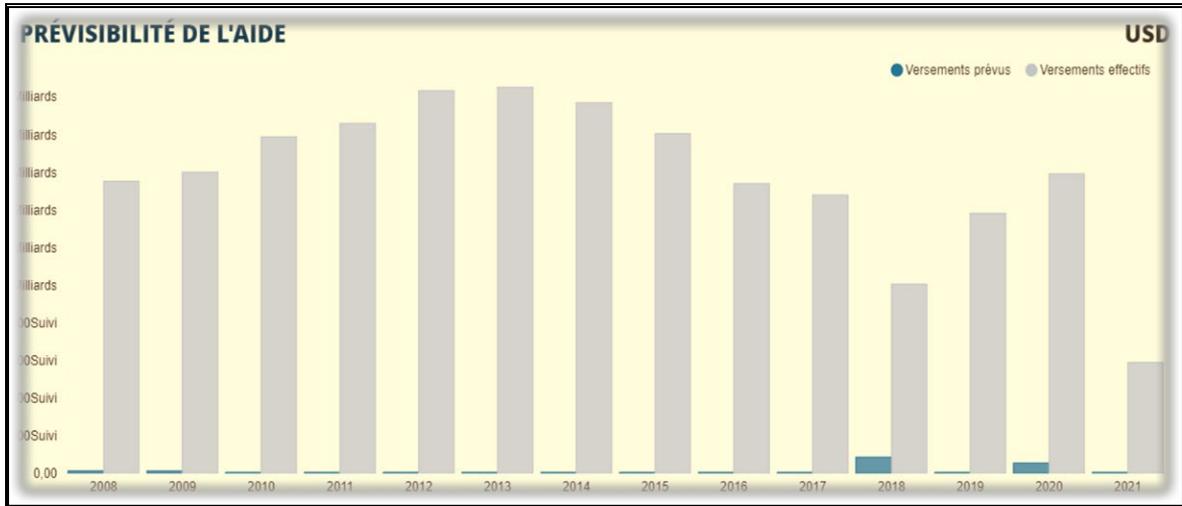
Source : PGAI

5) Prévisibilité de l'Aide publique au développement (APD)

▶ **162.** L'APD n'est pas du tout prévisible en raison de la quasi-absence d'annonces de la part des partenaires extérieurs de leurs interventions, vraisemblablement justifiée par l'inexistence d'un système intégré de programmation pluriannuelle des actions prioritaires, de budgétisation pluriannuelle et de budgétisation annuelle par programmes, d'une part, et par le décalage de calendriers budgétaires de la RDC et de ceux des partenaires extérieurs, d'autre part.

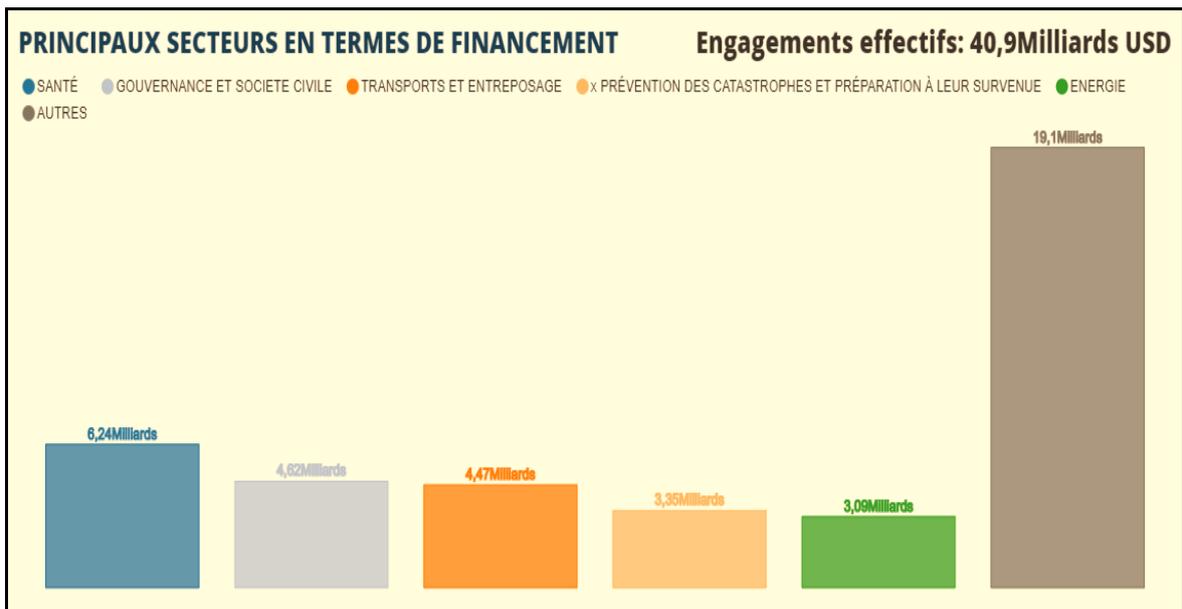


Figure 13 : Evolution des versements de l'APD par rapport aux prévisions



Source : PGAI

Figure 15 : Engagements effectifs par principaux secteurs



Source : PGAI

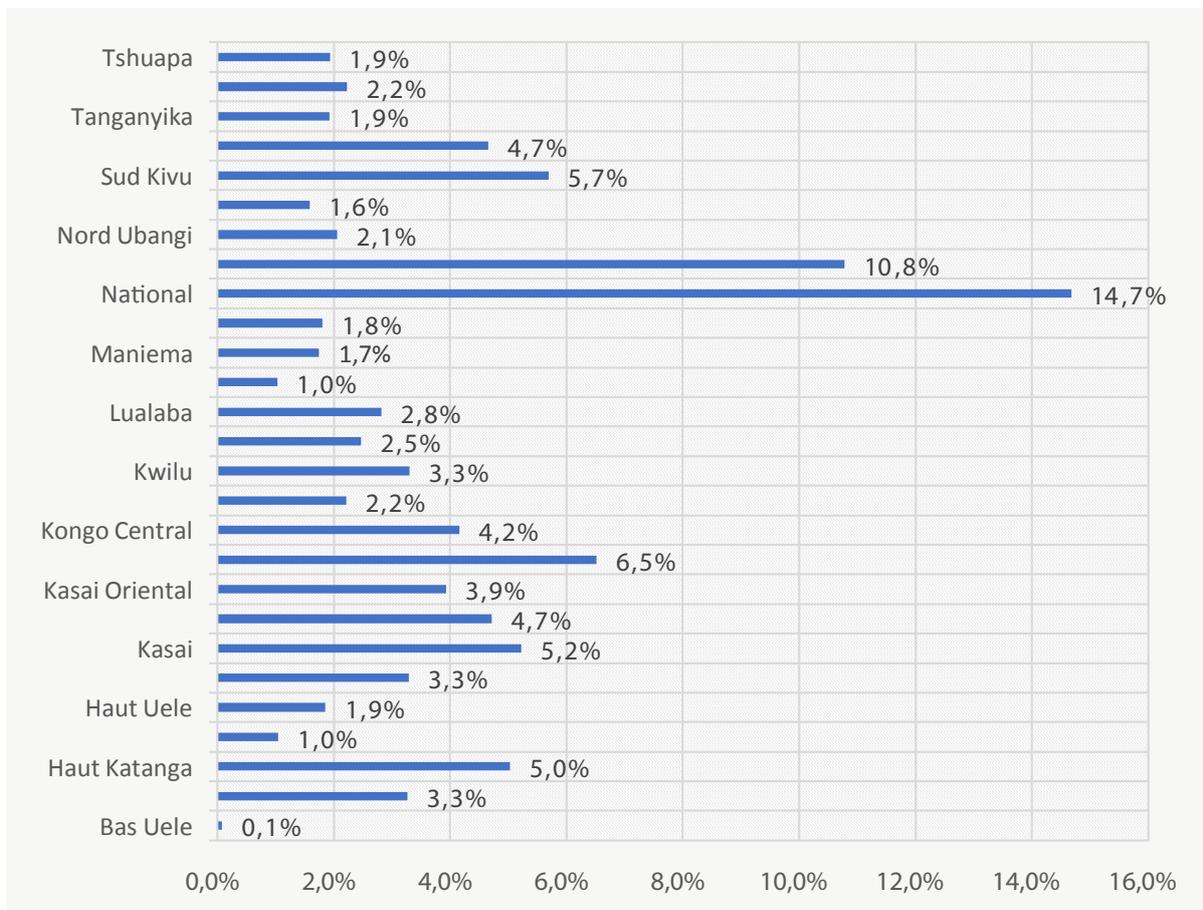
6) Structure des engagements des partenaires extérieurs par secteur

▶ **163.** Les partenaires extérieurs ont maintenu leurs engagements en faveur essentiellement de **secteurs de lutte contre la pauvreté** : la santé, l'éducation, les infrastructures des transports, de production de l'énergie, les interventions humanitaires, etc. Après l'atteinte du Point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés en juillet 2010, ils ont poursuivi d'observer les engagements pris de financer les Objectifs du millénaire pour le développement en RDC en 2000-2015, avant de prolonger ces engagements par rapport à l'Agenda 2030 des Nations Unies (voir figure 12).



▶ **164.** Les interventions des partenaires extérieurs en provinces sont très disparates, comme en témoigne le graphique ci-dessous, en raison certainement de l'absence de déclinaison des cadres stratégiques nationaux en cadres provinciaux. Quelques provinces sont dotées de plans provinciaux de développement. Il s'agit des stratégies dépourvues de cadres opérationnels (programmes de mise en œuvre) et n'ayant pas fait l'objet de validation au niveau des autorités politico-administratives. A cela s'ajoutent les problèmes de capacité d'absorption des financements, qui se posent avec acuité dans toutes les provinces, particulièrement dans celles issues du dernier découpage du territoire national. Les provinces de Kinshasa, du Nord-Kivu, du Kongo Central et du Haut-Katanga sont les plus grands bénéficiaires des apports extérieurs.

Figure 14 : Ventilation de l'APD par province



Source : PGAI

3.2.2. FINANCEMENTS DES INSTITUTIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES MULTILATÉRALES

1) Coopération entre les Nations Unies et la RDC

▶ **165.** Les relations entre les Nations Unies et la RDC se déroulent dans le cadre du Plan-cadre de coopération pour le développement durable (UNSCDF 2024), couvrant la période de 2020 à 2024, signé par les deux parties et adopté par l'Equipe de Pays des Nations Unies en décembre 2019. Le système des Nations



Unies apporte son appui aux priorités du Gouvernement contenues dans le PNSD. Pour la période concernée, l'UNSDCF est focalisé sur trois (3) orientations stratégiques du PNSD, à savoir : (i) la consolidation de la paix, le respect des droits humains, la protection des civils, la cohésion sociale et la démocratie ; (ii) la croissance économique inclusive, le développement agricole, la capture du dividende démographique, la protection et la gestion durable des ressources naturelles ; (iii) l'accès aux services sociaux de base. **Les agences du Système des Nations Unies sont déterminées à créer les meilleures conditions pour l'atteinte des ODD.**

2) Fonds monétaire international : allocation de DTS

- ▶ **166.** Le gouvernement de la RDC a conclu avec le FMI un programme triennal (2021-2023) soutenu par les ressources du FMI au titre de Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 1.066 millions de DTS, correspondant à 100 % de la quote-part de la RDC. Le programme triennal soutenu par la FEC constitue le cadre de partenariat entre le FMI et la RDC. Ce programme joue un rôle catalyseur et a déjà entraîné des appuis budgétaires d'autres institutions financières internationales dans le cadre de ce programme.
- ▶ **167.** 167. Le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF), joint au Programme triennal soutenu par la FEC, décrit les mesures politiques et les réformes structurelles envisagées pour soutenir la reprise post-Covid-19 et pour relancer les progrès vers une croissance forte, inclusive et soutenable. Ce programme à moyen terme, qui prend en compte le volet stabilité macroéconomique du PNSD, vise à créer des marges de manœuvre budgétaires pour les dépenses indispensables dans les secteurs de la santé et de l'éducation et pour l'investissement public dans les infrastructures. Le succès du Programme soutenu par la FEC repose sur des augmentations substantielles des recettes, une meilleure composition des dépenses, un renforcement de la transparence budgétaire, de la gouvernance économique, ainsi qu'une intensification de la lutte contre la corruption afin de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer le climat des affaires. Le programme soutenu par la FEC vise également à renforcer davantage le cadre de la politique monétaire et la supervision financière pour favoriser le crédit et renforcer l'inclusion financière.
- ▶ **168.** Le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international a approuvé l'augmentation de ses capacités financières de prêt à hauteur de 650 milliards de dollars pour soutenir les économies des pays membres et les aider à surmonter les conséquences néfastes de la pandémie de Covid-19. C'est la plus importante allocation de Droits de tirages spéciaux DTS dans l'histoire du FMI²⁸. Un montant de 33 milliards de dollars US a été alloué aux pays africains. En plus des utilisations mentionnées ci-dessus, ces derniers pourraient également se servir de ces allocations pour stabiliser les finances publiques. A ce titre, la RDC a obtenu une allocation spéciale de 1.066 millions de DTS, correspondant à 100 % de sa quote-part au capital du FMI, destinés à financer essentiellement les infrastructures. Il convient de rappeler que le FMI a évalué à 150-165 milliards de dollars US sur 15 ans le coût global des investissements pour atteindre cinq (5) ODD transformationnels.
- ▶ **169.** Lors du sommet du G7, les pays riches se sont engagés à offrir aux pays pauvres tout ou une partie de leurs allocations de DTS, évaluées à près de 100 milliards de dollars US rien que pour les pays africains. La mise en œuvre des programmes nationaux de réformes courageuses, doublée de programmes d'investissements clairs dans la production des biens publics, constitue un argument de poids pour attirer les financements extérieurs.

28 La précédente augmentation des capacités de prêt du FMI remonte à la crise financière internationale de 2008 et s'était élevée à 250 milliards de dollars.



3) Groupe de la Banque mondiale

- ▷ **170.** Depuis son réengagement dans le pays en 2001, le Groupe de la Banque mondiale a financé 55 projets pour un montant de près de 9 milliards de dollars, dont 4 milliards de dollars au profit des investissements dans les infrastructures de base (voies de transport, réseau routier prioritaire du pays, modernisation des centrales hydroélectriques et des réseaux de transmission).
- ▷ **171.** L'action du Groupe de la Banque mondiale en RDC est régie par un cadre de partenariat établi pour une période de cinq à six ans. Un nouveau cadre de partenariat-pays est actuellement en préparation pour les exercices 2021 à 2026. Il s'appuie sur une analyse approfondie des activités du Groupe de la Banque mondiale en RDC depuis 2001 et sur une série d'études récentes de référence : diagnostic-pays systématique (2018), évaluation actualisée des risques et de la résilience (2021), analyse territoriale, analyse de la pauvreté et diagnostic du secteur privé (2020).
- ▷ **172.** Les priorités du gouvernement et les résultats des consultations seront pris en compte dans le nouveau cadre de partenariat. Ce dernier prendra également en compte l'atténuation des conséquences de la COVID-19, le renforcement de la résilience aux chocs et au climat ainsi que le développement des provinces, surtout celles touchées par l'insécurité et violence.
- ▷ **173.** Les activités de la Banque mondiale en RDC ont été récemment recentrées sur les secteurs sociaux, qui ont bénéficié durant l'exercice 2020 de 1,65 milliard de dollars d'engagements, ainsi que sur le développement du capital humain, le renforcement de la gouvernance et l'appui à des initiatives de réforme essentielles. En mars 2021, le portefeuille de projets de la Banque mondiale en RDC s'élevait à 4,8 milliards de dollars, répartis en 20 projets nationaux (4,23 milliards de dollars) et 4 projets régionaux (565 millions de dollars). Ces engagements couvrent des domaines clés du développement : gestion économique, gouvernance et développement du secteur privé ; capital humain (santé, éducation, protection sociale) ; développement durable (infrastructure et connectivité, agriculture et sécurité alimentaire, accès à l'électricité et à l'eau, développement urbain) ; autonomisation des femmes, prévention et lutte contre les violences de genre.

4) Banque Africaine de Développement (BAD)

- ▷ **174.** Le partenariat entre la BAD et la RDC est organisé pour le moment dans le cadre du Document de stratégie pour le pays (DSP) 2013-2017. Ce dernier a fait l'objet de deux mises à jour : l'une en 2018, et l'autre en 2019, en raison du contexte de transition politique d'une part, et de la non-finalisation des travaux de préparation du Plan national stratégique de développement (PNSD), d'autre part. Les piliers et les secteurs d'intervention avaient été également maintenus en cohérence avec les priorités et défis du pays. En 2020, une nouvelle mise à jour du DSP l'a prorogé à fin 2022. Il repose sur deux piliers à savoir : (i) développer les infrastructures, afin de soutenir l'investissement privé et faciliter l'intégration régionale et (ii) renforcer les capacités de l'Etat à accroître les recettes publiques et à créer un cadre incitatif pour l'investissement privé.
- ▷ **175.** Le PNSD a été validé en décembre 2019. Mais, la survenue de la pandémie de la Covid-19 a compliqué le contexte du pays et les priorités nationales, la mise en œuvre du DSP en cours, ainsi que la préparation d'un nouveau DSP initialement prévue pour 2020 et qui devrait couvrir la période 2021-2025. Une nouvelle mise à jour s'est avérée, dès lors, nécessaire afin d'assurer la continuité des interventions de la Banque en 2021 et 2022, en attendant la remise à jour de ses priorités et stratégies nationales. Cette mise à jour était justifiée notamment par : i) le besoin d'approfondir le réalignement du DSP en cours sur les stratégies





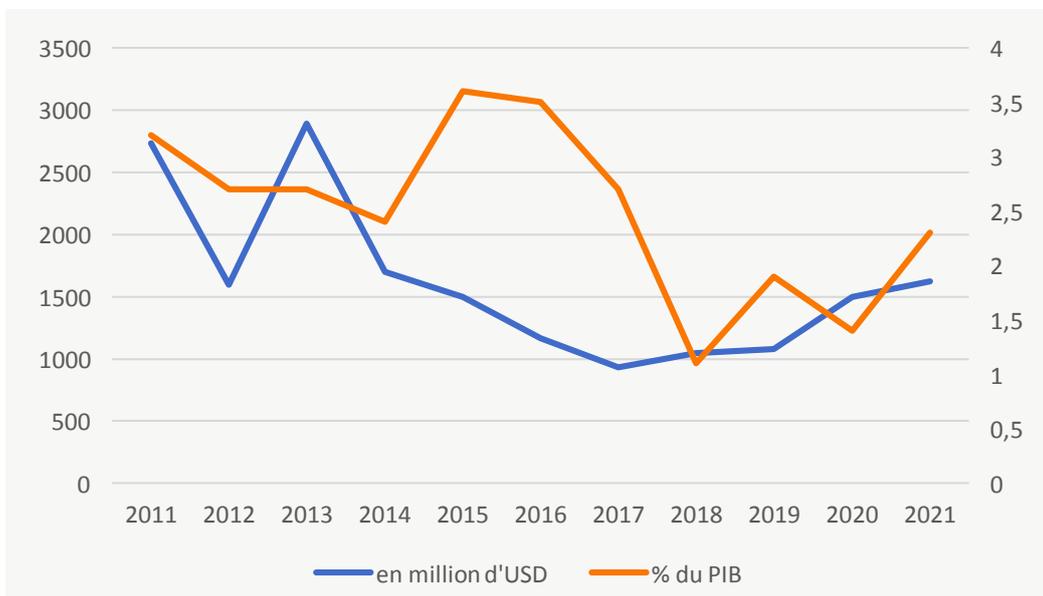
nationales dont les priorités à court terme, ont changé ; ii) la difficulté à fournir actuellement des données et des analyses factuelles dans un contexte changeant, dans lequel évoluent désormais le pays ; iii) la difficulté d'une bonne analyse prospective permettant de dégager des priorités de moyen et long terme que requerraient un nouveau DSP, au cours de la période post-Covid-19.

- ▷ **176.** Fort des leçons apprises jusqu'en 2020, la stratégie proposée pour la période 2021- 2022 demeure réaliste. Pour tenir compte de la crise sanitaire, les interventions de la BAD pour la période 2021-2022 soutiennent le rétablissement du pays, à la suite du choc occasionné par la pandémie de la Covid-19, et le renforcement de la résilience de l'économie. La BAD accorde une attention particulière aux aspects suivants : (i) le renforcement du lien entre les projets d'infrastructures et les zones de production agricoles, compte tenu de l'accent porté sur la diversification du secteur productif; (ii) le renforcement de la connaissance de la zone d'intervention de la Banque (région centre); (iii) un suivi plus renforcé des réformes dans les secteurs couverts, avec une attention accrue accordée à la durabilité des investissements réalisés. **La BAD a approuvé le financement de cinq nouveaux projets en 2021 et 2022 d'un montant de 247,6 MUC.**

3.2.3. FLUX DE FINANCEMENTS PRIVÉS EXTÉRIEURS

1) Investissements directs étrangers (IDE)

Figure 15 : Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)



Source : graphique élaboré à partir des données de la balance des paiements publiées dans le rapport annuel 2019 de la BCC et les données communiquées au FMI

- ▷ **177.** La RDC n'est pas une grande destination des IDE, comme l'atteste leur tendance à la baisse depuis plusieurs années. Le secteur minier attire l'essentiel des investissements directs, qui varie entre 1,2% et 1,3% du PIB. La très faible diversification de l'activité économique, les réformes inachevées des entreprises publiques à caractère industriel et commercial ainsi que l'environnement de l'investissement incertain ex-

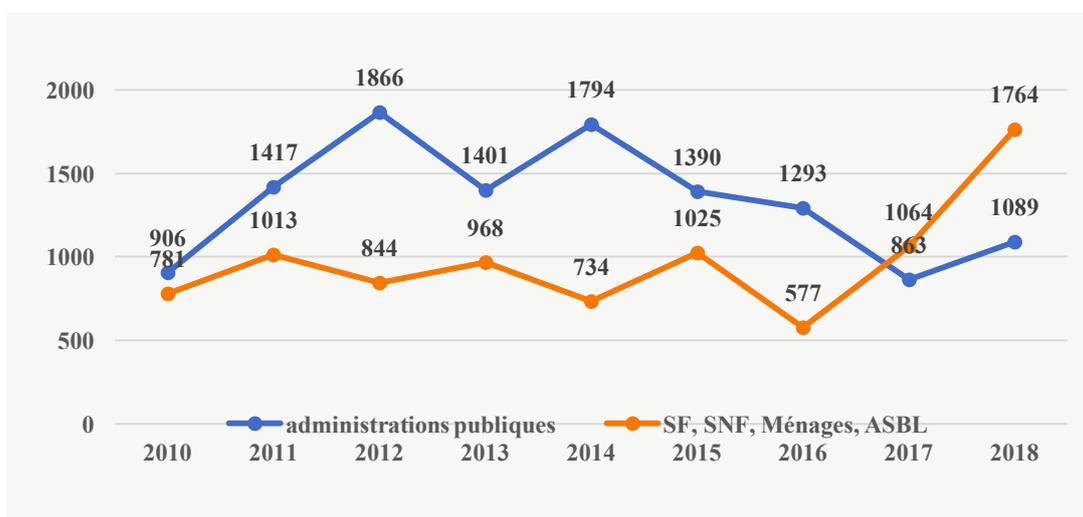


pliquent en grande partie la faible attractivité de l'économie nationale sur les investisseurs étrangers. Les seules incitations fiscales et douanières ne suffisent pas à attirer ces derniers. Ces incitations laissent de plus en plus place aux questions de sécurité juridique, de qualification de la main d'œuvre, d'amélioration des infrastructures de tous les modes de transports, de renforcement de la lutte contre la corruption, de la transparence, de fluidité des procédures administratives...

2) Investissements de portefeuille (IF)

- ▷ **178.** L'économie congolaise n'offre pas suffisamment d'opportunités pour les investissements de portefeuille. En effet, d'une moyenne de 3,0 milliards US entre 2010 et 2012, les IP ont chuté à partir de 2013 à une moyenne de 41 millions de dollars US entre 2013 et 2021, du fait de la forte contraction de la prise des actions et parts dans les fonds de placement.

Figure 16 : Revenus secondaires



Source : données du Rapport annuel de la BCC sur la Balance des paiements de 2019.

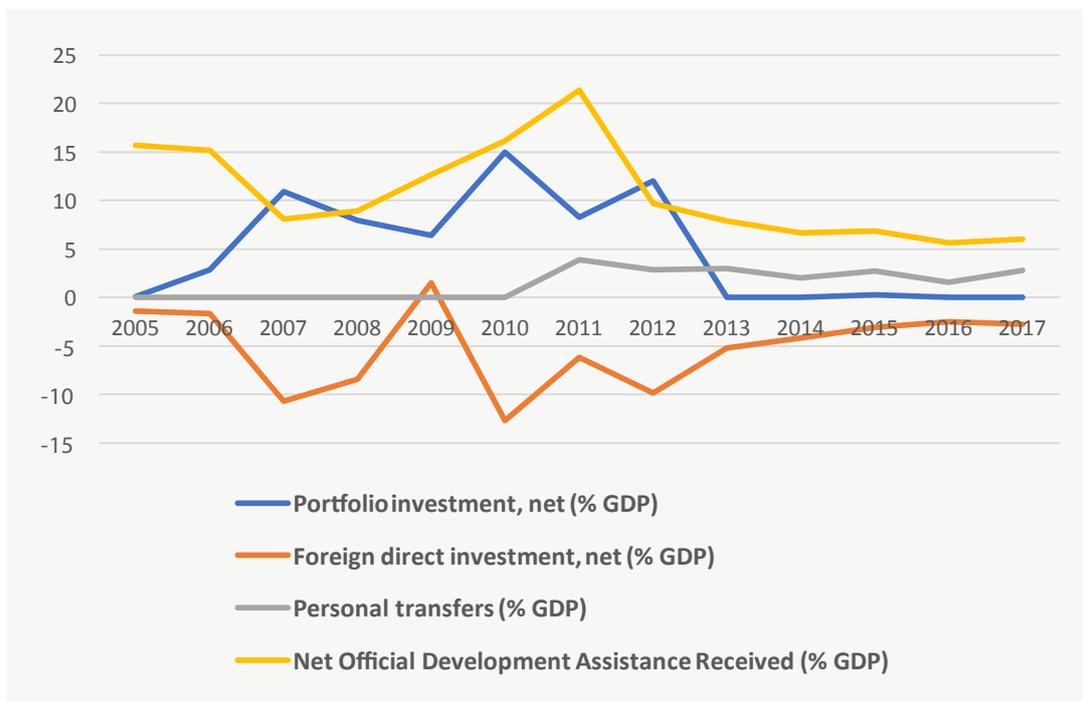
3) Fondations et Transferts de migrants

- ▷ **179.** **Donations au profit des administrations publiques :** selon les données de la Balance des paiements, les dons en faveur des administrations publiques se sont contractés sensiblement à une moyenne de 1,1 milliard en 2017-2018, après avoir culminé à plus de 1,8 milliard de dollars US. Ces dons ont financé essentiellement les actions de renforcement des capacités institutionnelles.

- ▷ **180.** **Transferts des migrants en faveur des ménages, des ASBL, des sociétés non financières :** les transferts des migrants aux catégories mentionnées ci-dessus se sont accrus sensiblement pour atteindre 1,76 milliard de dollars US pour la première fois depuis 2010.



Figure consolidée : Flux de financement extérieur public et privé



Source : Banque Mondiale.

FINANCEMENTS INNOVANTS ET CLIMATIQUES

- ▶ **181.** Un laboratoire d'expertise et outil diplomatique au service des financements innovants pour le développement durable, dénommé Groupe pilote sur les financements innovants, a été créé en 2006 à l'initiative du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France²⁹. Le Groupe pilote³⁰ sur les financements innovants apporte un appui au renforcement du « Partenariat mondial » pour le développement durable (ODD 17).
- ▶ **182.** Le Groupe pilote sur les financements innovants est un espace privilégié de dialogue et de partage notamment sur le respect de bonnes pratiques des diverses solutions de financement du développement durable. Le Groupe pilote table aussi sur la résolution contenue dans le Consensus de Monterrey (Mexico 2002) de ne pas imposer aux pays en développement un fardeau inutile dans la recherche des sources novatrices de financement. Les financements innovants pour le développement sont un fardeau des pays développés.
- ▶ **183.** Selon le Groupe pilote, « les financements innovants pour le développement désignent des sources ou des mécanismes destinés à lever des fonds additionnels à l'aide publique au développement

29 Le Groupe pilote sur les financements innovants rassemble 66 Etats (dont 30 Etats africains) et de nombreuses organisations internationales, des ONG, des fondations privées et entités locales. La RDC ne fait pas partie de ce groupe. La présidence du Groupe pilote est tournante. Son Secrétariat permanent est basé à Paris, au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France).

30 Afrique : Afrique du Sud, Burkina Faso, Bénin, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République centrafricaine, Sao-Tomé-Et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo



(APD) traditionnelle, insuffisante pour atteindre les ODD que la communauté internationale s'est engagée à mettre en œuvre d'ici 2030 ». Les financements innovants sont conçus en priorité pour couvrir les besoins en biens publics mondiaux (climat, air, justice, droits de l'homme, santé, stabilité macroéconomique, sécurité etc.) et les effets négatifs de la mondialisation sur les enjeux climatiques, la santé mondiale etc.

▷ **184.** La pandémie de Covid-19 a brusquement fait apparaître d'immenses besoins de financements nouveaux à court, moyen et long termes en vue d'organiser la riposte, en raison de son ampleur à travers le monde entier et de graves conséquences néfastes sur l'ensemble de secteurs d'activités économiques. Elle met en évidence la nécessité d'intensifier l'effort de diversification des sources de financement pour répondre à ces énormes besoins de financement du développement soulevés par la crise.

1) Initiatives majeures de financement innovant

▷ **185.** Le Secrétariat permanent du Groupe pilote a recensé à ce jour 42 initiatives majeures de financement innovant, qui contribuent à la réalisation de l'ODD 3 sur la santé. Elles sont réparties en cinq catégories :

- Financement basé sur les résultats : les fonds, mobilisés essentiellement à travers les échanges de dettes, les rachats de prêts..., sont liés à des résultats spécifiques en matière surtout de santé ;
- Financement à effet catalyseur : les fonds d'investissement groupés, le cofinancement, les garanties de crédit, les garanties de marché etc.
- Investissement d'impact : les investissements réalisés dans les petites et moyennes entreprises en vue de générer un impact social et environnemental ;
- Investissement socialement responsable : il s'agit d'un investissement financier dans une entreprise avec peu d'espoir de réaliser un profit rapide ;
- Nouveaux modes de taxation : la France et ses partenaires de la société civile ont proposé au Groupe pilote une déclaration ayant pour objectif de mettre en exergue le rôle et la valeur ajoutée des taxes sur les transactions financières et taxe sur les billets d'avion dans la mobilisation des ressources pour le développement durable et encourager d'autres États à les mettre en œuvre sur une base volontaire taxes de solidarité. Il s'agit des taxes à lever sur des secteurs mondialisés d'activités économiques.

2) Tarification du carbone

▷ **186.** Les pays du monde s'emploient à mettre en place une tarification du carbone afin d'honorer leurs engagements à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris de 2015³¹, à la COP 21. La tarification peut revêtir la forme d'échange de droits d'émission ou celle des taxes sur le carbone. **Les deux formes de tarification visent à augmenter le coût des émissions de CO₂ pour inciter au développement des technologies à faible émission de CO₂ (énergies renouvelables).**

31 L'Accord de Paris (COP 21) vise à limiter le réchauffement climatique global à bien moins de 2°C maximum d'ici la fin du XXI^e siècle et enjoint les États d'œuvrer pour un objectif de +1,5°C et zéro émission au plus tard 2050, suivant les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.



- ▶ **187.** L'Accord de Paris stipule également que les pays développés doivent assister financièrement les pays en développement tant au niveau de l'adaptation au réchauffement climatique qu'à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, qui suppose notamment l'expansion des énergies renouvelables.
- ▶ **188.** La Commission européenne propose un nouveau mécanisme de tarification du carbone aux frontières (MACF) : l'objectif est de facturer les émissions de carbone incorporées dans certaines importations de l'Union européenne (UE) à un prix égal à celui payé par les producteurs nationaux de l'UE. La Commission européenne espère ainsi réduire les « fuites de carbone » qui peuvent se produire lorsqu'une tarification nationale du carbone encourage une migration de la production dans des pays où les politiques environnementales sont moins ambitieuses. La Commission européenne propose que le MACF soit mis en œuvre progressivement à compter de 2023 et s'applique au départ à un certain nombre de biens présentant un risque élevé de fuite de carbone : les produits sidérurgiques, le ciment, les engrais, l'aluminium et la production d'électricité.
- ▶ **189.** Toutefois, la Commission européenne est consciente de conséquences défavorables sur les échanges internationaux de la généralisation de la tarification du carbone les importations de biens ciblés par le MACF : les exportations vers l'UE, frappées des tarifs du carbone élevés, seraient défavorisées sur le plan des coûts par rapport aux exportations vers des destinations où le prix du carbone est faible. C'est ainsi qu'il est prévu pour les exportations de l'Afrique subsaharienne vers l'UE un taux de faible proportion au départ. Le MACF est de nature à provoqué la transition écologique partout dans le monde.

3) Financements climatiques

- ▶ **190.** La COP (Conference of the parties) sur les changements climatiques est l'organe des Nations Unies responsable du maintien des efforts internationaux pour faire face aux changements climatiques³². La COP 26 a été eu lieu à Glasgow (en Ecosse) du 31 octobre au 13 novembre 2021. Elle visait à obtenir de nouveaux engagements mondiaux pour lutter contre le changement climatique. A cet effet, dans le document final connu sous le nom de « Pacte de Glasgow sur le climat », 197 pays sont invités à rendre compte de leurs progrès en matière d'ambition climatique l'année prochaine à la COP27, qui se tiendra en Egypte. Le document final consolide également l'accord mondial visant à accélérer l'action sur le climat au cours de la décennie 2020-2030. A cet effet, les gouvernements doivent mettre à jour leurs plans de réduction des émissions du CO2 en indiquant des délais plus stricts.

(vi) Sur l'épineuse question du financement des pays développés à l'action climatique dans les pays en développement (qui polluent moins), le texte du « Pacte de Glasgow pour le climat » souligne la nécessité de mobiliser le financement climatique de « toutes les sources pour atteindre le niveau nécessaire à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris³³, en y augmentant sensiblement le soutien aux pays en développement au-delà de 100 milliards de dollars par an ».

- ▶ **191.** Plusieurs pays en développement ont déploré le non-respect des engagements financiers pris à la COP15 à Copenhague (Danemark) en décembre 2009. A cette conférence, certains pays en déve-

32 La première conférence mondiale sur le climat a eu lieu à Genève (Suisse) en 1979. Un Programme de recherche climatologique mondial a été lancé sous la responsabilité de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Conseil international des unions scientifiques (CIUS). La COP, comme convention-cadre est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par 195, appelés les « parties », et l'Union européenne. L'objectif de la COP est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation humaine dangereuse du système climatique. La COP se tient chaque année, en principe, à Bonn, siège de son secrétariat, sauf invitation d'un pays membre.

33 Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.



loppement ont accepté de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et de lutte contre la déforestation, au niveau national, et de publier un bilan bisannuel de ces efforts ; pour couvrir l'application de ces mesures, les pays riches ont accepté de consacrer annuellement (de 2020 à 2100) 100 milliards de dollars américains à la préservation des écosystèmes dans les pays en développements. **Force est de reconnaître que les uns et les autres n'ont pas entièrement respecté leurs engagements : les financements promis n'ont pas été à la hauteur des promesses ; la déforestation s'est poursuivie.**

▶ **192.** Selon la déclaration du Secrétaire Général de l'OCDE publiée dans le bulletin de cet organisme en octobre 2021, le financement fourni et mobilisé par les pays développés au titre de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement devait atteindre 100 milliards USD en 2023. Cette échéance a été prorogée jusqu'en 2025. La dernière évaluation des progrès, menée par l'OCDE et parue en septembre 2021 indique que le financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés a atteint 79.6 milliards USD en 2019, en hausse de seulement 2 % par rapport à 2018.

▶ **193.** À la réunion ministérielle de préparation de la COP26 tenue en juillet 2021, le Canada et l'Allemagne étaient chargés par la présidence britannique de la COP26 d'élaborer un Plan de mise en œuvre collectif visant à atteindre l'objectif de 100 milliards USD plus rapidement possible, avec le soutien technique de l'OCDE. Tenant compte de nouveaux engagements pris par quelques pays développés, évalués à environ 10 milliards USD par an sur la période 2022-2025, et par quelques banques multilatérales de développement, l'OCDE s'est montrée très optimiste quant au respect des engagements pris particulièrement à la COP26, à Glasgow (Ecosse). Les pays en développement bénéficiaires des financements promis devraient améliorer leurs capacités à présenter des projets nécessaires dans des formes finançables et dans des délais raisonnables.

4) Financements verts (Fonds verts)

▶ **194.** Le Fonds Vert pour le Climat, doté d'un budget de 10.2 milliards de dollars, a pour objectif de financer la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. L'objectif est d'allouer à terme ses ressources de manière équilibrée entre atténuation et adaptation, avec 50% des ressources de l'adaptation qui seront affectées aux plus vulnérables. Au nombre de financements verts dont a bénéficié la RDC, il y a une subvention de 994 270 dollars US reçus du Fonds des énergies durables pour l'Afrique (en anglais Sustainable energy fund for Africa, SEFA³⁴) en novembre pour 2018 pour promouvoir les projets de mini-réseaux verts catalytiques (une capacité installée d'énergie de mini-réseaux de 15 MW) et attirer ainsi les investissements privés dans ce sous-secteur. Ces projets visent également à fournir de l'énergie à au moins 32% de la population d'ici à 2030.

▶ **195.** Plusieurs autres impacts positifs sont attendus de ces mini-projets : la génération de revenus et de possibilités d'emplois supplémentaires pour les populations locales ; la réduction des dépenses récurrentes en matière d'énergie ; la réduction des utilisations des bois de chauffe et des charbons de bois, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la création de conditions favorables à l'éducation des enfants et aux soins de santé de la population. Le programme soutiendra également des activités de projets solaires (ES-SOR) et de mini-centrales hydroélectriques à un stade précoce et attirera des investissements permettant de fournir entre 20 et 30 MW supplémentaires de capacité installée, fournissant jusqu'à 3 millions de personnes.

34 Sustainable energy fund for Africa (SEFA) ou Fonds des énergies durables pour l'Afrique est un fonds fiduciaire multi-bailleurs créé en 2012 et financé par les gouvernements du Danemark, du Royaume-Uni et des États-Unis. Il vise à soutenir les programmes de développement des énergies durables en Afrique, en offrant des subventions pour faciliter la préparation de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique de taille moyenne. SEFA est hébergé au sein du Département de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique de la Banque africaine de développement.





5) Programme de l'Economie bleue ou Fonds bleu pour le Bassin du Congo (défini par la Commission économique pour l'Afrique)

Le **Fonds bleu pour le Bassin du Congo** est un fonds international de développement qui vise à permettre aux États de la sous-région du Bassin du Congo de passer d'une économie liée à l'exploitation des forêts à une économie s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux, et notamment de celle des fleuves, des lacs etc. Il consiste donc à garantir des solutions durables à la fois au niveau économique qu'environnemental. L'accord portant création de ce fonds a été signé par douze pays de cette sous-région le 9 mars 2017 à Oyo en République du Congo³⁵.

▷ **196.** L'objectif du Fonds bleu est la préservation des forêts de la région du Bassin du Congo, qui constitue le second réservoir de carbone au monde, après celui du Bassin d'Amazonie, et qui joue un rôle primordial pour la réduction des effets du réchauffement climatique. L'initiative du Fonds bleu pour le Bassin du Congo répond à de nombreuses deux exigences majeures pour la sous-région d'Afrique centrale : (i) préserver les forêts de cette zone du continent ; (ii) garantir un développement économique permettant aux populations de la région d'améliorer leur qualité de vie.

▷ **197.** Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo servira également à l'amélioration des voies de navigation et de transport et appuiera l'installation de projets hydroélectriques. Il permettra par ailleurs le développement de la pêche et de la pisciculture et renforcera l'irrigation en vue d'accroître la productivité sur les terres arables dans les savanes. Le fonds de départ doit être constitué de contributions des États signataires de l'acte de création du Fonds bleu et de contributions de partenaires accompagnant la mise en place du fonds (gouvernements, sociétés commerciales, fondations). Il s'appuiera également sur les crédits alloués à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de l'environnement, à l'instar du Fonds vert pour le climat.

▷ **198.** Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ont tenu une réunion le 30 septembre 2021 par visioconférence. Ils ont approuvé la sélection de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) en qualité d'Institution financière chargée de l'ouverture et de la gestion de la ligne de financement « Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ». De manière concrète, la BDEAC aura entre autres pour missions d'/de :

- Héberger et Administrer le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et le rendre opérationnel ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour abonder le Fonds
- Bleu auprès des bailleurs de fonds nationaux, internationaux et la philanthropie afin d'abonder le F2BC ;
- Gérer le pipeline de projets d'une part en faisant le suivi et l'amélioration de leur maturité et d'autre part en identifiant de nouveaux projets ;
- Conduire et/ou finaliser au besoin les études techniques destinées à analyser le caractère bancable et les impacts socio-économiques, environnementaux et climatiques.

35 L'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, le Tchad, la Tanzanie et la Zambie.





- ▶ **199.** La Banque africaine de développement (à travers le Fonds pour l'énergie durable, SEFA) explore également le potentiel des énergies renouvelables offshore du continent. La Division des énergies renouvelables à la Banque africaine de développement et le Fonds pour l'énergie durable en Afrique insistent sur la nécessité d'accompagner conjointement les projets pilotes jusqu'à leur éligibilité au financement bancaire et leur exploitation commerciale. Ils soulignent le rôle des institutions de développement et de financement du climat dans la mobilisation des financements concessionnels permettant de mettre en œuvre des projets visant à lutter contre les effets néfastes du changement climatique et à réduire la dépendance aux combustibles fossiles.
- ▶ **200.** Par ailleurs, le Centre africain des ressources naturelles, un département de la BAD, fournit un soutien technique aux pays africains en matière de planification, d'investissement et de gouvernance dans le domaine des ressources naturelles, en mettant l'accent sur les terres, les forêts, la pêche, l'eau, le pétrole, le gaz et les minéraux.

3.2.4. FINANCEMENTS OU PROGRAMMES VERTICAUX (FLÉCHÉS)

- ▶ **201.** Les financements ou programmes verticaux (par opposition aux financements intégrés ou horizontaux) ou encore financements fléchés représentent une évolution récente de l'Aide au développement influencée par des grandes fondations. Il s'agit des ressources provenant des bailleurs gouvernementaux et non gouvernementaux, affectés à quelques secteurs ou projets ciblés dans le but d'obtenir des résultats escomptés. Le secteur de la santé intéresse beaucoup les partenaires intervenant avec des financements verticaux. Ces derniers peuvent alimenter des fonds fiduciaires.
- ▶ **202.** Beaucoup de partenaires bilatéraux de la RDC et fondations ont des programmes verticaux (financements fléchés). Voici ci-dessous quelques programmes verticaux qu'on trouve dans le pays.

1) Millennium Challenge Corporation (MCC)

- ▶ **203.** La Millennium Challenge Corporation est une agence américaine d'aide étrangère bilatérale, créée par le Congrès américain en 2004. Il s'agit d'une agence indépendante distincte du Département d'Etat et de l'USAID. Elle accorde des subventions aux pays qui satisfont aux critères d'éligibilité visant essentiellement les bonnes politiques économiques et un potentiel de croissance économique. La RDC est résolument engagée dans processus d'éligibilité au programme MCC. A fin décembre 2021, elle a rempli 7 indicateurs exigés sur 20. Il s'agit des indicateurs en rapport avec : (i) la politique budgétaire, (ii) la protection des ressources naturelles, (iii) la création d'entreprises, (iv) le taux d'achèvement de l'éducation primaire des filles, (v) la politique commerciale, (vi) l'engagement de l'Etat à faire des investissements importants dans le secteur social et (vii) le respect de l'équilibre du genre dans l'économie nationale. Les Etats Unis ont encouragé le Gouvernement à accélérer l'accomplissement des indicateurs pour bénéficier des fonds du programme MCC. En effet, trois indicateurs s'avèrent indispensables pour la qualification à savoir; le droit civil, le droit politique et le contrôle de la corruption.

2) Nouvelle stratégie de coopération pour le développement du pays





▷ **204.** Les Etats-Unis et la RDC ont conclu un accord en juillet 2021 de renouvellement de la stratégie de coopération au développement pour un montant de 1,6 milliard de dollars de don sur cinq (5) ans. Il est destiné à faire progresser les réformes et à financer des programmes de promotion de l'éducation gratuite et inclusive, de l'accès aux soins de santé de qualité, de l'éradication des conflits dans le pays, d'introduction de nouvelles opportunités d'accélération de la croissance et de protection de la biodiversité. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, l'USAID poursuivra son programme d'assistance humanitaire et de développement des provinces où elle intervient déjà.

3) Programme d'appui aux initiatives féminines de lutte contre les vulnérabilités en RDC (PISCCA)

▷ **205.** Le PISCCA est le principal outil de l'Ambassade de France en RDC pour le financement de projets portés par la société civile congolaise. Pour 2022, le programme est destiné au financement de projet de 18 mois, portés par des femmes ; des projets qui visent la réduction des vulnérabilités et l'amélioration des conditions de vie. Les domaines d'intervention ci-après sont notamment concernés : la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accès à l'eau et à l'éducation, à l'hygiène, à l'assainissement et à l'information, la participation des femmes à la gouvernance, à la lutte contre le changement climatique etc. Le programme concerne 5 villes, à savoir : Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Bukavu.

4) Aide Non-Remboursable des Petits Projets Locaux (APL) du Japon

▷ **206.** L'Ambassade de Japon finance directement les projets locaux des ASBL, visant l'amélioration de la sécurité humaine de la population. Le financement de ces projets s'opère au travers d'un cadre de coopération économique dénommé « Aide Non-Remboursable des Petits Projets Locaux (APL) ». Les principaux domaines d'intervention de l'APL sont : l'éducation (primaire, secondaire ou formation professionnelle), la Santé, les Services Sociaux de base (ex. service pour femmes, enfants abandonnés, handicapés), l'Environnement, l'Agriculture et l'Eau potable. Les projets consistent en la construction ou l'extension de bâtiments ou d'établissements (écoles, hôpitaux, citernes, forages, puits etc.), les fournitures d'équipement (matériel pédagogique comme bancs, pupitres ; matériel pour les formations professionnelles, matériel médical, etc.) et l'accès à l'eau potable.

5) Composante de la coopération non-gouvernementale du Royaume de Belgique en RDC

▷ **207.** La Belgique accompagne le financement des actions de solidarité du peuple belge avec la population congolaise. Il s'agit des multiples actions d'ONG, d'institutions universitaires et scientifiques, des syndicats, d'associations des villes et communes et des acteurs institutionnels belges. Les financements proviennent des collectes de fonds auprès du public belge. Le Gouvernement belge intervient pour cofinancer les programmes de ces ONG dans les domaines des soins de santé, l'environnement, l'agriculture, l'éducation, la protection sociale et le travail décent, la gouvernance, les droits de l'homme, la culture et la recherche scientifique. Ces programmes concernent le cycle quinquennal en cours qui couvre la période de 2017 à 2022. Ces programmes sont exécutés en mettant à contribution les organisations de la société civile congolaise et les autorités publiques. Tous ces programmes visent les ODD.

6) Mécanisme de financement mondial (en soutien à chaque femme et à chaque enfant)



- ▷ **208.** Le mécanisme de financement mondial (en anglais : Global Financing Facility, GFF) a été lancé en juillet 2015 à Addis-Abeba au cours de la Conférence sur le Financement du Développement (ODD), dans le cadre d'un débat mondial sur la façon de financer les Objectifs de Développement Durable. Ce mécanisme fait partie des approches de financement qui mettent en avant les ressources propres des pays comme moteurs du progrès et confèrent à l'aide extérieure un rôle complémentaire pour accroître les ressources financières disponibles et améliorer davantage les résultats. Le GFF tire ses origines de deux tendances observées en 2015 : (i) des progrès insuffisants en matière de santé et de nutrition de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) insuffisance des sources de financement traditionnelles pour combler l'écart. Pour inverser ces tendances, il a été recommandé aux pays de mettre en place le GFF sous la forme de partenariat, c'est-à-dire, la combinaison de multiples sources de financement exploitées de façon synergique sous la direction des pays. Le fonds fiduciaire GFF agit comme levier pour entraîner d'autres sources de financement. Le GFF est opérationnel en RDC comme un projet relié à la Banque Mondiale. Il est logé au Ministère de la Santé.
- ▷ **209.** Il y a plusieurs programmes verticaux qui font partie des fonds fiduciaires et n'apparaissent pas individuellement.

3.2.5. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE MITIGATION DES RISQUES

- ▷ **210.** Il ressort de la revue de l'ensemble de cartographies de financement des besoins de développement des observations suivantes :
- L'Agenda 2030 faisant l'objet d'une très faible appropriation, il n'existe pas a priori de liens entre les affectations des ressources publiques et l'évolution des 17 ODD, d'autant plus que les budgets publics ne prennent pas en compte de façon explicite les besoins relatifs aux différents ODD. En l'absence de stratégies sectorielles et d'une budgétisation par programme axée sur les résultats de développement durable, les affectations des ressources ne visent pas clairement l'atteinte des ODD. Le risque de ne pas réaliser le principal objectif de réduction de la pauvreté et les autres objectifs de développement durable s'amplifie au fil des années. *Comme les ODD couvrent tous les secteurs, les états de suivi budgétaires peuvent aider à assurer le suivi des progrès vers leur accomplissement et donneraient la mesure des efforts des pouvoirs publics dans la lutte contre la pauvreté. Il est important que les ministères centraux et provinciaux élaborent leurs cadres stratégiques et opérationnels centrés sur les différents ODD, chacun en ce qui le concerne, et une orientation idoine des ressources. Il est indiqué de recourir à l'approche participative pour plus de visibilité sur les choix concertés ;*
 - Les recettes publiques sont d'un niveau tellement faible (moins de 10% du PIB) qu'elles ne peuvent permettre de financer efficacement un vaste programme de lutte contre la pauvreté. Il existe pourtant un potentiel de mobilisations des ressources publiques. Celles-ci peuvent aller à plus de 20% du PIB et retrouver ainsi à moyen terme les niveaux d'avant 1990. *Un assainissement de la gestion des finances publiques peut permettre de redresser les capacités de mobilisation des recettes publiques, lesquelles devraient être améliorées davantage avec les réformes contenues dans le Mémoire des politiques économiques et financières du Programme à moyen terme conclu avec le FMI (2021-2023) ;*
 - Les plans de développement nationaux ne sont pas assortis de stratégies de financement impliquant toutes les parties prenantes, comme les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les associations sans but lucratif et les organisations de la société civile. Beaucoup de micros et petits projets pro-pauvres dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la production agricole sont financés directement à travers tout le pays, particulièrement en milieux ruraux, en l'absence de toute structure de centralisation des données sur ces projets et leurs sources de financement. *Un cadre national intégré de financement du développement s'impose pour une bonne coordination des programmes globaux et sectoriels de*





lutte contre la pauvreté à travers l'accomplissement de l'Agenda 2030 ;

- L'aide publique au développement est importante et affectée essentiellement aux investissements pro-pauvre ; mais, elle demeure largement insuffisante aussi bien par rapport à l'évaluation des financements nécessaires pour progresser vers les ODD, qu'aux engagements des partenaires. *La mobilisation des investissements privés nationaux et surtout étrangers devient une impérieuse nécessité. Elle passe notamment par le renforcement de l'attractivité du pays au travers essentiellement de l'amélioration de l'environnement des affaires et le climat des investissements ;*
- Il y a un profond déséquilibre dans les répartitions sectorielles et spatiales des apports extérieurs, reflétant ainsi un manque de coordination et d'harmonisation de ces derniers. Ce qui risque de perpétuer les inégalités observées particulièrement entre les provinces L'on note également le caractère imprévisible de l'aide publique au développement et des délais assez long de leur décaissement. *La mise en place d'un cadre stratégique et opérationnel unique de référence piloté par une structure participative de coordination devrait offrir des repères nécessaires pour un alignement spatial et sectoriel équilibré des financements propres et extérieurs ;*
- Les financements extérieurs soumis à des conditions de décaissement prennent beaucoup de temps en raison de la lenteur administrative, de l'absence des études de faisabilité physique, financière et d'impact environnemental. Ce qui restreint la capacité d'absorption du pays, alors que les besoins de financements sont énormes et urgents. *Il est important que les structures de suivi aient une bonne maîtrise des procédures des partenaires extérieurs.*





CHAPITRE 4

POLITIQUES DE FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DU DEVELOPPEMENT



- ▶ **211.** La plupart des politiques de financement du développement découlent des engagements pris par les pouvoirs publics dans le cadre des programmes de soutien aux réformes, conclus avec les institutions financières internationales. C'est le cas principalement du programme triennal conclu avec le FMI en juillet 2021. L'atteinte des objectifs assignés à ces politiques dépend du niveau de leur appropriation par les administrations publiques et les responsables politiques et de la focalisation sur les résultats de développement attendus.
- ▶ **212.** Les politiques conjoncturelles et des réformes structurelles des pouvoirs publics et visent à respecter rigoureusement le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques, à améliorer les performances du système fiscal national, c'est-à-dire les instruments fiscaux et les administrations financières, à rendre l'environnement des affaires attractif aux investissements privés nationaux et étrangers ainsi qu'à la conclusion des partenariats publics-privés pour le financement du développement du pays. Ces engagements portent également sur la promotion d'un système financier inclusif, capable d'offrir des services d'assistance technique et financière adaptés aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des populations actives à faibles revenus qui présentent un réel potentiel de développement.
- ▶ **213.** Le programme triennal soutenu par la Facilité élargie de crédit joue un rôle catalyseur : il relève la crédibilité du pays et permet ainsi d'attirer davantage de ressources extérieures publiques et privées suffisantes pour assurer son financement intégral et atteindre ainsi les objectifs fixés.

4.1

POLITIQUES DE FINANCEMENTS PUBLICS

4.1.1. POLITIQUES FISCALE ET PARAFISCALE

- ▶ **214.** Les pouvoirs publics se sont engagés à porter progressivement les recettes propres au niveau de la moyenne subsaharienne, soit 20-25% du PIB, y compris par l'exploitation du potentiel actuel des recettes fiscales et non fiscales. L'option basique est de renforcer la fiscalité intérieure au détriment de la fiscalité de porte, appelée à baisser sensiblement sous l'effet de disparition à terme des barrières douanières. A cet effet, les pouvoirs publics se sont engagés à parachever les réformes suivantes :
- Le rétablissement du bon fonctionnement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) suivant les recommandations du FMI visant la conformité de la législation aux meilleures pratiques internationales ;
 - La modernisation des administrations financières par l'adaptation/révision des cadres et structures organiques aux exigences de transparence, de redevabilité et d'efficacité, l'instauration de la fonction d'audit interne, l'informatisation de la chaîne des recettes, la migration vers de nouveaux logiciels ...;
 - La rationalisation de nombreuses charges non fiscales au niveau central et en provinces, collectées par la Direction générale des recettes administratives et des régies des recettes provinciales. Le Gouvernement compte regrouper les textes éparses dans un seul document relative aux charges non fiscales ;
 - La rationalisation des charges parafiscales, des prélèvements obligatoires avec et sans contrepartie, logés dans des comptes spéciaux et des comptes des entités relevant des budgets annexes.





4.1.2. EXONÉRATIONS

- ▶ **215.** Sur instruction du Président de la République, l'Inspection Générale des Finances a effectué un contrôle de toutes les exonérations et a produit son rapport en août 2020, dans lequel elle les a évaluées à une moyenne annuelle de 5 milliards USD³⁶. Sur la base des résultats de ce rapport, le Gouvernement a décidé en septembre 2020 d'annuler toute exonération fiscale, non-fiscale et douanière illégale. Il s'agit des exonérations octroyées par simple lettre ou sans arrêté ministériel émis selon la procédure légale. Les pouvoirs publics ont pris également l'engagement de mettre fin aux exonérations de la TVA, y compris pour les sociétés minières.
- ▶ **216.** Le Gouvernement est déterminé à rationaliser le reste des exonérations et à améliorer leur transparence, y compris les régimes fiscaux préférentiels, les conventions, les accords non prévus dans les codes actuellement en vigueur. Il compte revoir les seuils pour les importations quotidiennes pour usage personnel en vue d'éviter le fractionnement des importations et l'évasion des droits
- ▶ **217.** Comme incitations à l'investissement, les exonérations ad hoc devraient être évaluées et envisager un changement de paradigme : examiner la possibilité de mettre en place des mécanismes d'incitation à l'investissement plus neutres, comme par exemple des crédits d'impôts à l'investissement ou des mécanismes d'amortissement accéléré. Les exonérations totales de TVA pour les sociétés minières (repère structurel de fin janvier 2020) seront revues. Conformément à la loi, aucune exonération de la TVA ne sera créée ou reconduite.

4.1.3. POLITIQUE D'ENDETTEMENT

- ▶ **218.** Les pouvoirs publics se sont engagés à préserver la viabilité de la dette publique en recourant principalement à des subventions et des prêts concessionnels. À environ 14% du PIB, le stock de la dette publique extérieure est faible. Bien que le risque de surendettement reste modéré, la faiblesse des recettes budgétaires et la volatilité des recettes d'exportation exigent des pouvoirs publics de poursuivre une stratégie de gestion prudente de la dette publique, à travers notamment :
- La limitation des emprunts à long terme semi-concessionnels et non-concessionnels aux seules dépenses d'investissements rentables (projets d'investissement essentiels à rendement élevé) ;
 - Le strict respect du plafond fixé dans le Programme soutenu par la FEC relatif à l'octroi de nouvelles garanties pour les emprunts extérieurs non-concessionnels des entreprises publiques.

36 Déclaration faite sur RFI le 14 août 2020 par l'Inspecteur Général, Chef de service de l'IGF, et publiée sur compte Twitter de FRI





4.1.4. PROBLÈMES DE GESTION BUDGÉTAIRE ET RÉFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

1) Problèmes de gestion budgétaire

▶ **219.** La problématique des financements des besoins de développement durable ne se pose pas seulement en termes de mobilisation des ressources suffisantes, mais elle porte aussi sur le renforcement des procédures budgétaires transparentes, garantissant des allocations rationnelles des ressources orientées vers les priorités du PNSD et du PAG, et visant effectivement l'atteinte des objectifs de développement durable.

▶ **220.** Les procédures d'exécution de la dépense publique ont été mises aux normes internationales ; mais, elles ne sont pas respectées. Trois étapes, critiques dans l'exécution des dépenses, présentent des faiblesses inquiétantes :

- i) **Le contrôle budgétaire, exercé dans le circuit de la chaîne de la dépense publique, a été affaibli au fil des années**, y compris par l'instauration des procédures exceptionnelles (pour les dépenses urgentes, les opérations rejetées automatiquement, les opérations non suffisamment documentées etc.) ;
- ii) **Il n'y a pas encore de réseau intégré et structuré de trésoriers et de comptables, prévu dans le cadre de la création de la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique ;**
- iii) **Le recours obligatoire aux procédures de passation des Marchés publics n'est systématiquement respecté** : en 2018, seuls 14% des marchés publics ont été attribués sous forme d'appel d'offres. La plupart des marchés des services ou des établissements publics sont lancés en dehors du budget général de l'État (dépenses imprévues).

▶ **221.** La suppression des paiements en espèces (presqu'entièrement acquise en ce qui concerne les recettes publiques courantes) et la création d'un compte unique du Trésor (CUT), respectant les standards internationaux, pour toutes les entités publiques sont des réformes qui auront un impact significatif sur la crédibilité des mécanismes nationaux de gestion des finances publiques.

▶ **222.** La couverture des rapports budgétaires et des états financiers ne portent que sur les opérations financières des administrations centrales. La mise en place attendue de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité (réseau comptable centralisé des recettes et des dépenses), l'instauration de la comptabilité publique en partie double et la numérisation de l'ensemble des procédures budgétaires et comptables devraient faciliter l'établissement des rapports budgétaires et financiers exhaustifs de bonne qualité et le renforcement de la transparence, en matière notamment de la responsabilité des gestionnaires.

2) Réformes des finances publiques

▶ **223.** Les pouvoirs publics se sont engagés de façon ferme à mettre en œuvre des réformes des finances publiques dans le cadre du programme triennal 2021-2023 soutenu par la Facilité élargie de crédit du FMI et les appuis budgétaires d'autres institutions financières multilatérales et bilatérales, de renforcer la gouvernance et lutter contre la corruption qui affectent les performances dans la gestion des finances publiques.



▶ **224.** Les réformes des finances publiques concernent deux volets :

- La réduction des risques budgétaires et l'amélioration de la qualité des dépenses
- L'amélioration de la gestion des finances publiques

i. **Amélioration des risques budgétaires et l'amélioration de la qualité des dépenses**

▶ **225.** Les pouvoirs publics s'engagent à publier une déclaration annuelle sur les risques budgétaires³⁷. Un document contenant des informations détaillées sur les risques budgétaires sera élaboré incensamment avec l'assistance technique du FMI. Ce document sera largement diffusé et sera annexé au Cadre budgétaire à moyen terme et aux lois de finances initiales à partir de 2022. Il contiendra des informations sur :

- Les risques macroéconomiques ;
- Les risques liés à la dette publique ;
- Les risques associés aux entités du secteur public autres que l'État ;
- Les risques liés au secteur financier ;
- Les risques institutionnels ;
- Les risques à long terme, notamment liés au changement climatique.

▶ **226.** A cet effet, des dispositions suivantes sont requises pour améliorer la qualité de la dépense:

- Mise en place d'un mécanisme formel de définition et de partage des principales hypothèses macroéconomiques afin que toutes les administrations aient une référence commune et centrale pour les risques à la hausse et à la baisse ;
- Organisation de la coordination nécessaire à la gestion des risques budgétaires par un comité dédié ;
- Détermination des modalités d'organisation de la fonction de gestion des risques budgétaires par un texte réglementaire portant sur la gouvernance budgétaire et adopté par le Gouvernement ;
- Limitation des dépenses non prioritaires pour augmenter l'espace budgétaire et accroître ainsi les investissements dans les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et l'assistance sociale ciblée et impulsée une croissance durable et inclusive ;
- Rationalisation de la masse salariale en consolidant les systèmes de paiement des salaires, en révisant les primes et en éliminant les travailleurs fantômes ;
- Amélioration de la structure des prix des carburants en vigueur en concertation avec la profession pétrolière et organisation d'un audit de charges de sociétés commerciales et de logistiques pétrolières.

▶ **227.** Concernant l'amélioration de la qualité de la dépense publique, des actions ci-après doivent être menées :

37 Il s'agit des risques macroéconomiques, des risques liés à la dette publique, des risques associés aux entités du secteur public autres que l'Etat, les risques liés au secteur financier, les risques institutionnels et les risques à long terme, notamment liés au changement climatique.



- Rationalisation de la masse salariale par la consolidation des systèmes de paiement des salaires en harmonisant les modalités de fixation des primes et en éliminant les travailleurs fantômes ;
- Rationalisation de la structure des prix des carburants en concertation avec la profession pétrolière ;
- Organisation d'un audit indépendant des charges des sociétés commerciales et de logistiques pétrolières ;
- Rétablissement de la bonne utilisation de la chaîne de dépenses publiques ;
- Evaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), avec l'assistance du FMI, en vue renforcer les procédures de planification des investissements et d'allocation des ressources, de mise en œuvre des projets, de suivi et de publication des rapports y relatifs.

ii. Amélioration de la gestion des finances publiques

▶ **228.** Sur la base des résultats de la dernière évaluation de la performance de la gestion des finances publiques (méthodologie PEFA), avec le soutien de l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires, les pouvoirs publics devront mettre en exécution le Plan stratégique de la réforme des finances publiques adopté par le Gouvernement. Les principaux axes de ce plan portent sur :

- Le renforcement de la crédibilité budgétaire, notamment par une meilleure coordination interinstitutionnelle pour la formulation du cadre macroéconomique et la prévision des ressources budgétaires ;
- L'amélioration de la gestion de la trésorerie grâce à un cadre institutionnel plus solide et des plans de trésorerie améliorés, l'inventaire et la consolidation de tous les comptes publics, y compris les comptes spéciaux et les comptes des budgets annexes, en vue de la mise en place du compte unique du Trésor public à la BCC ;
- Le renforcement de la chaîne des dépenses publiques et la limitation des recours aux procédures d'urgence ;
- L'amélioration de la qualité des rapports financiers et de la régularité de leur publication ;
- Le renforcement de la gestion centralisée de la dette publique ;
- Le renforcement du système de passation de marchés publics et l'obligation systématique de se conformer aux procédures édictées ;
- La restauration de la fonction comptable de l'Etat, principalement le réseau comptable intégré du Trésor public.

iii. Amélioration de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de l'environnement des Affaires

▶ **229.** L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption influent significativement sur l'environnement des affaires³⁸. Suivant les recommandations du Département Juridique du FMI, le gouvernement s'est engagé à :

38 Aide-mémoire de la mission du Département Juridique du FMI sur « l'évaluation de la gouvernance et la lutte contre la corruption » Octobre 2020





- Elaborer une stratégie pour l'améliorer la gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Parmi les mesures à prendre, il y a le fonctionnement de façon régulière, indépendante et en conformité aux meilleures pratiques internationales de la Cour des Comptes, de l'Inspection générale des finances et de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption ;
- Renforcer la transparence dans le secteur minier, y compris par la poursuite de la publication de tous les nouveaux contrats dans le cadre de l'ITIE, les vérifications des états financiers des entreprises publiques minières en vue de leur publication... ;
- Améliorer le cadre de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), y compris par les amendements des textes légaux et réglementaires pour les rendre conformes aux standards internationaux, l'interdiction des comptes bancaires anonymes, l'adoption de mesures de diligence plus strictes pour les virements électroniques etc.
- Améliorer le climat des affaires pour stimuler l'investissement privé par une réglementation souple, la promotion de la compétitivité de l'économie nationale, la simplification de la fiscalité pour la rendre juste et prévisible, le renforcement du système de règlement des litiges commerciaux, l'application et la protection des droits de propriété, l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire...
- Mobiliser des financements spécifiques, publics, privés, auprès des institutions multilatérales ou bilatérales pour préserver l'environnement, valoriser les forêts, les grandes étendues de tourbières ainsi que mettre en valeur les minerais stratégiques nécessaires à la transition écologique.

4.2

POLITIQUES DE FINANCEMENTS PRIVÉS

4.2.1. FINANCEMENT BANCAIRE

▶ **230.** Les évaluations récurrentes du système bancaire dans son ensemble par les services du FMI ont mis en évidence des faiblesses, qui limitent la portée de son rôle dans le financement de l'économie :

- a) **En premier lieu la Banque centrale du Congo**, dont l'organisation et le fonctionnement sont restés longtemps non conformes à son nouveau statut de 2018 et aux bonnes pratiques internationales. Au début du second semestre de 2021, le Gouvernement a pris des décisions de nomination des membres de la haute direction, conformément au nouveau cadre organique de la Banque centrale. Ce dernier repose sur des principes directeurs, en ligne avec les exigences de la Constitution et les engagements de la RDC pris dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), à savoir : (i) *l'affirmation de l'indépendance de la Banque centrale du Congo*, (ii) *la responsabilité et la transparence financière pour mieux ressortir son obligation de rendre compte de ses missions*, (iii) *l'accroissement de son capital*, (iv) *le renforcement du privilège des opérations de crédit de la BCC* et (v) *la consolidation de son rôle de contrôle pour assurer le bon fonctionnement du système de paiement*. De même, des recommandations relatives aux sauvegardes³⁹ ont été faites aux nouveaux responsables de la Banque centrale du Congo ;

39 Les sauvegardes sont des repères pour le travail de vérification du FMI dans les banques centrales, en vue de s'assurer de leur capacité de gérer les ressources du FMI et de communiquer des informations financières fiables.



- b) **Concernant les banques commerciales**, une loi bancaire portant réglementation des établissements de crédit est en cours d'examen au Sénat. Les services du FMI ont proposé de l'aligner pleinement sur les meilleures pratiques internationales. Le secteur de la microfinance se développe constamment, mais reste sous-développé. Ce secteur pourrait jouer un rôle essentiel dans l'inclusion financière. La loi réglementant les établissements de microfinance et les coopératives devrait être améliorée, et les audits et contrôle des données financières devraient être renforcés.

4.2.2. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

▶ **231.** La Loi N°18/016 relative au Partenariat Public Privé a été promulguée le 9 juillet 2018. Elle définit le régime juridique applicable aux contrats de partenariat public-privé, fixe les règles et les procédures relatives à leur conclusion, leur exécution, leur suivi et leur contrôle, le règlement de leur contentieux, le régime juridique des biens nécessaires à leur exécution, les régimes fiscal, douanier et parafiscal applicables ainsi que les obligations des parties. **Le Partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement des infrastructures publiques.** La pratique des PPP a précédé le cadre légal et réglementaire : c'est le cas des PPP dans la gestion des aires protégées en Afrique centrale, du projet INGA III, de SICOMINES, de TENKE FUNGURUME MINING etc. La plupart des contrats négociés en PPP, particulièrement dans les secteurs des mines et de l'énergie, font l'objet de dénonciations de leur caractère léonin. Les déséquilibres en défaveur de la RDC et de ses entreprises du portefeuille serait dû à la qualité très limitée des négociations de la partie congolaise.

(vii) L'Unité de coordination des PPP (UC-PPP) en instance de mise en place devrait veiller rigoureusement à apporter des améliorations qualitatives (repères crédibles) dans les négociations des contrats de partenariat public-privé sous son encadrement technique.

4.2.3. PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

▶ **232.** Les pouvoirs publics ont renouvelé leur détermination à mobiliser suffisamment de moyens pour investir dans les infrastructures nécessaires à l'amélioration de l'environnement des affaires et le climat de l'investissement privé (Mémoire de politiques économiques et financières du Programme triennal 2021-2023 soutenu par la FEC). Ceux-ci ne dépendent pas nécessairement de la qualité des infrastructures socio-économiques, mais aussi des réformes qui influent sur la sérénité de l'exercice de l'activité économique et la qualité de la croissance créatrice des emplois décents, impulsée par tous les secteurs productifs et respectueuse de la protection de l'environnement.

▶ **233.** Les pouvoirs publics disposent d'un organe conseil, l'Agence nationale de promotion des investissements (ANAPI). Elle a pour mission d'œuvrer à l'amélioration du climat des affaires, de promouvoir les investissements publics et privés en République Démocratique du Congo, de recevoir et d'analyser les projets d'investissement à agréer dans le cadre du Code des investissements ainsi que les projets d'investissements régis par les lois particulières.



4.2.4. POLITIQUE COMMERCIALE : PROMOTION DES EXPORTATIONS

- ▶ **234.** La politique commerciale de la RDC repose sur des accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux. Elle est donc faite essentiellement d'engagements pris au niveau international. L'objectif de cette politique est de faire du commerce un instrument de d'accélération de la croissance économique à travers une plus grande ouverture au Reste du monde. En 2010, la RDC a réalisé une étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) dans les stratégies de développement avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Parmi les conclusions de l'EDIC, il y a lieu de retenir : le faible poids des produits manufacturés dans les exportations en raison d'une production intérieure peu diversifiée, la multiplicité de services non essentiels aux postes-frontières qui alourdissent les coûts des biens importés par des tracasseries et la corruption, l'importance élevée des échanges transfrontaliers dominés par les femmes et qui constituent une source de revenus pour les ménages modestes...
- ▶ **235.** L'EDIC a fait l'objet de mise à jour dont les résultats ont été validés en 2019. Plusieurs recommandations de 2010 ont été mises en œuvre. C'est le cas notamment de : (i) l'adoption d'une Stratégie commerciale pour cinq ans (2016– 2021), (ii) la mise en place d'une stratégie pour la promotion et le développement des exportations, complétée par la création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Exportations (ANAPEX) ; (iii) la mise en place du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE) depuis septembre 2015 ; (iv) l'appui à la mise en œuvre des Accords de l'OMC sur l'évaluation en douane ; (v) l'inspection avant expédition et (vi) les licences d'importation... Beaucoup de mesures attendent encore leur mise en œuvre. La plupart de ces mesures ont trait à l'amélioration du climat des affaires, des infrastructures de base et surtout de la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire national.
- ▶ **236.** La RDC est signataire de plusieurs accords commerciaux notamment dans le cadre de l'OMC, la CEEAC, la SADC, l'ACP, la ZLECAF et tout récemment du COMESA (East African Community, EAC), un marché d'environ 280 millions de consommateurs. Le pays peut saisir également les opportunités de renforcement des relations commerciales qu'offre le Cadre intégré de l'OMC.

4.2.5. LA SOUS-TRAITANCE

- ▶ **237.** La Loi n° 17/001 du 8 février 2017 fixe les règles applicables à la sous-traitance entre personnes physiques ou morales de droit privé et à promouvoir les petites et moyennes entreprises à capitaux congolais et à protéger la main d'œuvre nationale (article 1). La Loi définit la sous-traitance contrat d'entreprise consensuel, onéreux et écrit. Il s'agit d'un contrat par lequel l'entrepreneur s'engage à l'égard de son client à réaliser une prestation convenue moyennant rémunération. Une Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé a été mise en place. Elle est chargée de : (i) recenser et agréer les entreprises éligibles à la sous-traitance, (ii) faire appliquer les règles régissant les activités de sous-traitance, (iii) promouvoir les PME à capitaux majoritairement congolais, (iv) ramener les entreprises concernées dans le secteur formel, (v) veiller au respect des conditions requises lors de la conclusion des contrats de sous-traitance et (vi) concevoir, assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique nationale et des politiques sectorielles dans le domaine de la sous-traitance.





- ▷ **238.** Les dispositions en vigueur de la Loi sur la sous-traitance présente encore quelques contradictions. A titre d'illustration, on peut en citer quelques-unes :
- La limitation à 40% de la valeur d'un marché. La loi restreint considérablement la possibilité pour une entreprise de faire appel à un sous-traitant pour l'exécution de son contrat avec son client (maître d'ouvrage) ;
 - L'obligation de recourir à appel d'offres, lorsque le coût du marché est supérieur ou égal à 100 millions de francs. Cette limitation peut favoriser le saucissonnage d'un marché en plusieurs lots ;
- ▷ **239.** Il est important de faire progresser la loi en se référant aux bonnes pratiques internationales (conventions signées par la RDC dans le cadre de l'OMC, du COMESA, de la SADC, de CEEAC...) et à la lumière des leçons tirées de son application à l'occasion des évaluations. Les PME peuvent avoir des opportunités réelles de progression à travers les contrats de sous-traitance.

4.3

FACTEURS DE RISQUE ET MITIGATION

- ▷ **240.** Comme il a été mentionné plus haut, la plupart des politiques et réformes énoncées ci-dessus relèvent des engagements supranationaux assortis de calendriers précis de mise en œuvre. Le succès de ces politiques et réformes dépend du degré de leur appropriation par les autorités nationales, de leur ferme volonté politique de les appliquer à bonne échéance et d'en assurer un suivi rigoureux. En l'absence de l'appropriation des réformes préconisées, les pouvoirs publics tergiversent à les mettre en œuvre et retardent ainsi les performances attendues du renforcement des efforts de mobilisation des ressources.
- ▷ **241.** Les réformes fiscales engagées (TVA, IPR...) devraient être menées jusqu'à leur plein accomplissement pour assurer un fonctionnement optimal de tous les instruments de perception des recettes publiques. Les exonérations touchant les instruments en cours d'instauration ou de renforcement ralentissent leur rendement optimal. Plutôt que de décider des exonérations généralisées, un traitement sélectif, partiel et limité dans le temps (en dépenses) est mieux indiqué.
- ▷ **242.** Le recours à l'endettement, pour le moment, en vue de financer les dépenses publiques devrait être limité, tenant compte de la faiblesse des recettes publiques et des réserves internationales (capacités à faire face aux paiements extérieurs), en dépit du faible niveau de l'endettement du pays. A cet effet, le rôle centralisateur de la gestion de la dette publique reconnu à la Direction générale de la dette publique devrait être de stricte observance. Des initiatives disparates d'endettement comportent des risques réels de faire basculer le pays dans une situation de surendettement.

Au sujet de risques, les pouvoirs publics se sont engagés à introduire la fonction de gestion des risques budgétaires dans les lois de finances. Tout programme d'assainissement des finances publiques n'est efficace qu'avec l'appui d'un cadre de gestion des risques budgétaires majeurs et des plans d'action de maîtrise associés. Sans la gestion des risques





▷ **243.** Il est impérieux pour les pouvoirs publics d'accélérer les réformes du secteur bancaire qui visent notamment l'indépendance de la Banque centrale du Congo, l'assainissement du secteur bancaire, l'inclusion financière...L'indépendance de l'Institut d'émission est un gage de l'efficacité de la politique monétaire, particulièrement en cette période où les conséquences de la pandémie de Covid-19 et surtout de la guerre en Ukraine assombrissent les perspectives de l'économie mondiale. Les établissements de crédit et les institutions de la microfinance doivent jouer un rôle beaucoup plus actif dans le financement du développement, surtout les activités des micros, petites et moyennes (inclusion financière), considérées comme moteur de la diversification des sources de la croissance économique et du renforcement de la résilience de l'économie nationale.

▷ **244.** La politique commerciale est un adjuvant nécessaire aux politiques de diversification de l'activité économique et de lutte contre la pauvreté. Sa formulation devrait intégrer la levée définitive de tous les goulots d'étranglement qui font des postes-frontières terrestres, portuaires, aéroportuaires et lacustres des plaques tournantes de la corruption, des tracasseries, des violences et favorisent la fraude et l'évasion fiscales. Les postes-frontières devraient mis aux standards internationaux.





CHAPITRE 5

GOUVERNANCE ET COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT AXES SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



5.1

GOUVERNANCE

▷ **245.** La Banque Mondiale a transmis aux autorités gouvernementales un rapport sur son Diagnostic Systématique Pays (DSP) sur la RDC en mars 2018, dans lequel elle a passé en revue « les priorités de politiques pour réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée dans un pays sortant d'un conflit ». Ce rapport souligne la persistance de l'instabilité politique depuis le début des années 90, qui a fini par résulter en une absence de consensus et de coalitions stables des élites, à la faiblesse de la gouvernance et des institutions. Ce qui a conduit à une carence dans l'engagement et d'appropriation des pouvoirs publics dans des programmes de développement inclusifs et crédibles, une coordination des politiques publiques insuffisante et une faible coopération avec les agences internationales.

▷ **246.** En octobre 2020, le FMI à son tour a transmis aux autorités gouvernementales un rapport sur « L'évaluation de la gouvernance et la lutte contre la corruption », menée par son Département Juridique. Le FMI s'est appesanti sur les facteurs qui affectent l'efficacité de l'encadrement de la gouvernance économique, expliquent la vulnérabilité de l'économie nationale face aux chocs exogènes et la volatilité des performances économiques.

▷ **247.** Il s'agit de la complexité institutionnelle, la complexité normative, l'intégrité et la transparence des données ainsi que les freins et contrepoids qui affectent la gouvernance dans ses différents aspects.

1) La gouvernance budgétaire des administrations centrales

▷ **248.** Trois ministères se partagent les compétences en matière des finances publiques avec une implication directe des autorités ministérielles, à savoir : les ministères des Finances, du Budget et du Plan. Le Ministère du Budget La Banque centrale joue le rôle de caissier de l'Etat ; rôle outrepassé parfois. Les liquidations sont faites sur la base des engagements, après vérification de leur matérialité, conformité et régularité. Les opérations liquidées donnent lieu aux ordonnancements. Seules les opérations ordonnancées sont transmises au caissier de l'Etat pour paiement. Les états de suivi budgétaires dégagent des divergences qui attestent du manque de respect des procédures (phases) budgétaires décrites ci-dessus.

▷ **249.** La mobilisation des recettes publiques implique le Ministère des Finances (à travers les administrations fiscales), les différents ministères, les établissements publics voire quelques entreprises publiques. Elle soulève des préoccupations suivantes :

- **Premièrement**, le système fiscal est complexe et opaque, requiert une simplification majeure et l'adoption de textes clairs, complets et accessibles, de même que l'instauration de processus non-discrétionnaires. Les ministères sectoriels lèvent 246⁴⁰ catégories des recettes non fiscales, dont la moitié concerne

40 Les catégories sont passées de 1.232 en 2000 à 246 en 2018. Dans le cadre du Programme à moyen terme 2019-2023, le gouvernement s'est engagé à les ramener à 100.





quelques redevances sur les ressources naturelles. Il y a 137 prélèvements pour les 26 provinces, 38 prélèvements pour les villes, 34 pour les communes et 38 pour les chefferies⁴¹. Il faut compter également 11 fonds spéciaux⁴², environ 800 organismes des budgets annexes de l'État (des organismes des réseaux de la santé et de l'enseignement) dont les recettes ne sont ni répertoriées, ni codifiées ; les textes relatifs aux recettes sont épars et difficilement accessibles. Il n'existe pas de Code général des impôts ;

- **Deuxièmement**, la gestion inefficace des recettes et la faiblesse des mécanismes de surveillance mènent à une perte de recettes systémique ; il y a nécessité de renforcer les administrations fiscales, leur contrôles internes et externes ; les régimes d'exonérations fiscales sont discrétionnaires et dérogatoires ; la gestion des régimes est également discrétionnaire. Ce qui facilite la corruption ;
- **Troisièmement**, le processus budgétaire est peu crédible, notamment parce qu'il repose sur des prévisions de recettes souvent surestimées et ne couvrent pas l'ensemble des dépenses de l'État. Les engagements des dépenses n'aboutissent pas tous aux paiements. Au fil du temps, les diverses entités gouvernementales en sont ainsi venues à tarifier leurs services (à l'intérieur ou non d'un cadre légal approprié), y compris ceux gratuits par nature, dont l'application de simples normes réglementaires. Les gouvernements provinciaux et les ETD se rabattent davantage sur leurs propres recettes.

2) Gouvernance budgétaire des provinces et des entités territoriales décentralisées (ETD)

▶ **250.** **La gouvernance du secteur public est faible.** Le secteur public non financier⁴³ comporte, outre les provinces et ETD, des établissements⁴⁴ et des entreprises publiques⁴⁵ sur lesquelles le gouvernement opère une supervision assez faible. Ces établissements, offices et entreprises publiques bénéficient parfois de taxes parafiscales affectées. Ils présentent parfois des comptes de résultat, avec retard et plus rarement des bilans établissant leurs actifs et passifs. La tutelle de l'État y est faiblement exercée et n'est pas guidée par des politiques sectorielles.

▶ **251.** **Le processus de décentralisation est encore inachevé :** des élections locales attendent d'être organisées pour établir les institutions démocratiques locales, conformément à la Constitution. Les ETD sont à ce jour dirigées par des maires et des bourgmestres nommés par les administrations centrales et provinciales ainsi que des chefs coutumiers reconnus officiellement. En 2019, les assemblées provinciales ont été élues au suffrage direct. Elles ont ensuite élu les gouverneurs de provinces.

▶ **252.** **Les capacités administratives locales sont extrêmement faibles.** Les structures standards (cellules chargées de la gestion des ressources et des achats publics) n'ont pas été mises en place dans toutes les provinces. Les systèmes d'information sont quasi-inexistants et leur champ de gestion parcellaire. Les secteurs, villes et groupements sont pour l'essentiel dépourvus de capacités de gestion moderne, alors même que le nouveau code minier organise des transferts de ressources très importants profit de quelques ETD.

41 Les prélèvements des villes, communes et chefferies sont non-cumulatifs, le gouvernement local étant constitué exclusivement de l'une des trois entités.

42 Fonds national d'entretien routier, Fonds de promotion de l'éducation nationale, Fonds de promotion de l'industrie, Office des petites et moyennes entreprises du Congo, Fonds de promotion du tourisme, Fonds de promotion culturelle, Fonds forestier national, Régie des voies aériennes, Fonds minier des générations futures, Cadastre minier, Fonds de contrepartie.

43 Le secteur public englobe toutes les activités économiques et sociales exercées sous le contrôle total ou partiel du gouvernement central, des provinces et des ETD. Il se compose de trois composantes: les administrations publiques (qui sont théoriquement responsables des activités d'intérêt général et comprennent le gouvernement central et les 26 provinces).

44 Le secteur public englobe toutes les activités économiques et sociales exercées sous le contrôle total ou partiel du gouvernement central, des provinces et des ETD. Il se compose de trois composantes: les administrations publiques (qui sont théoriquement responsables des activités d'intérêt général et comprennent le gouvernement central et les 26 provinces).

45 Les établissements publics fournissent des services publics non marchands, comme l'éducation, la santé, divers types de réglementation ou le maintien des services publics et des infrastructures essentielles. Contrairement aux entreprises publiques, les établissements ne sont en principe pas destinés à être rentables.



▷ **253.** Cette opacité est porteuse de risques structurels :

- Gouvernance approximative : les informations financières actuellement disponibles au niveau des provinces ne permettent guère d'éclairer la conduite des politiques publiques, encore moins de détecter d'éventuelles fraudes ou inefficacités de la dépense locale ;
- Disparités financières : Les écarts grandissants de revenus entre ETD sont peu ou mal compensés par les systèmes de péréquation en place, ce qui implique un risque politique pour la stabilité et l'unité des territoires ;
- Distorsion des marchés locaux : Les structures économiques locales souvent marquées par leur faible caractère concurrentiel encouragent la formation d'oligopoles de collusion, et la recherche de rentes, au détriment de l'efficacité du développement local.

3) Gouvernance des ressources naturelles (mines et forêt)

▷ **254.** Les faibles retombées financières de l'exploitation des ressources naturelles, malgré la montée en puissance de leurs productions, sont la conséquence d'importants problèmes de gouvernance⁴⁶. Il y a lieu de retenir ce qui suit :

i. Concernant les mines

▷ **255.** La gouvernance du secteur minier est assurée par le ministère des Mines et le ministère du Portefeuille. Les fonctions réglementaires et de supervision du ministère des Mines portent essentiellement sur l'octroi et le retrait des divers permis en fonction de critères financiers et techniques définis par le Cadastre minier. Il y a lieu de l'absence d'une politique minière clairement définie pour animer le secteur (vision pour le secteur, objectifs à atteindre, les orientations stratégiques, le programme pluriannuel d'actions prioritaires) et asseoir ainsi le cadre de la mise en application du code minier.

▷ **256.** L'adoption du Code minier par les pouvoirs publics en 2002 et revu en 2018, dans le cadre de la réforme du secteur minier initiée par la Banque Mondiale, semble avoir été décidée sans une réelle appropriation, comme l'atteste des violations fréquentes de ce code, la signature des contrats léonins, des cessions aux entreprises privées des mines appartenant aux entreprises publiques dans l'opacité et au détriment des intérêts de l'Etat, la remise en cause la de suppression du monopole de l'Etat etc.

▷ **257.** La faible représentation des structures administratives dans les entités d'exploitation minière et l'insuffisance de leurs capacités institutionnelles et techniques pour accompagner la mise en place de la réforme du secteur minier favorisent de graves abus et violations impunis du cadre légal et réglementaire régissant ce secteur. Sur des milliers de permis d'exploration octroyés, quelques centaines seulement sont convertis en permis d'exploitation ; plusieurs titres miniers octroyés sont utilisés à des fins de spéculation ; il y a des permis de recherche demandés pour des gisements déjà connus, des garanties bancaires de complaisance présentées pour obtenir un permis de recherche.

46 Conclusions contenues dans l'Aide-mémoire de la Mission de FMI sur l'évaluation de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, publiée en octobre 2020 sur l'évaluation de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ;

Marie Mazalto, La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction, De Boeck Supérieur, pp 53 à 80, 2008





▷ **258.** On observe un afflux d'investisseurs privés étrangers sans grands moyens et bénéficiaires des avantages fiscaux, en dépit beaucoup ne satisfont pas aux obligations documentaires. Ils se contentent de racheter à vil prix des substances minérales auprès des creuseurs artisanaux et les exportent frauduleusement à travers des réseaux bien organisés.

▷ **259.** Le Ministère du Portefeuille gère et supervise les participations de l'Etat dans les entreprises publiques, particulièrement dans les entreprises minières, sur la base des informations lui fournies par le Ministère des Mines. Ses compétences ne s'étendent pas aux participations indirectes de l'Etat dans des contrats avec d'autres partenaires conclus par les entreprises publiques.

ii. Concernant la forêt

▷ **260.** Le Ministère de développement durable (MEDD) est notamment en charge de la gestion durable des forêts de la RDC, de promouvoir et de coordonner toute activité relative à la conservation de la nature ainsi qu'à la gestion durable de l'environnement, des ressources forestières, fauniques et aquatiques. Dans le cadre de ses missions et de la réforme de 2002, les attributions de nouvelles concessions forestières ont été suspendues jusqu'à l'accomplissement des dispositions suivantes :

- La publication de nouvelles règles d'adjudication en matière d'octroi des allocations forestières ;
- La publication des résultats définitifs du processus de conversion des anciens contrats en nouveaux contrats de concession forestière ;
- La programmation géographique des futures allocations à l'horizon de trois ans.

(viii) Les deux premières dispositions ont été prises. La dernière tarde à être exécutée. Depuis 2002, le moratoire a été souvent violé par les différents responsables ministériels, reflétant ainsi le manque d'appropriation de la réforme forestière par les autorités et d'une politique forestière. Des millions d'hectares de concessions illégales ont été attribués aux entreprises étrangères dans des conditions opaques. Ces entreprises sont tenues pour responsables d'un processus accéléré de déforestation : selon Global Forest Watch, 475.000 hectares de forêt primaire ont disparu en 2019. Au lieu d'élaborer un programme géographique des futures allocations, le gouvernement envisage de lever le moratoire, couvrir ainsi les attributions illégales des concessions forestières et poursuivre ces attributions des concessions sans disposer des repères nécessaires sur les espaces à conserver et ceux à exploiter.

▷ **261.** La levée du moratoire sur les attributions des nouvelles concessions forestières par les autorités gouvernementales, sans un aménagement du territoire en ligne avec les objectifs du pays dans les domaines climatique et environnemental, irait à l'encontre de leur engagement de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de restaurer la couverture forestière et de protéger la forêt de la RDC avec le soutien financier de la communauté internationale.

4) Gouvernance du secteur public (entreprises publiques)

▷ **262.** Le gouvernement a centralisé la gestion des entreprises publiques au niveau du Ministère du Portefeuille. Deux établissements publics consultatifs, le Conseil supérieur du portefeuille et le Comité de pilotage de la réforme du secteur public, assurent respectivement la supervision financière et la mise en œuvre des réformes des entreprises publiques. Les mécanismes de contrôle interne des entreprises publiques sont faibles : des rapports financiers sont de très faible qualité et les responsabilités de contrôle ne



sont pas clairement définies. les divulgations sont rares et, dans l'ensemble, on ne sait pas quel organisme est habilité à exiger des données financières fiables et à jour des entreprises publiques. Depuis 2019, les contrôles de l'Inspection générale des finances se sont intensifiés et ont mis en évidence d'importants dysfonctionnements des entreprises, qui ont lieu donnent à des pratiques de corruption et de détournements des fonds publics.

- ▷ **263.** Quant aux réformes des entreprises publiques, elles sont largement déterminées par les hautes directions, sans l'implication des agents. Ce qui suscite des résistances internes aux changements structurels et retardent la mise en œuvre de ces derniers. On note également une faible appropriation des autorités gouvernementales des réformes annoncées depuis plus dix ans. Les entreprises publiques manquent tout simplement de dynamisme et d'efficacité.

5) Gouvernance judiciaire

- ▷ **264.** Le Ministère en charge de la Justice est le seul à disposer d'une politique nationale de la justice, assorti d'un plan de mise en œuvre de cette politique. Une plateforme réunissant les parties prenantes au financement de la réforme de la justice est très active, y compris surtout dans le financement des infrastructures. Toutefois, le pouvoir judiciaire demeure confronté à de nombreux défis en termes de ressources, de capacités et d'indépendance ; ce qui compromet sa capacité à lutter efficacement contre la corruption. Le système judiciaire n'inspire pas confiance, surtout lorsqu'il s'agit des litiges civils et commerciaux. Les tribunaux de commerce tardent à jouer pleinement leur rôle. Les rémunérations des magistrats et des juges sont encore loin de les mettre à l'abri de la corruption. Le déploiement en provinces des magistrats et des juges se heurte à une pénurie de ces derniers et aux problèmes d'infrastructures.

6) Réglementation du marché et environnement des affaires

- ▷ **265.** Dans son rapport publié en janvier 2022, l'agence de notation Standards & Poor's Global Ratings (S&P) a amélioré la notation de crédit souverain de la République démocratique du Congo (RDC), la faisant passer de « CCC+/C » (risque substantiel, mauvaise condition économique) à « B-/B » (« Très spéculatif/risqué », avec des perspectives stables. Toutefois, la RDC doit continuer à réformer son économie et viser la position qu'occupe le Botswana (BBB+/A-2) à ce jour. A cet effet, il lui faudrait notamment s'attaquer aux contraintes importantes dans l'environnement des entreprises et à les réglementations excessives qui pèsent sur les coûts, affectent la compétitivité et favorisent la corruption.

- ▷ **266.** Des efforts sont en cours pour améliorer l'efficacité notamment dans les domaines de l'enregistrement des entreprises et de la création d'un environnement commercial plus propice, la finalisation de la transposition intégrale des dispositions de l'OHADA dans le système juridique national. En 2012, la RDC a mis en œuvre le cadre OHADA, qui a permis d'adapter la législation nationale aux dispositions du droit OHADA concernant la création, la constitution, la gestion et la dissolution de sociétés. L'ANAPI a introduit un système d'enregistrement électronique unique « guichet unique », regroupant différents services impliqués dans la création d'entreprises. Ce système intègre les services en charge de marques et de brevets, sur la base de données du Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM).

- ▷ **267.** Des réformes ont été mises en place, comme la libéralisation du marché des assurances et le pilotage d'un registre central des garanties (pour éviter des prêts couverts par une même garantie). Malgré des progrès de ces dernières années, l'impact est faible. Le secteur privé continue de se plaindre de





la corruption généralisée qui entrave l'activité et la rentabilité des entreprises. C'est ce qui dissuade les investisseurs potentiels.

7) Lutte contre la corruption

- ▷ **268.** Le pays dispose d'un observatoire pour la surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle (OSCEP). Le cadre anti-corruption souffre de problèmes d'organisation et de moyens. Il n'a aucun pouvoir d'enquêter sur les infractions de corruption et de faire rapport au Parlement ou de proposer de sanctions. En réalité, il n'y a pas d'agence anti-corruption indépendante, jouissant de tous les pouvoirs nécessaires. Pourtant, la RDC est signataire de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) depuis 2010. Cette convention donne aux Parlements un rôle central dans l'animation offensive de la lutte contre la corruption. Plus de dix ans après son adhésion à la CNUCC, la RDC n'a pas encore mis en activités les mécanismes pertinents de cette convention : les mesures préventives (Chap.2) et le recouvrement des avoirs obtenus par la corruption (chap.5). Le contrôle administratif, assuré par l'Inspection générale des finances, a été renforcé. Il est pour le moment le seul exercé avec efficacité contre les détournements des deniers publics et la corruption. Les sanctions se heurtent notamment aux immunités constitutionnelles. Le régime de déclaration de patrimoine prévu par l'article 99 de la Constitution de la RDC n'est pas appliqué. Le respect de l'exigence de déclaration de patrimoine est négligeable et il n'existe pas de législation à l'appui pour transposer en droit interne l'intention de l'article 99 de la constitution.

8) Lutte contre le blanchiment de capitaux

- ▷ **269.** Dans l'ensemble, le régime de LBC / FT présente des lacunes importantes et n'est pas conforme aux normes 2012 du GAFI. La corruption est l'un des principaux crimes sous-jacents au blanchiment d'argent en RDC. La RDC est particulièrement exposée aux risques de blanchiment de capitaux liés à l'intégration des produits de la corruption générés par les hauts fonctionnaires dans son système financier, souvent blanchis au niveau national via le secteur immobilier et à l'étranger, comme en témoignent plusieurs cas traduits par des poursuites engagées par des autorités étrangères. La Cellule nationale de renseignement financier (CENAREF) n'a reçu que peu de déclarations de transactions suspectes (DOS), dont une seule a donné lieu à des poursuites. Le cadre juridique de LBC/FT ne couvre pas suffisamment toutes les institutions financières et les Entreprises et professions non financières désignées (EPNFD). Certaines institutions fonctionnent entièrement en dehors des exigences de LBC/FT promulguées par la Banque centrale, comme le secteur des assurances, les entreprises de services de monnaie électronique et les services financiers fournis par le service postal. Les professions telles que les avocats ne sont pas suffisamment couvertes.

5.2

COORDINATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

- ▷ **270.** Le processus d'Évaluation du financement du développement en vue de la mise en place d'un Cadre national de financement intégré a permis de mettre en lumière les questions relatives à l'efficacité du système de gouvernance et de coordination de l'action des pouvoirs publics. Les services publics et les autres parties prenantes au financement des besoins du développement durable du pays ont beau mobilisé les ressources nécessaires et suffisantes, si l'organisation et le fonctionnement des structures administratives et politiques ne laissent pas d'espace - à la transparence, à l'accès à l'information, à l'efficacité, à l'exercice de l'Etat de droit, à la clarté des responsabilisations - les objectifs des programmes gouvernementaux seront difficilement atteints.





- ▷ **271.** De manière générale, le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous la coordination générale du Premier Ministre. Le Conseil des Ministres, conformément à l'ordonnance N°20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, **est l'instance de discussion, de concertation et de décision du Gouvernement**, y compris au sujet de la détermination et la conduite de la politique de la nation (Art.45). Les Conseils des Ministres sont préparés par quatre Commissions interministérielles permanentes, qui couvrent tous les domaines (Art.52). Les dossiers à soumettre aux Conseils de Ministres, y compris ceux relatifs au PAG et/ou au PNSD, sont préparés par les ministères à travers leurs administrations, qui sont au centre de l'élaboration des stratégies sectorielles (des ministères), de leurs plans de mise en œuvre, de la gestion des outils de budgétisation, de suivi, d'audit interne, d'évaluation des risques.
- ▷ **272.** Les arrangements institutionnels de pilotage, de coordination et du suivi stratégique et technique prévus dans le cadre de la mise en œuvre du plan national stratégique de développement (PNSD) ne sont pas totalement opérationnels. En outre, les outils de mise en œuvre et de suivi du PNSD, en particulier le plan d'actions prioritaires (PAP), le plan d'investissement prioritaire (PIP), les politiques sectoriels des ministères et les Lettres de mission adossées au PNSD ne sont pas toujours disponibles. Ce qui ne permet une meilleure coordination et suivi de mise en œuvre de ce cadre de planification du développement de moyen terme du pays. Le suivi de plan d'actions du gouvernement est assurée par le comité de conjoncture présidée par le Premier Ministre. Cet organe n'a pas d'outils nécessaires pour suivre efficacement la mise en œuvre au niveau sectoriels dudit plan.
- ▷ **273.** On relève, par ailleurs, des problèmes de coordination des activités entre les ministères ayant des objectifs liés ou transversaux et au sein de presque tous les ministères. La fonction de coordination technique des politiques publiques (en ce compris de mise en œuvre du PNSD) confiées au Ministère du Plan reste peu efficace, par manque d'outils de suivi et des moyens techniques et financiers. De même, presque toutes les administrations ministérielles, censées être les chevilles ouvrières de mise en œuvre des politiques publiques et la mémoire institutionnelle des ministères, font montre d'ignorance des activités conduites par leurs cabinets ministériels. Des structures de gestion des initiatives prises par les autorités politiques ont été créées, en lieu et place des administrations traditionnelles (normatives). Ce qui conduit à des modifications des priorités et des actions à chaque changement des responsables. Rares sont les ministères qui publient des rapports annuels de leurs activités.
- ▷ **274.** La plupart des provinces ne disposent pas de plans de développement provinciaux (PDP) et des cadres institutionnels de pilotage, de coordination, de mise en œuvre et de suivi tant de politiques publiques que de leur PDP. L'élaboration de quelques plans de développement provinciaux, qui existent à ce jour, n'a pas bénéficié d'un accompagnement technique de qualité. Cette faiblesse de gouvernance et de coordination de politiques publiques (et des Plans de développement) tant à l'échelle nationale que provinciale obèrent fortement l'efficacité, les performances et les résultats des politiques publiques en RDC.
- ▷ **275.** La feuille de route de l'INFF adossée à ce rapport DFA propose le renforcement de cette fonction de coordination et de suivi des politiques publiques, ainsi que des mécanismes et procédures y relatifs. Le gouvernement congolais a accepté de mettre en place dans le cadre de la mise route de la feuille de route de l'INFF un Comité de pilotage pour superviser la mise en œuvre de toutes les réformes financières et économiques recommandées dans cette feuille de route. Ce comité déterminera les adaptations institutionnelles nécessaires, les structures de coordination internes au niveau du gouvernement et le processus de dialogue avec les acteurs extérieurs privés et publics permettant la mise en œuvre efficace de la feuille de route de l'INFF. Le comité de surveillance utilisera ces structures pour formuler et mettre en œuvre la stratégie





de financement une fois que l'INFF sera opérationnel, en travaillant en étroite collaboration avec les décideurs politiques responsables au sein du gouvernement ainsi qu'avec les représentants du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques. Le comité de pilotage (de surveillance) de l'INFF sera présidé par le Ministre des Finances et sera hébergé au sein du ministère des finances.

▷ **276.** Les missions du comité de surveillance de l'INFF sont les suivantes (i) guider et superviser toutes les activités au cours du processus d'opérationnalisation des éléments constitutifs de l'INFF ; (ii) réunir les acteurs du gouvernement, du secteur privé et d'autres acteurs ; (iii) travailler avec les décideurs politiques pour concevoir, s'engager et mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'opérationnalisation de l'INFF ; (iv) travailler avec les partenaires de développement pour obtenir un soutien technique au processus de l'INFF ; (v) renforcer les capacités au sein des ministères nationaux pour remplir les fonctions de l'INFF une fois qu'il sera opérationnel ; etc.

▷ **277.** Les principaux Membres du Comité de pilotage de l'INFF sont : (i) Ministère de la planification, Ministère des finances, Cabinet du Premier Ministre et du Président de la République (le président de l'équipe de supervision est généralement issu de l'un de ces trois ministères) ; (ii) Ministère du commerce, du négoce et de l'industrie, Ministère de l'infrastructure ; (iii) Autorité fiscale ; (iv) Banque centrale ; (v) Coordinateur résident des Nations unies et représentant résident du PNUD ; (vi) Autres représentants pouvant être inclus, en fonction de la portée de l'INFF ; (vii) Ministères et agences concernés ; (viii) Dirigeants des principales entités publiques ; (ix) Parlementaires ; etc.

5.3

CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

▷ **278.** **Recommandations : la mise en place d'un Cadre national de financement intégré du développement du pays peut être une occasion de repenser le mode d'organisation et de fonctionnement des structures administratives et politiques et instaurer véritablement les méthodes de gestion axée sur les résultats de développement.** Etant entendu que la vision du développement à terme du pays n'a pas changé, il y a lieu d'envisager ce qui suit :

- Consolider les différents programmes gouvernementaux en un cadre stratégique et opérationnel harmonisé pour l'ensemble du pays, devant servir d'unique référence pour les interventions des pouvoirs publics et de toutes les parties prenantes au financement de ses priorités ainsi que du suivi-évaluation de la mise en œuvre de ces dernières ;
- Restaurer les relations de collaboration entre les administrations publiques et les cabinets ministériels autour des stratégies sectorielles, tout en garantissant le respect strict des responsabilités des uns et des autres ;
- Redynamiser les groupes sectoriels et/ou thématiques dans tous les ministères pour offrir un cadre de discussion et de concertation avec les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé sur des questions pertinentes, relatives surtout à la coordination des interventions des parties prenantes en faveur des stratégies sectorielles.
- Mettre en place un cadre institutionnel de pilotage et coordination stratégique (à la primature) et technique (au ministère du plan) des politiques publiques et du PNSD : organes et structures clés du dispositif, rôles et responsabilités, mécanismes de gouvernance, etc.





▶ **279.** Conclusion : la RDC dispose de capacités de mobilisation d'importantes ressources financières pour faire face à une grande partie de ses besoins de développement, de manière à se servir des apports extérieurs à titre supplétif. Le pays possède d'énormes potentialités naturelles de sol et de sous-sol susceptibles de satisfaire aux besoins primaires de l'ensemble de ses populations. Mais, l'économie nationale se heurte encore à des problèmes profonds de gouvernance et de corruption, qui affectent l'efficacité des institutions, mettent en mal les valeurs éthiques et démocratiques, la justice, l'ordre et la paix sociale, ainsi que l'Etat de droit. En conséquence de tous les disfonctionnements mentionnés, le développement et la réduction de la pauvreté sont retardés.





CHAPITRE 6

**SUIVI & EVALUATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
ET DES ODDs**



6.1

ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET DISPOSITIFS DE SUIVI DES ODD ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

- ▶ **280.** **Suivi des ODDs :** En vue d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts visant l'atteinte des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, un Observatoire congolais des ODD, OCDD en sigle, a été créé en 2016, par arrêté du Ministre du Plan⁴⁷. Ce dernier est chargé d'assurer le suivi et le reporting de mise en œuvre des ODD à la fois à l'échelle nationale, provinciale et locale. Il rédige les rapports nationaux de progrès des ODD (NSDGs Reports) pour guider la mise en œuvre des ODD aux niveaux national & infranational et les rapports Nationaux d'Examen Volontaire (VNR) à l'intention des pairs, en vue de partager l'expérience du pays et bénéficier des leçons et expériences des autres pays. Il rédige également différents rapports sur les ODD pour éclairer les politiques publiques et orienter la prise de décision publique sur les mesures et politiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte des ODD.
- ▶ **281.** Avec l'appui du Système des Nations Unies en RDC, l'OCDD a conduit de mai à août 2016 un processus de contextualisation et d'intégration des ODD et de leurs cibles dans le cadre de planification nationale, suivant l'approche MAPS⁴⁸ (Mainstreaming, Accelerating and Policy Support) développée par le Groupe d'Expert des Nations Unies pour le développement (UNDG). Ce processus a été engagé suivant une démarche largement participative et inclusive, impliquant le concours de toutes les parties prenantes (gouvernements central et provinciaux, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, le secteur privé etc.) Il a consisté en un renforcement des capacités nationales sur les ODD, l'analyse du cadre de planification existant ainsi que la priorisation des ODD et cibles nationales. Sur les 169 cibles des 17 ODD, 38 cibles et 58 indicateurs ont été retenus.
- ▶ **282.** **Sous la supervision du ministère du plan, le dispositif technique de suivi et de reporting des ODD de l'OCDD fonctionne de manière efficace et professionnelle,** avec l'appui des PTFs. Toutefois, le relai avec les administrations publiques centrales est quasiment inexistant, comme l'ont attesté les ateliers de revue des stratégies sectorielles (ministérielles) du PNSD organisés au courant du mois d'octobre 2021. Les cadres logiques élaborés en 2018 en soutien aux stratégies sectorielles (ministérielles) constitutives du PNSD n'ont servi quasiment à rien.
- ▶ **283.** **Par ailleurs, les budgets de l'Etat sont déconnectés des actions prioritaires sélectionnées dans les plans de mise en œuvre du PNSD axé sur les ODD et des stratégies sectorielles y découlant.** Ce qui rend difficile le processus de suivi et évaluation des politiques publiques et des ODD. Par ailleurs, les programmes et projets d'investissements présentés par les administrations publiques à la budgétisation ne sont pas étayés d'études de faisabilité technique et financière, ni d'évaluation d'impacts environnementaux. Ils manquent ainsi de visibilité sur leurs vrais coûts, les délais et les modalités de mise en œuvre, ce qui influe sur leur éligibilité aux financements. L'absence du système de budgétisation pluriannuelle et annuelle par programmes, découlant des cadres de dépenses sectoriels à moyen terme (CDS-MT) et celle d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global empêchent la prévisibilité de l'action gouvernementale et sa focalisation sur les résultats de développement.

47 Arrêté ministériel N°010/CAB/MIN/PLSRM/2016 du 12 avril 2016

48 Approche développée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) pour appuyer les gouvernements dans la mise en œuvre des ODD au niveau national/régional





- ▶ **284.** Le basculement vers la budgétisation par programmes qui devra renforcer le processus de suivi & évaluation des ODD et des politiques publiques a été reporté à 2023. La mise en œuvre des outils de focalisation sur les résultats et d’alignement des ressources sur les priorités gouvernementales **permis par les budgets programmes** ne devrait plus faire l’objet de report, au risque de retarder encore davantage la mise en place d’un dispositif efficace de suivi des programmes et politiques publiques en RDC.
- ▶ **285.** **Suivi des politiques publiques et des Plans de développement à l’échelle nationale et infranationale** : Le PNSD a prévu un cadre institutionnel de suivi-évaluation à deux niveaux, la coordination stratégique et la coordination technique. Au niveau stratégique, il prévoit un cadre de dialogue de politiques de haut niveau entre les différents acteurs de développement. **Le Comité de Pilotage Stratégique est l’organe politique et la plus haute instance du dispositif de suivi-évaluation du PNSD.** Il est chargé de donner les grandes orientations pour la coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PNSD. Il est l’instance de dialogue politique entre le gouvernement, les PTF et les autres acteurs de développement. Il est présidé par le Premier Ministre et composé de tous les Ministres. **Le Comité de Pilotage Technique de suivi de la mise en œuvre du PNSD est la cheville ouvrière du dispositif de suivi-évaluation du PNSD.** Il est présidé par le Ministre ayant en charge le plan et a pour mission la coordination techniques des activités de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNSD. Cependant, comme souligné précédemment, les deux dispositifs (stratégique et technique) n’ont fonctionné comme prévu dans les arrangements institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du PNSD. Le pays ne dispose pas non plus des dispositifs appropriés de suivi des politiques publiques.
- ▶ **286.** **En ce qui concerne les finances publiques** il est toutefois important de noter que la RDC dispose de structures et instruments de suivi et de contrôle des finances publiques fonctionnelles. Le pays dispose des structures supérieures de contrôle des finances publiques dont la Cour des Comptes et l’Inspection Générale des Finances (IGF). Il dispose aussi au sein des ministères du Budget d’une Direction de contrôle budgétaire, et des Finances, d’une Direction Générale du Trésor et de la comptabilité publique, avec un service chargé du suivi des états budgétaires, qui contrôle toutes les opérations financières de l’Etat effectuées sur le compte du trésor public tenu à la Banque Centrale du Congo, ainsi que d’une direction de reddition des comptes. Au niveau de la Primature, il existe également un Comité de Conjoncture coordonné par le Premier Ministre, qui analyse et suit la situation des finances publiques, ainsi que l’ensemble des opérations financières de l’Etat, et donne des orientations en la matière.
- ▶ **287.** La feuille de route de l’INFF prévoit la mise en place des mécanismes et dispositifs de suivi & évaluation des politiques publiques, en ce compris ceux des ministères des finances et du budget.

6.2

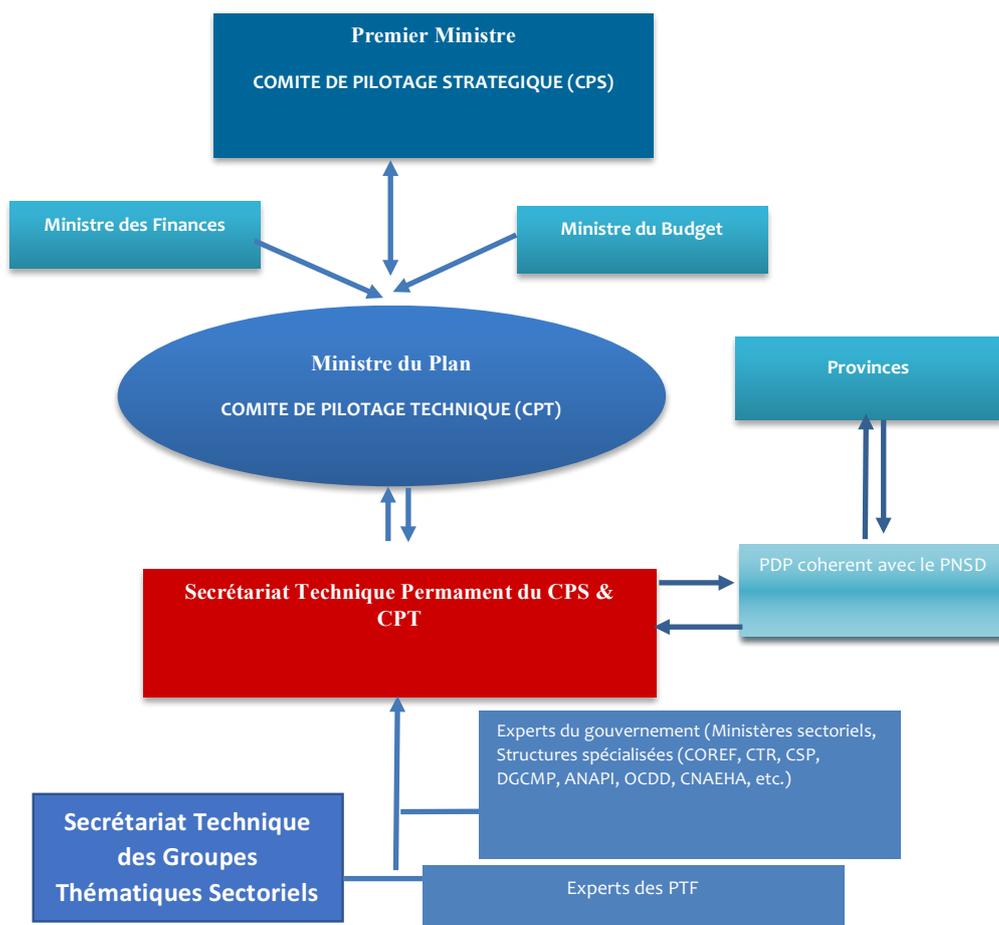
TENTATIVE DE DÉFINITION D’UN MÉCANISME ET D’UN DISPOSITIF EFFICACE DE SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES CIBLES ET INDICATEURS DES ODDS

- ▶ **288.** Les cibles et indicateurs prioritaires des ODD étant déjà intégrés dans le Plan National Stratégique de Développement et les Politiques Sectorielles, **la RDC devrait concevoir et mettre en place un cadre de suivi-évaluation unique des politiques publiques et programmes à l’échelle nationale,** piloté par un cadre institutionnel cohérent et fonctionnant avec des procédures uniformes partagées. Les entités infranationales et locales devant faire de même avec leur PDP et PDL axés sur les ODDs.



289. La feuille de route de l'INFF prévoit le développement et l'opérationnalisation de ce mécanisme de suivi & évaluation des politiques publiques alignées sur les ODD. Pour ne plus inventer la roue, le dispositif actuel de suivi du PNSD pro-ODD devrait être tout simplement être opérationnalisé, en prenant soins de mettre en place un système numérique efficace d'information sur les indicateurs globaux et sectoriels de suivi et de donner des lettres de missions adossées au PNSD aux ministres.

Cadre institutionnel de suivi et d'évaluation du PNSD



Conclusion

290. Le succès de la mise en œuvre du PNSD dépend fondamentalement du bon fonctionnement de son dispositif de suivi et évaluation. C'est la raison pour laquelle il est urgent d'opérationnaliser un cadre de suivi efficace qui clarifie le rôle et le mandat de chaque acteur et impulser une meilleure coordination et harmonisation des actions et produits de l'ensemble des acteurs du dispositif de suivi-évaluation du PNSD axé sur les ODD.
291. Le renforcement du système d'information et la mise en place d'un système de suivi-évaluation opérationnel présentent des avantages indéniables pour la RDC où de nombreuses contraintes ont jusque-là rendu plus ou moins difficiles la production régulière de statistiques nationales et le suivi-évaluation des politiques de Croissance, d'Emploi et de Réduction de la Pauvreté.



292.

L'opérationnalisation du système de suivi-évaluation du PNSD permettra d'une part, la possibilité d'identifier et d'évaluer l'impact des actes, interventions, décisions ou mesures portant sur les politiques macro-économiques, sectorielles ayant trait au développement en général, et d'autre part, de vérifier et évaluer les succès des programmes et projets et l'impact de leur intervention sur les conditions de vie des populations.





CHAPITRE 7

**CONCLUSIONSET RECOMMANDATIONS POUR
UNE FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE
D'UN CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT
INTEGRE (CNFI/INFF)**



7.1

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

- ▶ **293.** Le processus EFD/DFA a permis de poser un diagnostic approfondi des 4 blocs de l'INFF et a mis en exergue de nombreux défis – tant d'efficacité du processus de planification, de mobilisation des financements et d'alignement des ressources diversifiées mobilisées aux priorités de développement, que de gouvernance, coordination et Suivi & Evaluation du processus de planification & programmation du développement – qui contrarient la bonne marche du pays vers le développement durable :
- (i) **Par rapport à l'efficacité du processus de planification et de programmation du développement et à l'évaluation des besoins de financement du développement :**
- ▶ **294.** Il est noté l'absence d'un cadre stratégique de planification unique de référence, reposant sur des priorités et des objectifs largement partagés avec toutes les parties prenantes et donnant suffisamment de visibilité dans le temps et dans l'espace aux actions entreprises par les pouvoirs publics et leur focalisation claire sur les résultats de développement durable. Actuellement les priorités nationales sont les unes dans le Programme d'action du Gouvernement (PAG), dont les besoins sont repris annuellement dans les lois de finances, et les autres dans le Plan national stratégique de développement (PNSD), adopté par le Gouvernement en 2019 et qui constitue le cadre de référence de tous les partenaires de développement pour aider la RDC à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 (Agenda 2030) ;
- ▶ **295.** L'absence d'un système pluriannuel intégré de programmation, budgétisation, et suivi & évaluation (PBSE) du développement. L'absence des outils et instruments fonctionnels de mise en œuvre des plans de développement (PAP, PIP, CDMT, CBMT, Budget Programme, Politiques sectorielles, Indicateurs de suivi, ...) ainsi que des structures et dispositifs institutionnels de pilotage et de suivi axé sur les résultats réduisent, en effet, la portée des résultats attendus de la mise en œuvre du plan national stratégique du développement et de son programme d'actions prioritaires;
- ▶ **296.** Le faible alignement des Budgets de l'Etat et des Provinces aux priorités déclinées dans leurs cadres de planification de développement de moyen terme. La transposition des tranches annuelles des PAP & PIP dans les budgets annuels de l'Etat et des provinces est handicapé par l'absence des outils de programmation et de budgétisation des plans de développement comme relevée précédemment. Ce qui rend ces plans de développement inutiles et obsolètes.
- ▶ **297.** La mise en veilleuse de plusieurs stratégies sectorielles et de groupes sectoriels et thématiques, qui sont des plates-formes d'échanges et de concertations des parties prenantes au financement et suivi-évaluation des stratégies sectorielles. Ce qui rend difficile la coordination des politiques gouvernementales ;
- ▶ **298.** La faible visibilité de la focalisation sur les résultats de développement des interventions à la fois du Gouvernement et des partenaires au développement, en raison d'une contextualisation partielle des ODD, de leurs cibles et indicateurs, qui s'est arrêtée au niveau national. Les ministères (administrations publiques et cabinets politiques), qui n'ont plus de stratégies sectorielles, ne savent pas les ODD poursuivis par des actions qu'ils mettent en œuvre ;





▶ **299.** L'immensité des besoins de financement de développement du pays évalués à 47,8 milliards USD sur 5 ans (PNSD 2019-2023), dont environ 55% sont à rechercher. Par ailleurs, les coûts de la mise en œuvre des ODD a été estimé à 165 milliards sur 15 ans par le FMI. Et les besoins propres des provinces pour l'atteinte des ODD et le financement de leurs plans de développement ont été évalués à une moyenne de près de 6 milliards USD par provinces sur 5 ans. Ces besoins de financement excèdent très largement les capacités actuelles de mobilisation de financement interne et externe du pays. La RDC est un pays fragile qui sort d'une longue période d'instabilités politiques sur fonds des conflits armés récurrents qui ont détruit la quasi-totalité d'infrastructures institutionnelles et socioéconomiques. La reconstruction économique du pays requiert la mobilisation des financements diversifiées, appuyés par un cadre national robuste de financement intégré du développement.

(ii) Concernant la cartographie de flux de financement

▶ **300.** Il est rapporté que le flux global agrégé de financement ait augmenté constamment depuis 2005, mais cet accroissement s'est opéré de manière inégale et asynchrone entre les différents flux de financement. Au cours de ces trois dernières décennies :

- Les recettes budgétaires internes et l'aide publique au développement sont demeurées les principaux leviers de financement de développement de la RDC. Toutefois, malgré l'énorme potentiel fiscal du pays, le niveau des recettes budgétaires internes (1ère composante des flux de financement du développement du pays) est resté faible, contrarié par les faiblesses structurelles du système fiscal, la fraude & l'évasion fiscale, et les insuffisances institutionnelles (gouvernance, suivi, contrôle, ...). Son évolution durant la période est demeurée lente, passant d'une moyenne de 8 % du PIB entre 2005 et 2019 à près de 11% du PIB en 2022, comparé à 22% du PIB de moyenne pour les pays africains au sud du Sahara. Quant à l'aide publique au développement, elle constitue certes la grosse part du flux de financement extérieur reçu par le pays et elle est la principale source de financement des investissements publics, mais depuis 2011, elle est en constante régression, à la suite des relations souvent difficiles entre la RDC et ses partenaires internationaux.
- Concernant le flux de financement privé interne, son évolution reste très faible voire stagnante. L'encours global du crédit à l'économie est passé de 2,5% du PIB en 2005, à 7,1% du PIB en 2017, et environ 8% du PIB en 2022, contre une moyenne de 30% du PIB pour les pays subsahariens. L'accès des PME au crédit de moyen et long terme reste marginal en raison du risque crédit jugé élevé par les banques.
- Les flux de financement privés internationaux se sont caractérisés durant la période par le déclin structurel des investissements directs étrangers (IDE), la stagnation des transferts de fonds des migrants et la baisse des emprunts extérieurs, liés entre autres au risque pays jugé élevé et au problème de compétitivité de l'économie.
- Les flux de financements innovant sont quasi inexistant dont ceux relatifs au fonds vert climat, à la finance carbone, etc., en raison de l'absence des outils et instruments adaptés pour leur mobilisation.

▶ **301.** Ainsi, bien qu'en hausse, le niveau du flux global agrégé de financement est resté relativement faible pour répondre aux besoins de plus en plus croissants de financement du développement en RDC. Cette situation souligne la nécessité de mettre en place une stratégie de financement intégré de développement durable axés sur l'accroissement des financements qui invite à relever les défis pour : (i) accélérer les réformes en matière de mobilisation des ressources domestiques privés et publiques; (ii) accélérer les réformes du climat des affaires afin d'attirer les investissements directs étrangers; (iii) renforcer le marché des bons et obligations du Trésor créé par décret du Premier Ministre du 11 juin 2018. Ce marché peut constituer une source viable de financement de développement ; (iv) mobiliser les ressources dormantes des acteurs ins-





titutionnels (CNSS, Assurance, etc.) pour financer le développement à travers l'achat des bons du trésor ou la constitution d'un fonds de garantie (v) rechercher l'accès à des prêts concessionnels auprès des banques de développement et multilatérales ; (iii) renforcer la mobilisation des financements innovants (finance carbone, PPPs, fonds climatiques, etc.); (iv) maximiser l'alignement et les contributions des investissements privés sur les priorités de développement durable et les ODD.

(iii) Quant aux Politiques de financement public, privé et innovant

POLITIQUE DE FINANCEMENT PUBLIC INTERNE ET EXTERNE

▶ **302.** La RDC dispose d'un Code des impôts assez élaboré, complété par les Codes Minier, Forestier et des Hydrocarbures, ainsi que le Code de douane et accises. Elle dispose également d'autres instruments structurés de mobilisation des ressources diversifiées, particulièrement pour les recettes parafiscales. Mais ces instruments ne sont pas appuyés par une stratégie et /ou de politiques efficaces de mobilisation des ressources. Ainsi, l'absence d'une stratégie intégrée de financement reposant sur les larges paysages de financements publics & privés et internes & externes, ainsi qu'innovant, appuyée par de mécanisme de gouvernance, de contrôle et de suivi éprouvés, limite les capacités de financement du pays.

Politique de financement public interne

▶ **303.** Le Gouvernement a engagé des réformes ambitieuses des finances publiques depuis près de 3 ans avec des résultats encourageants à la clé. Les recettes publiques sont passées de 9% du PIB sur la période 2016-2019 à près de 14% du PIB en 2022. Mais le système fiscale interne reste à renforcer. Il est assis principalement sur le secteur extractif volatile et un nombre très limité d'entreprises formelles (environ 500). La fiscalité minière reste complexe et peu favorable au pays (3 à 4% du PIB contre une prévision initiale de 7 à 8% du PIB), malgré la révisitation du Code minier de 2018. L'impôt sur les personnes physiques demeure embryonnaire. Le rendement de la TVA (environ 2% du PIB) reste largement en deca de son niveau de référence prévu lors de la mise en place de la réforme de la TVA (6% du PIB, soit 45% des recettes globales contre environ 20 à 25% aujourd'hui). Et Les exonérations fiscales exorbitantes qui grèvent les ressources de l'Etat requièrent une rationalisation drastique.

Pour améliorer les recettes publiques internes, les actions prioritaires comprennent entre-autres la digitalisation du système fiscal, l'optimisation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la fiscalité minière et forestière, ainsi que l'examen et l'élimination des incitations fiscales inefficaces.

▶ **304.** L'efficacité et l'efficience des dépenses restent à parfaire suivant les dernières revues des performances des dépenses publiques (PER) effectuées par le FMI. Le pays est donc appelé à mettre en place de mesures et réformes nécessaires pour améliorer la composition des dépenses, ainsi que l'équité, l'efficience et l'efficacité des dépenses en vue de libérer des espaces budgétaires pour financer les priorités de développement.

▶ **305.** Le faible stock de la dette intérieure laisse une forte marge d'endettement au pays pour soutenir le développement. Le pays doit à cet égard définir une nouvelle politique d'endettement public axés les performances et les résultats, pour financer le développement.



- ▶ **306.** Le renforcement de la gestion et de la coordination du processus budgétaire est cruciale pour renforcer la crédibilité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie, au travers notamment un cadre institutionnel solide et des plans de trésorerie améliorés.

Politique de financement public externe

- ▶ **307.** Le Gouvernement a également mis en place en 2021 une nouvelle politique nationale de l'aide visant à renforcer le leadership du gouvernement dans la gestion et la coordination de l'aide en vue d'améliorer son efficacité et le volume. Mais le financement public extérieur au titre de l'aide publique au développement reste moins efficace (en volume et en qualité) et son allocation sectorielle et spatiale inégale atteste d'une insuffisance de coordination. Pourtant, une aide publique de bonne qualité, mobilisée en quantité, gérée efficacement, et allouée vers les priorités nationales peut jouer un rôle de levier de développement dans le contexte actuel d'absence de sources alternatives crédibles de financement. L'opérationnalisation du plan d'actions de la politique nationale de l'aide devient dans ce contexte une impérieuse nécessité.

- ▶ **308.** Les Banques multilatérales de développement (WB, AfDB, etc.) et les banques d'investissements sont une source essentielle de financement public international. Le RDC peut tirer parti des principaux guichets de financement de ces banques, pour le financement public, mais aussi privé, notamment à travers le guichet qui fournit des financements par emprunt au secteur privé. L'augmentation des fonds acheminés par les banques multilatérales par l'intermédiaire des banques locales et destinés aux PME est capitale pour améliorer le financement national du développement. Une nouvelle stratégie plus dynamique et réactive de mobilisation de financement des banques multilatérales, des banques d'investissement, et des banques de développement devrait à cet égard être conçue dans le cadre de la mise en route du CNFI pour accroître les capacités de financement de développement du pays.

- ▶ **309.** Tous ces défis à relever qui sont autant de recommandations pour la feuille de route d'un CNFI invitent à (i) développer une stratégie intégrée de financement ; (ii) rehausser la performance du système de gestion des dépenses publiques et améliorer leur efficacité & leur efficacité; (ii) maîtriser les dépenses publiques pour augmenter les dépenses en capital (iii) définir une nouvelle politique d'endettement axée sur les résultats et la performance de l'investissement ; (iv) compléter le processus de réformes des finances publiques existant en l'alignant sur un cadre d'objectifs de développement durable plus progressif, sensible au genre et qui ne laisse personne de côté.

POLITIQUE DE FINANCEMENT PRIVÉ INTERNE ET EXTERNE

- ▶ **310.** **Financement privé interne :** Le pays est appelé à mettre en place un cadre de politique de financement privé, soutenu par un cadre juridique et opérationnel formel. Les investissements productifs de soutien à la croissance restent très limités, faute de financement de moyen et long termes. Les investissements privés restent concentrés dans le secteur minier capitalistique, peu créateur d'emplois, ainsi que dans des secteurs spéculatifs, comme l'immobilier résidentiel locatif. L'accès au crédit bancaire de moyen et long termes du secteur privé reste limité en raison de risques crédits perçus comme élevés par les institutions bancaires. Le manque d'un fonds de garantie fonctionnel pour le secteur privé, la non-crédibilité de titres fonciers en tant que collatéral de crédits et les taux d'intérêts élevés entravent l'accès des PME aux crédits. Ces difficultés sont d'autant plus prégnantes dans le secteur agricole et les zones rurales. L'intermédiation bancaire est limitée



et le faible taux de bancarisation affecte le recours au crédit, ainsi que l'investissement privé domestique. Cependant, les innovations financières introduites par le secteur de la téléphonie mobile en pleine croissance offrent une opportunité d'accélérer le déploiement plus large de la finance numérique au service du développement durable. L'introduction de la monnaie numérique peut également constituer un élément catalytique de renforcement de l'intermédiation bancaire et de lutte contre la dollarisation de l'économie (90% des dépôts bancaires sont libellés en dollar).

- ▶ **311. Climat des affaires et des investissements** : le Gouvernement a adopté en 2002 un Code des investissements très attractifs et incitatifs et met en œuvre depuis près de deux décennies des paquets de réformes pour améliorer le cadre général des affaires. Il vient également de développer dernièrement un cadre légal et réglementaire pour la création des Zones Economiques Spéciales (ZES) afin de promouvoir des investissements alignés aux priorités nationales de développement. En dépit de ces engagements forts du gouvernement, le financement extérieur privé reste contraint par le retard dans la mise en route de certaines réformes clés du climat des affaires et le niveau de risque pays perçu comme élevé par les investisseurs. Pourtant, la participation accrue des secteurs privés nationaux et étrangers aux progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable dépend grandement de l'amélioration de l'environnement des affaires et du climat de l'investissement, de l'assainissement et du développement du système financier, des mesures d'incitation et d'encadrement des ASBL pour suivre et saisir leurs contributions aux avancées vers le développement durable.
- ▶ **312. Politique industrielle** : Le gouvernement a également mis en place une nouvelle politique industrielle pour attirer les investissements privés dans le secteur industriel à forte valeur ajoutée, facteur de diversification de sources de croissance, de résilience de l'économie et de création d'emplois décents. Cet instrument risque de rester lettre morte si le gouvernement ne met pas en place une stratégie robuste de financement du secteur industriel et de réformes pour renforcer l'environnement des affaires et des investissements.
- ▶ **313. Partenariat Public privé (PPP)** : Le partenariat public privé (PPP) est un mode de financement très efficace des infrastructures de soutien à la croissance pour les pays en développement ayant un accès limité aux marchés internationaux des capitaux. La RDC a adopté la loi n° 18/016 du 19 juillet 2018 sur les PPPs pour stimuler ce mode de financement d'infrastructures. Cette loi définit le régime juridique applicable aux PPPs et fixe les règles et la procédure relatives à leur conclusion et leur exécution. Dans le contexte actuel de rareté des ressources, il est important de favoriser le développement des PPP en tant qu'instrument de financement du développement et de capaciter les experts nationaux dans la négociation des contrats des PPPs.
- ▶ **314. Fonds de Pensions et des sociétés d'assurance** : Les fonds de pension et les assureurs sont aussi d'importants investisseurs institutionnels qui peuvent être mis à contribution pour le financement national. Le recours à des investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les assureurs, ..., peut contribuer à combler le déficit de financement du secteur privé pour les projets à long terme, en particulier les projets d'infrastructures.
- ▶ **315. Mobilisation des banques et institutions financières locales** : La mobilisation des banques et des institutions financières locales est également essentielle pour accroître les possibilités de financement privé. La RDC devra encourager, entre autres mesures, la mise en place des fonds de garantie pour réduire le risque crédit, l'octroi des crédits à moyen et long terme aux PME, et les services et solutions financiers sur mesure, tels que les services de fintech et d'argent mobile, afin de répondre aux besoins des congolais « non bancarisés », ce qui a un effet direct sur les ODD.
- ▶ **316. Investissements directs étrangers** : La mobilisation des financements privés externes, notamment les investissements directs étrangers, les investissements du portefeuille, les ressources des fondations,



reste contrainte par le risque pays et la faiblesse de compétitivité. Une stratégie de mobilisation des financements privés internationaux doit être pensée dans le cadre de la mise en route de la feuille de route du CNFI.

▷ **317. Autres sources de financements privés internationaux** : L'importante de la diaspora, les banques commerciales, les investisseurs institutionnels, les investisseurs d'impact et les fondations pourraient être mis à contribution pour accroître le financement nécessaire à la réalisation des ODD.

- **Transferts de la diaspora et des travailleurs migrants** : Les transferts de fonds de la diaspora et des travailleurs migrants est une source majeure de financement de développement et du secteur privé. La conception de politiques et d'instruments susceptibles d'orienter ces transferts de fonds vers les investissements productifs et la réalisation des ODD sont plus qu'urgents
- **Capital-Risque et investissement providentiel** : Les petites et moyennes entreprises peuvent accéder au financement par le biais du capital-risque et des investisseurs providentiels, ce qui accroît leur potentiel d'amélioration significative de l'économie et contribue à la réalisation des ODD.

▷ **318. Dialogue Privé-Public** : la promotion d'un dialogue privé-public constructif et serein peut renforcer la participation du secteur privé dans la mise en œuvre de l'agenda national de développement et attirer et orienter l'investissement privé dans des secteurs économiques porteurs à forte valeur ajoutée dont l'agro-industrie, la transformation des matières premières (batteries au lithium), et d'autres secteurs industriels à fort potentiel.

POLITIQUE DE FINANCEMENT INNOVANT

▷ **319. Dans un contexte financier difficile, où les formes traditionnelles de financement public et privé deviennent contraintes**, les approches innovantes de financement apparaissent comme une solution complémentaire pour générer des sources de financement durables au service des objectifs de développement. Les financements innovants sont un ensemble de solutions et de mécanismes financiers offrant des moyens efficaces et extensibles pour mobiliser les financements peu classiques vers les entreprises et les pays.

▷ **320. La RDC dispose de vastes potentiels de financement (public & privé) et de niches fiscales inexploitées**. Identifier et saisir ces nouvelles sources et opportunités de financement public et privé ainsi que les innovations financières et autres pour offrir aux entreprises congolaises et au pays un accès accru, accéléré, durable et équitable à ces nouvelles opportunités de financement de moyen et long terme, seront l'objet de la politique nationale de financement innovant que le pays est appelé à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre du CNFI.

▷ **321. Dans ce processus la RDC peut explorer divers mécanismes de mobilisation de financement innovant privé et public diversifiés** notamment la finance carbone, le fonds climatiques, les obligations vertes, les garanties, les financements en monnaie locale, les investissements responsables, le partenariat public privé, le capital-risque, les investissements providentiels, les investissements d'impacts, la taxe sur les transactions financières, les taxes aéroportuaires et/ou sur les billets d'avion, et d'autres financements innovants dont le Millenium Corporation Challenge (MCC etc.). Il revient simplement au pays de mettre en place des outils, instruments et réformes indispensables pour mobiliser ces financement, et renforcer les capacités des acteurs institutionnels en charge de la gestion de ces processus.





(iv) S'agissant de la gouvernance et coordination pour mieux piloter le processus de planification du développement, mobiliser les financements et aligner ces financements sur les priorités de développement

▷ **322.** Les arrangements institutionnels de gouvernance et de suivi prévus dans le PNSD 2019-2023 et le PAG 2021-2023 sont restés peu fonctionnels. Le gouvernement a préféré utilisé les commissions interministérielles, le comité de conjoncture présidé par le Premier Ministre, et les comités de pilotages sectoriels pour suivre le processus du développement. La portée, les résultats & les performances du PNSD et de son PAG ont été sérieusement affectés par ces dysfonctionnements.

▷ **323.** Ces faiblesses dans la gouvernance et la coordination des politiques publiques tant à l'échelle du gouvernement central que des provinces sont attestées par les scores très moyens de l'Evaluation de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) et l'Evaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) effectuées respectivement par la BAD et la Banque mondiale.

▷ **324.** L'opérationnalisation de la feuille de route du CNFI/INFF permettra de renforcer et de mettre en place un cadre efficace de gouvernance et de coordination du processus de planification du développement axé sur les ODD, capable piloter le processus, de mobiliser les financements diversifiées et de les aligner sur les priorités de développement. Il permettra également de renforcer le cadre de dialogue secteur public- secteur privé, ainsi que le de dialogue & le partenariat secteur public - société civile.

(v) Au sujet du système de suivi et évaluation pour mieux aligner les flux de financement et les résultats de développement.

▷ **325.** Les arrangements institutionnels de suivi et évaluation alignés dans le PNSD et son PAG n'ont pas non plus été mobilisés au cours de ce cycle de planification. L'absence d'un cadre institutionnel fonctionnel de suivi systématique du PNSD et son PAG, sur base d'un cadre des résultats et des indicateurs de suivi bien définis, a affecté les résultats de développement du pays. Un cadre de suivi des progrès des ODD piloté au niveau politique et stratégique, avec la participation de toutes les parties prenantes, n'existent pas non plus, même si un rapport national de suivi des progrès ODD 2021 et deux rapports d'Examen National Volontaire (VNR 2020 & 2023) ont déjà été produits par le gouvernement.

▷ **326.** La comptabilité et le suivi de l'exécution budgétaire présentent également des faiblesses liées à l'intégrité des données et du suivi budgétaire. La fiabilité des informations financières est affectée par la fragilité du contrôle interne, conjuguée à l'absence de suivi sur l'exécution du budget au cours de l'exercice. Le contrôle de l'exécution du budget est en revanche affaibli par l'absence de transparence des modes de gestion des marchés publics passés. Cette situation constitue un obstacle à un pilotage fin et à l'ajustement des décisions prises. Cependant, l'adoption de la budgétisation axée sur la performance attendue au plus tard en 2024 représente une opportunité pour renforcer le suivi budgétaire et introduire des éléments de suivi des dépenses budgétaires liés aux ODD ou simplement aux objectifs environnementaux

▷ **327.** Le RDC dispose d'une Plateforme de gestion de l'aide et des investissements (PGA), mais cet outil ne capte qu'une portion congrue des investissements privés nationaux et internationaux. La mise place d'un outil de suivi et de contrôle des flux privés de financement (nationaux et internationaux) dans le cadre de la mise en place du CNFI s'impose.



- ▶ **328.** Enfin, la faiblesse de l'écosystème des statistiques contraint significativement les efforts de suivi et de contrôle. L'insuffisance d'informations recueillies par les systèmes de suivi qui s'ensuit n'est donc pas en mesure d'éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques financières pour des flux financiers spécifiques d'une part, et ne permettent pas aux administrations publiques d'élaborer piloter le processus de développement et d'élaborer et de définir les base lines des indicateurs des ODD et de leurs cibles ainsi que les indicateurs des cadres de planification du développement.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS :

- ▶ **329.** Le présent Rapport EFD/DFA et la Feuille de Route de l'INFF/CNFI y adossé ont été validés au niveau technique en mars 2022 par toutes les parties prenantes impliquées dans les dialogues sectoriels et en décembre 2022 par le Comité de pilotage du projet conjoint SDG FUND-1. Cette feuille de route de l'INFF/CNFI comprend toutes les réformes et mesures pour renforcer le processus de planification du développement, mobiliser les ressources diversifiées pour financer le développement axé sur les ODD, renforcer la gouvernance & la coordination et le S&E pour mieux piloter et suivre le processus de développement et aligner les ressources mobilisées vers les priorités de développement. Son opérationnalisation sera assurée par un Comité de Pilotage de l'INFF qui sera mis en place par le Gouvernement. La feuille de route de l'INFF sera renforcée par les recommandations du Dialogue d'actions sur le financement du développement prévu pour être organisé au cours de ce 1er semestre 2023.

- ▶ **330.** La mise en place effectif d'un Cadre National de Financement Intégré en RDC à l'issue de la mise en œuvre de cette feuille de route (2 à 3 ans max), permettra au pays de disposer (i) d'un cadre de planification de référence unique efficace et ses outils de mise en œuvre (PAP, PIP, CDMT, CBMT, Budget Programme, Politiques sectoriels, ...); (ii) d'une stratégie holistique de financement du développement aligné à l'agenda de développement du pays et aux politiques publiques; (iii) d'un mécanisme de gouvernance et de coordination de politiques publiques (économiques et financières) efficace assis sur un dispositif institutionnel de pilotage et de mise en œuvre efficient; (iv) d'un dispositif de suivi & évaluation des politiques publiques et des plans de développement efficace, appuyé par des services statistiques de qualité et un système efficient d'information sur les indicateurs; (v) des mécanismes de collaboration efficaces avec les partenaires au développement et les IFIs autour des ODDs et de l'Agenda national de développement et leur financement.

- ▶ **331.** Ainsi, des résultats des observations et analyses qui précèdent, il se dégage la nécessité pour les autorités gouvernementales de prendre les mesures suivantes :

- Organiser dans les meilleurs délais le dialogue national participatif sur le financement de développement, en vue de renforcer, par des recommandations et avis pertinents, la feuille de route de l'INFF. L'objectif poursuivi par ce dialogue de Haut Niveau, après les dialogues sectoriels déjà conduits, sera de dégager un consensus au plus haut niveau sur les politiques et réformes économiques, financières, monétaires, d'investissement et de renforcement des capacités de planification et de programmation du développement à mettre en place pour accroître les capacités de financement du pays et aligner les politiques de financement et les politiques de développement.

Le gouvernement est appelé à s'approprier l'organisation de ce dialogue national sur le financement du développement et de son approche participative privilégiant la consolidation des partenariats (Public, Privé, PTFs, IFIs, OSC, Universités) autour des politiques et réformes à conduire pour renforcer les capacités nationales de mobilisation de financements et l'alignement de ceux-ci sur les priorités de développement.





- A l'issue du Dialogue d'action sur le financement, faire adopter à la Commission interministérielle chargée des questions économiques et financières (ECOFIN) et le Conseil des ministres la feuille de route FINAL de l'INFF et mettre en place le plus rapidement possible le Comité de pilotage de l'INFF assurant la supervision de l'opérationnalisation de la dite feuille de route. L'opérationnalisation de cette feuille de route de l'INFF devra être bouclée dans trois ans maximum après sa mise en route. Une hiérarchisation des priorités de mise en œuvre sera décidée par le comité de pilotage et des ressources seront disponibles pour l'implémentation des différentes réformes et mesures.
- Pour permettre au gouvernement qui sera formé à l'issue des élections générales de 2023 de disposer dès son investiture d'un cadre stratégique et opérationnel unique de référence de planification de développement à la fois pour les interventions des pouvoirs publics que pour tous les partenaires au développement, le gouvernement, à travers le ministère du plan, est appelé à amorcer dès le mois de juin 2022 le processus de formulation d'un nouveau cadre de planification du développement de moyen terme et ses outils de suivi et de mise en œuvre. Les priorités de développement contenues dans le PNSD 2019-2023 étant encore factuelles, le gouvernement peut tout simplement le réajuster en tenant compte des leçons apprises des chocs exogènes (crises climatiques, pandémie de Covid-19, guerre russo-ukrainienne), qui ont mis en évidence les fragilités de l'économie congolaise en mettant un accent particulier sur les priorités de l'action gouvernementale susceptibles de renforcer la résilience économique et sociale du pays face aux chocs exogènes ;

▶ **332.** La feuille de route intérimaire du CNFI/INFF contenant toutes les réformes est en annexe du ce rapport EFD/DFA.

7.2

FEUILLE DE ROUTE DE L'INFF

▶ **333.** La feuille de route du CNFI qui émane de ce processus multipartite représente la vision consensuelle et partagée pour procéder vers l'élaboration d'un CNFI pour le financement du développement durable en RDC. La mise en place d'un tel CNFI permettra aux autorités congolaises de mieux tirer profit des opportunités de financement existantes et de faire face aux défis de gouvernance et de suivi des politiques publiques qui sont souvent de nature transversale et intersectoriel.

▶ **334.** Cette feuille de route reprend toutes les recommandations identifiées au cours de l'exercice DFA/EFD et tient compte des principales contraintes évoqués dans ledit rapport. Ces recommandations ont fait l'objet d'une série des dialogues sectoriels de financement impliquant des acteurs des ministères sectoriels, des banques & assurances, du secteur privé, des OSC, du monde universitaire, des IFIs & partenaires au développement, etc. A ce stade, cette feuille de route est encore provisoire car elle ne reprend que les recommandations des acteurs sectoriels récoltés lors des dialogues sectoriels. Les recommandations des acteurs de haut niveau (Ministres, CEO des entreprises, hauts représentants des organisations internationales & autres) seront récoltées au cours du dialogue d'action à organiser et viendront renforcer la feuille de route provisoire.

▶ **335.** Un Comité de Pilotage dirigé par le Ministre des Finances mettra en route cette feuille de route avec la collaboration des partenaires au développement. La mise en œuvre réussie de cette feuille de





route du CNFI dépendra d'un soutien politique solide et d'une large appropriation nationale. L'approche des autorités quant à la manière dont la surveillance et la gestion de ladite feuille de route sera intégrée dans les institutions existantes est essentielle. Il détermine dans quelle mesure le CNFI peut devenir un élément de planification et de financement du Gouvernement et dans quelle mesure il peut remplir efficacement les fonctions qui réaliseront sa valeur ajoutée potentielle pour le Gouvernement et ses partenaires.

L'interdépendance des sujets à traiter nécessite une coordination forte et un échange organisé des informations, à la fois pour garantir la cohérence d'ensemble mais aussi permettre à chaque entité identifiée de progresser dans la mise en œuvre de ses réformes. En l'absence d'un pilotage unifié et inter directionnel, la mise en œuvre des réformes risque de devenir plus difficile, au moment où des actions s'imposent.

▶ **336.** **Les missions du comité de surveillance de l'INFF sont** de (i) guider et superviser toutes les activités au cours du processus d'opérationnalisation des éléments constitutifs de la feuille de route de l'INFF ; (ii) réunir les acteurs du gouvernement, du secteur privé et d'autres acteurs ; (iii) travailler avec les décideurs politiques pour concevoir, s'engager et mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'opérationnalisation de l'INFF ; (iv) travailler avec les partenaires de développement pour obtenir un soutien technique au processus de l'INFF ; (v) renforcer les capacités au sein des ministères nationaux pour remplir les fonctions de l'INFF une fois qu'il sera opérationnel ; etc.

▶ **337.** **Ses principaux membres sont:** (i) Ministère de la planification, Ministère des finances, ministère du Budget, Cabinet du Premier ministre ou du Président (le président de l'équipe de supervision est généralement issu de l'un de ces trois ministères) ; (ii) Ministère du commerce ; Ministère de l'industrie, Ministère des infrastructures ; Ministère de l'Environnement ; (iii) Autorité fiscale (DGI) ; (iv) Banque centrale du Congo ; (v) Coordonnateur résident du système des Nations unies, Représentant résident du PNUD ; (vi) Autres représentants pouvant être inclus, en fonction de la portée de l'INFF ; (vii) Ministères et agences concernés ; (viii) Dirigeants des principales entités publiques ; (ix) Parlementaires ; etc.

▶ **338.** **Les recommandations de la feuille de route du CNFI s'articulent autour des cinq piliers ci-après :**

Pilier 1. Harmonisation et renforcement des cadres de planification, programmation et budgétisation du développement axé sur les ODD tant au niveau national que provincial et des Entités territoriales Décentralisée (ETD);

Pilier 2. Optimisation des flux et renforcement des politiques de financement (a) public (domestique & international), (b) privé (domestique & international),

Pilier 3. Financement Innovant : mobiliser et optimiser de nouvelles sources et opportunités de financement pour offrir au secteur privé et au pays un accès accru et durable au financement.

Pilier 4. Renforcement de la gouvernance et de la coordination pour mieux piloter le processus de planification du développement pro-ODD, mobiliser les financements diversifiées et aligner ces financements sur les priorités de développement ;

Pilier 5. Renforcement du mécanisme de suivi & évaluation pour mieux aligner les flux de financement et les résultats de développement.

339. **Chaque pilier de la feuille de route CNFI est composé de différents axes d'interventions, formulés de manière à clarifier les résultats escomptés. Chaque axe d'intervention est composé d'une série d'activités qui, dans l'ensemble, permettront de réaliser les résultats escomptés. Ces activités représentent**





l'ensemble des recommandations qui ont été proposés et retenus par le biais des dialogues de financement. Chacune des activités a été confiée à un ministère ou à une agence gouvernementale pour assurer son opérationnalisation, aux côtés des principaux partenaires au développement et des agences gouvernementales qui ont exprimé leur intérêt dans l'activité spécifique





FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE PLACE D'UN CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTEGRE (CNFI/INFF) EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RECOMMANDATIONS ET ACTIVITÉS SOUS-JACENTES	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCES				
				2 0 3	2 0 4	2 0 5	2 0 6	2 0 7
		PILIER 1 : Harmonisation et renforcement des cadres de planification, programmation et budgétisation du développement axé sur les ODD tant au niveau national que provincial et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD).						
	Un cadre unique référentiel de planification du développement durable et ses outils de mise en œuvre est développé et implémenté au niveau national. Il en est de même aux niveaux des provinces et des ETD.	<ul style="list-style-type: none"> • P1.1. Développer un cadre national unique et fédérateur de planification du développement de moyen terme (5 à 10 ans) axé sur les ODD. <ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser des ateliers participatifs et inclusifs de définition des priorités nationales de développement impliquant toutes les parties prenantes : société civile, PTFs & IFIs, monde universitaire, gouvernement, acteurs institutionnels de développement, ; 2) Redéfinir les ODD prioritaires au niveau national sur base du cadre d'accélération des ODD développé en 2021 et aligner lesdites priorités ODD avec les priorités de développement définies par les parties prenantes au point 1 ; 3) Formuler le cadrage macroéconomique et définir les hypothèses de base sous-tendant l'élaboration du plan de développement, 4) Développer le plan national de développement (PND) de moyen terme ; 5) Valider le plan de développement formulés par toutes les parties prenantes et le faire adopter par le conseil des ministres. 	LEAD : Min Plan DEME&DPR APPUI <ul style="list-style-type: none"> • MoFIN • MoBudget • PNUD • BM • BAD • FMI • OCDD • UE • KOICA • JICA • UNICEF • ONUFEMMES 	X	X	X	X	X





		<ul style="list-style-type: none"> • P1.2. Développer pour chaque province et ETD un cadre unique de planification provinciale /locale du développement axé sur les ODD. <ul style="list-style-type: none"> 6) Idem comme au point ci-dessus. 	LEAD : DPR & MoP Appui (idem P.1.1)	X				
		<ul style="list-style-type: none"> • P1.3. Développer les outils de mise œuvre du cadre national de planification du développement. <ul style="list-style-type: none"> 7) Elaborer un plan d'actions prioritaires (PAP) comprenant les programmes, les projets, les réformes, mesures et actions découlant du plan national de développement formulé, avec ses différentes tranches annuelles ; 8) Elaborer un programme d'investissement prioritaire (PIP) découlant du plan national de développement formulé, comprenant les programmes et les projets d'investissements structurants, avec leurs études de faisabilité et leurs fiches de projet ; 9) Elaborer les politiques sectorielles des ministères sectoriels clés adossés sur le plan national de développement, avec leurs cadres des résultats et les indicateurs de suivi alignés aux cadre des résultats du PND. 10) <u>Elaborer le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) et les cadres des dépenses à moyen terme sectoriels (CDMTS), sur base du PAP et PIP annuels adossés sur le plan national de développement de moyen terme :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionaliser les conférences programmatiques annuelles précédant les conférences budgétaires pour assurer les arbitrages techniques sur base des critères de durabilité et d'impacts ; ▪ Aligner les tranches annuelles du PAP et de PIP dans le budget d'investissement de l'année correspondante. 11) <u>Elaborer le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) reprenant les flux des recettes diversifiées pour financer le CDMT et les CDMTS.</u> On veillera à la cohérence entre le CDMT et le CBMT. En cas de gap de financement, indiquer les sources de mobilisation de financement pour combler le gap. 	LEAD : Min Plan DME&DPR APPUI <ul style="list-style-type: none"> • MoFIN • MoBudget • PNUD • BM • BAD • FMI • OCDD • UE • KOICA • JICA • UNICEF • ONUFEMMES • UNCDF • UNECA • ANABEL • AFD 	X	X	X	X	X
		<ul style="list-style-type: none"> • P1.4. Réévaluer les besoins d'investissement pour atteindre les ODD à l'horizon 2030 : <ul style="list-style-type: none"> 12) <u>Mise à jour des calculs du FMI sur les couts pour atteindre les ODD :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les couts des investissements nécessaires pour atteindre les 	Lead : Min Plan DEME Appui <ul style="list-style-type: none"> • MoFIN 	X				





		<p>ODD suivant l'approche du FMI ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les capacités des acteurs de développement à évaluer les coûts des ODD de manière dynamique et à mesure des progrès et changements intervenus (en cas de chocs exogènes par exemple) ; ▪ Etablir une cohérence avec les coûts évalués dans le cadre d'accélération des ODD conduit en 2021. <p>13) Porter les investissements ODD identifiés et leurs coûts dans le PAP et PIP. 14) Réaliser une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), pour renforcer les procédures d'investissement = lever les contraintes de mise en œuvre des projets et de la capacité d'absorption = planification, programmation, allocation des ressources, exécution des projets, suivi et reporting transparent = garantir la meilleure utilisation des ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MoBudget • OCDD • FMI • PNUD • BM • BAD • UE • RCO 	X	X			
	<p>Accroissement des ressources et des capacités de gestion financières des provinces/ETD/.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • P1.5. Renforcer le mécanisme d'octroi des subventions et transferts budgétaires aux provinces et Entités Territoriales Décentralisées. 15) Renforcer le système d'administration des impôts locaux, améliorer le respect des obligations fiscales et renforcer le lien entre une perception des recettes améliorée et de meilleurs services pour les citoyens. 16) Mettre en place un mécanisme efficient de contrôle budgétaire des provinces. 17) Diminuer les retards dans le processus de décaissement des transferts et renforcer les capacités de gestion au niveau des provinces et des ETD ; 18) Renforcer les capacités de la caisse nationale de péréquation (CNP) et mettre en route le mécanisme d'équité axé sur la péréquation pour les transferts budgétaires aux provinces 19) Définir des critères de choix et de financement des projets rentables et à impacts visibles de développement des provinces et des ETD ; 	<p>LEAD : MoFin MoDec APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MoBudget, • MoDecentr • CNP • DPR • UE • BM • BAD 	X	X	X	X	X





	Mesures transversales	<ul style="list-style-type: none"> P1.6. Renforcer les capacités des acteurs institutionnels du développement à conduire le changement et à piloter les politiques publiques (PND, PDP, PDL) à l'échelle nationale, provinciale et locale : <ol style="list-style-type: none"> Former et capaciter les acteurs susvisés dans l'élaboration et l'opérationnalisation des outils de planification, programmation et budgétisation du développement axés sur les ODD (formulation et opérationnalisation des PAP, PIP, CDMT, CBMT ; formulation et mise en œuvre des PND, PDP et PDL ; priorisation et domestication des ODD, etc). Former et capaciter les acteurs institutionnels de développement dans l'élaboration et l'exécution des budgets programmes alignés sur les ODD. P1.7. Renforcer les capacités statistiques nationales et provinciales : <ol style="list-style-type: none"> Elaborer et opérationnaliser le stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2024-2028 ; Pérenniser la production des annuaires statistiques et des bulletins statistiques mensuels numériques et en hard ; Elaborer la matrice de comptabilité sociale (MCS) 2022 ; Renforcer les capacités humaines et techniques de l'Institut Nationale de la Statistique et de ses divisions provinciales ; Finaliser le recensement générale de la population et de l'habitat (RGPH2). 	<p>LEAD : MoPLAN</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> MoBudget, MoDecentr DPR UE BM BAD PNUD <p>LEAD : INS</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> MoPLAN, MoECO UE BM BAD PNUD FMI UNFPA UNICEF 	X	X	X		
		PILIER 2 : Renforcement des flux et des politiques de financement (i) public (domestique & international), (ii) privé (domestique & international), et (iii) innovant.						





SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	P 2.1. a : Renforcer la mobilisation des recettes publiques internes et la gestion des finances publiques pour soutenir la mise en œuvre de l'agenda national de développement axé sur les objectifs de développement durable.	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	2022	2023	2024	2025	2026
Interne Publique	Les recettes publiques internes sont renforcées et portées de 14% du PIB en 2022 à 20% du PIB en 2025 et 25% du PIB en 2028.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un cadre de fiscalité verte : <ol style="list-style-type: none"> 27) Organiser un dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre de fiscalité verte : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures incitatives pour les investissements destinés à atténuer les émissions de gaz à effet de serre ou à réduire la consommation d'énergie ▪ Taxes sur les émissions de CO2 et sur l'utilisation de technologies grandes consommatrices d'énergie. ▪ Taxes sur les entreprises qui produisent des déchets chimiques et plastiques 28) Produire et valider une feuille de route correspondante pour la mise en œuvre de cette fiscalité verte. • Mise en place d'un cadre fiscal orienté vers les personnes physiques et les petites entreprises informelles individuelles en vue d'élargir l'assiette fiscale : <ol style="list-style-type: none"> 29) <u>Instituer et opérationnaliser un système efficient d'impôt sur les revenus des personnes physiques</u>, en attribuant à tout congolais un identifiant fiscal spécifique pour le paiement de tous ses impôts tant sur les revenus du travail que sur les revenus tirés des actifs diversifiés et d'autres sources légales. Dématérialiser le processus de paiement de cet impôt et instituer un mécanisme de suivi et de contrôle automatique, à l'intérieur comme aux frontières nationales ; 30) <u>Attribuer à toutes les petites entreprises informelles des identifiants</u> et des numéros impôts numériques. Dématérialiser le processus de paiement et instituer un système de contrôle permanent ponctuel. • Améliorer le rendement de la TVA et de la fiscalité minière : <ol style="list-style-type: none"> 31) <u>Recadrer la réforme de la TVA sur base des recommandations de l'assistance technique du FMI & des PTFs</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ TVA comptable sur les importations des sociétés minières afin de restaurer la chaîne de collecte de la TVA et éliminer les exonérations ; 	<p>LEAD : MoFin</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COREF • MoBudget, • MoDecentr • PNUD • UE • BM • BAD • FMI • DGI • DGRAD • DGDA • FEC 	X	X			





		<p>l'inventaire effectué ;</p> <p>43) Réviser le seuil pour les importations quotidiennes pour éviter le fractionnement des importations et l'évasion des droits ;</p> <p>44) Rationaliser les charges non fiscales en regroupant toutes les dispositions et les lois sectorielles dans un seul document.</p> <p>45) Réduire sensiblement les charges non fiscales et faire adopter le plan de rationalisation par le gouvernement ;</p> <p>46) Etendre la rationalisation des taxes aux ETD et aux provinces ;</p> <p>47) Rationaliser les charges parafiscales des comptes spéciaux et des budgets annexes ;</p>		X	X			
	<p>Productivité et efficacité de l'administration fiscale renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale : 48) Réviser le cadre et structure organique des trois administrations fiscales par l'instauration de la fonction d'audit interne ; 49) Implanter les postes comptables devant constituer le réseau comptable des administrations financières (Réseau comptable du trésor Public) ; 50) Renforcer la performance de l'administration fiscale avec une répartition équitable des primes et en développant des contrats de performance tout en renforçant le système de l'évaluation de la performance individuelle ; 51) Renforcer le système de passation de marchés publics en privilégiant les appels d'offres 52) Restaurer la fonction comptable de l'Etat à travers la création de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) 53) Renforcer les capacités humaines (techniques) et institutionnelles des administrations publiques (Directions des études et planification) dans le domaine d'évaluation physique, financière et d'impact environnemental des projets de développement. 	<p>LEAD : MoFin</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COREF • MoBudget, • MoDecentr • PNUD • UE • BM • BAD • FMI • DGI • DGRAD 	X	X			





	<p>Des espaces budgétaires sont libérés pour soutenir les dépenses sociales et les investissements porteurs de croissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques en vue de libérer de l'espace budgétaire nécessaire pour financer les priorités sociales et les investissements de soutien à la croissance : <ul style="list-style-type: none"> 54) Rationaliser la masse salariale de l'administration publique en consolidant le système de paiement des salaires des fonctionnaires et agents des carrières de l'Etat : poursuivre la réforme engagée de l'administration publique ; harmoniser les primes et éliminer les agents fictifs ; 55) Rationaliser les subventions pétrolières en reformant en profondeur la structure de prix des carburants, en concertation avec la profession pétrolière, sur base d'un audit des charges des sociétés commerciales et de logistique pétrolière, conduit par un cabinet indépendant ; 56) Publier le rapport de certification des stocks de perte et de manque à gagner existant à payer aux sociétés pétrolières pour 2022 et procéder à leur paiement ; 57) Reformuler le système de retraite des fonctionnaires, contrôler les transferts gouvernementaux et assurer leur viabilité à long terme ; 58) Limiter le recours aux procédures d'urgence et rétablir la bonne utilisation de la chaîne de la dépense publique ; 59) Sur base de l'espace budgétaire libéré, poursuivre l'instauration de la gratuité de l'enseignement par la régularisation de la situation des enseignants, la formation permanente de ces derniers, et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, ainsi que des infrastructures scolaires ; 60) Assurer la part de financement du pays à GAVI. 	<p>LEAD : MoFin MoBudget</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COREF • MoDecentr • PNUD • UE • BM • BAD • FMI • DGI • DGRAD 	<p>X</p>	<p>X</p>			
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gestion et la coordination du processus budgétaire : <ul style="list-style-type: none"> 61) Renforcer la crédibilité budgétaire, notamment par une meilleure coordination interinstitutionnelle pour la formulation du cadre macroéconomique et la prévision des ressources budgétaires ; 62) Améliorer la gestion de la trésorerie grâce à un cadre institutionnel plus solide et des plans de trésorerie améliorés ; 63) Inventorier et consolider tous les comptes publics, y compris ceux relatifs aux comptes spéciaux et budgets annexes, en vue de la mise en place du compte unique du Trésor à la BCC ; 64) Renforcer la chaîne des dépenses et limiter le recours aux procédures 	<p>LEAD : MoFin MoBudget</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • COREF • MoDecentr • PNUD • UE 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>			





		<p>avec les normes de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumettre au Parlement des amendements au cadre de déclaration de patrimoine afin de renforcer l'efficacité des mesures relatives aux personnes politiquement exposées ; ▪ Mettre en place une juridiction spéciale de répression des crimes économiques et de lutte contre les flux financiers illicites des capitaux ; ▪ Lancer le premier cycle du mécanisme d'examen de la CNUCC et criminaliser les actes de corruption, conformément à cette convention. 						
SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	P.2.1.b : Améliorer la mobilisation des financements privés internes pour soutenir la mise en œuvre des ODD et le développement des projets privés structurants.	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	2 0 2 3	2 0 2 4	2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7
Interne privée	Le crédit à l'économie est portée de 8% du PIB en 2021 à 25% du PIB d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les banques et les institutions financières nationales pour soutenir le développement du secteur privé et la mise en œuvre de l'agenda national de développement : <ul style="list-style-type: none"> 85) <u>Renforcer le cadre de supervision bancaire fondé sur les risques et la surveillance des banques :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer avec l'assistance technique du FMI les meilleures pratiques de surveillance et les mesures réglementaires appropriées utilisées dans des périodes exceptionnelles ; ▪ Adopter toutes les mesures nécessaires et les moyens existants pour recapitaliser les banques vulnérables ; ▪ Appliquer les meilleures options de résolution des banques en faillite avec le concours du FMI ; ▪ Soumettre la nouvelle loi sur les banques commerciales au Parlement, incluant les commentaires du FMI = moderniser le secteur bancaire à l'avenir ; ▪ Effectuer un diagnostic détaillé du secteur bancaire et développer une stratégie avec les priorités de l'assistance technique pour les années à venir 86) <u>Adopter de nouveaux instruments et outils monétaires pour moderniser le cadre de la politique monétaire et assurer la stabilité des prix, avec l'assistance technique du FMI :</u> 	LEAD : MoECO MoFIN BCC APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • ACB • FEC • COPEMECO • COREF • ANAPI • PNUD • UE • BM • BAD • UNECA • UNCDF • ONUFEMME 	X	X			





		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'autonomie financière de la BCC en restructurant la dette publique avec la BCC et en mettant en œuvre le plan de recapitalisation approuvé par le Parlement. <p>89) <u>Réduire le cout du capital en imprimant une pression à la baisse sur les taux d'emprunts bancaires de moyen et de long terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auditer les couts de structure des banques commerciales en vue d'évaluer leur contribution à la fixation des taux débiteurs des banques commerciales et réglementer en conséquence ; ▪ Redonner au taux directeur de la banque centrale son rôle et sa fonction d'orientation des taux des banques commerciales ; ▪ Favoriser les investissements de moyen et de long terme en monnaies nationales en mettant en place un système de notation souveraine de la dette en monnaies nationales ; ▪ Développer des politiques de réduction de risque crédit. <p>90) <u>Soutenir l'innovation dans le secteur financier par l'intermédiaire de la banque centrale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir le développement du franc congolais numérique pour réduire les couts de transaction et faciliter les échanges ; ▪ Soutenir le développement de l'argent mobile et d'autres services fintech, qui jouent un rôle important, particulièrement dans les zones rurales ; ▪ Réduire la vulnérabilité des banques aux Cyber-risques et aux défaillances des technologies de l'information ; ▪ Améliorer la réglementation et les procédures relatives aux services bancaires mobiles. ▪ Créer un marché financier en RDC en commençant le segment des titres & obligations privées pour soutenir le financement des entreprises privées. <p>91) <u>Mobiliser les investisseurs institutionnels financiers et tirer parti des fonds de pension :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les fonds dormant des acteurs institutionnels financiers nationaux (CNSS, Assureurs, FPI, etc.) pour financer les secteurs public & privé à travers l'achat des obligations d'Etat et des obligations des sociétés privées. ▪ Renforcer la gouvernance des fonds de pension et établir un cadre réglementaire pour s'assurer que les fonds de pension sont investis dans des domaines à haut rendement social, financier et économique 		X	X					
--	--	--	--	---	---	--	--	--	--	--





		et ne sont pas détournés vers des projets improductifs. A cet égard, l'Etat peut mettre en place un cadre réglementaire qui précise les domaines dans lesquels les fonds de pension devrait être autorisés à investir et les instruments requis.						
	Le taux d'investissement privé interne est augmenté.	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès du secteur privé au crédit (en particulier les PME) : <ul style="list-style-type: none"> 92) Mettre en place et opérationnaliser un Fonds de garantie en faveur du secteur privé investissant dans le financement des projets structurants à fort impact sur la croissance et le développement ; 93) En lien avec le point 91, mettre en place un cadre permettant de mobiliser les fonds dormant des acteurs institutionnels financiers nationaux pour garantir les crédits bancaires du secteur privé suivant les modalités à définir par l'Etat et ces acteurs institutionnels financiers ; 94) En lien avec le point 88, réduire le cout de financement des PME en plafonnant les taux d'intérêt de long terme adressés aux PME pour leurs projets d'investissement productif (exemple dans l'agriculture, la pêche et l'élevage) ; 95) <u>Renforcer l'inclusion financière notamment par le biais de produits et services FinTech et la microfinance :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restructurer et renforcer le Fonds de Microfinance (FNM) et les institutions de microfinance (IMF), qui ont un grand potentiel pour soutenir l'inclusion financière ; ▪ Permettre à la population d'accéder à la bonne information et aux technologies de communication ; ▪ Promouvoir l'éducation financière pour renforcer la confiance dans les produits et services financiers, en particulier en la monnaie locale 	LEAD : MoECO MoFIN BCC APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • DGI • ACB • FEC • FNM • UNCDF • FMI • COREF • ANAPI • UE • UNECA • PNUD 	X	X			
	Le risque pays est maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre de politiques pour améliorer le climat des affaires et des investissements, en vue d'améliorer l'attractivité du pays et réduire le risque pays, dans la perspective de mobilisation accrue des ressources. <ul style="list-style-type: none"> 96) <u>Rationaliser les textes légaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre un système de collecte des impôts juste et prévisible ; ▪ Améliorer le fonctionnement du système de résolution des litiges commerciaux et de protection des droits de propriété (le Gouvernement a adopté une feuille de route à ce sujet, suivi par le 	LEAD : MoECO MoFIN BCC APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • ACB • FEC • UNCDF 	X	X			





		<p>Ministère du Plan)</p> <p>97) Finaliser les réformes de gouvernance et de climat des affaires repris dans la feuille de route de l'ANAPI (Ministère du Plan)</p> <p>98) <u>Parachever la réforme des entreprises publiques</u>, y compris par une nouvelle évaluation de la justification de la propriété de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envisager sérieusement un désengagement effectif de l'Etat de toutes les activités pour lequel ce dernier ne détient aucun avantage comparatif par rapport au secteur privé ; ▪ Organiser des audits organisationnels, fonctionnels, juridiques.... des entreprises restructurées et leur ouvrir des opportunités de PPP ; ▪ Donner des garanties de respect du cadre légal et réglementaire relatif à l'exercice de l'activité économique en RDC (sécurité juridique) ; ▪ Lutter efficacement contre la corruption dans les administrations publiques, principalement dans celles impliquées dans la création et le développement des micros, petites et moyennes entreprises etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • FMI • COREF • ANAPI • UE • UNECA • PNUD • Chine • JICA • KOICA 	X	X			
SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	<p>P.2.2.a : Améliorer la mobilisation des financements extérieurs publics pour soutenir la mise en œuvre de l'agenda national de développement axé sur les ODD.</p>	<p>RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE</p>	2 0 2 3	2 0 2 4	2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7
<p>Internationale publique</p>	<p>Le volume et l'efficacité de l'aide publique au développement sont améliorés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la mobilisation (volume) et l'efficacité (impacts sur les populations & le pays) de l'aide publique au développement : 99) <u>Opérationnaliser le plan d'actions de la Politique Nationale de l'Aide adoptée en décembre 2021 par le Gouvernement congolais :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le leadership gouvernemental dans la mobilisation, la gestion, la coordination et l'orientation de l'aide ; ▪ Renforcer l'alignement de l'APD aux priorités nationales de développement, en particulier aux ODD transformationnels ▪ Promouvoir l'utilisation des systèmes nationaux ; ▪ Promouvoir la transparence et la prévisibilité de l'aide ; ▪ Renforcer les mécanismes de suivi-évaluation des flux d'aide ; ▪ Tisser des relations solides avec les différentes agences d'APD, y compris les donateurs existants de l'OCDE, et les nouveaux donateurs, tels que la Chine, l'Inde, la Suède, etc. ▪ Coordonner efficacement la communauté des donateurs actifs en 	<p><u>LEAD</u> : MoPL MoFIN MoFA</p> <p><u>APPUI</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PGAI • UE • ANABEL • FMI • COREF • COPIREP • MoPortef • MoBudget 	X	X			





		<ul style="list-style-type: none"> • Développer des initiatives de renforcement de la coopération Sud-Sud <ul style="list-style-type: none"> 104) Identifier et exploiter les opportunités de coopération Sud-sud, notamment dans les domaines agricole, pêche, élevage, industriel, etc. 105) Conduire des études de faisabilité pour créer un marché financier au niveau national et/ou régional 106) Mener des évaluations/audits des cas de coopération Sud-Sud et exploiter les leçons apprises (cas de succès et/ou d'échecs) 	LEAD : <ul style="list-style-type: none"> • MoFin APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • MoFA • MoIntReg • UNECA • PNUD 	X	X			
	Accroître le volume des crédits concessionnels pour financer le développement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la mobilisation de financement (concessionnel) auprès des Banques Multilatérales de Financement : <ul style="list-style-type: none"> 107) <u>Renforcer l'engagement et le partenariat stratégique avec les Banques Multilatérales de Développement et développer des objectifs de financement précis ;</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Négocier les cadres de coopération avec les partenaires au développement pour revoir/réduire les conditionnalités aux dons et/ou emprunts et orienter les ressources vers les programmes et projets structurants qui soutiennent la croissance et renforcent la résilience économique et sociale du pays; ▪ Négocier la pérennisation des financements concessionnels à l'effet de garantir la soutenabilité de la dette/et le financement des secteurs porteurs de croissance. 108) Groupe de la Banque Mondiale : Négocier un accroissement des engagements de la BM pour les prochains cycles de planification et orienter ces nouveaux engagements vers la construction des infrastructures de soutien à la croissance. 109) Banque Africaine de Développement (BAD) : Tirer parti de garantie de la banque africaine de développement et de son expertise pour mobiliser des capitaux privés, pour le financement du secteur privé et le développement des projets structurants. 	LEAD : MoPL MoFIN MoFA APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • COREF • UNECA • PNUD • CHINE • BANQUE ISLAMIQUE 	X	X	X		





		110) Autres institutions de financement de développement : développer des partenariats avec d'autres institutions de financement de développement pour accroître le volume de financement privé et public : Banque Islamique, Banque Chinoise de Développement,						
SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	P.2.2.b. : Renforcer la mobilisation des financements extérieurs privés pour soutenir la mise en œuvre de l'agenda national de développement axé sur les ODD.	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	2 0 3	2 0 4	2 0 5	2 0 6	2 0 7
Internationale privée	Les IDEs, les prêts auprès des banques internationales privées et la politique d'investissement sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement directs étrangers (IDE) /banques Internationales / Politique d'investissement/ renforcés : <ul style="list-style-type: none"> 111) Renforcer les missions et les capacités techniques de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) 112) Evaluer l'efficacité des incitations fiscales dans la mobilisation des investissements directs étrangers qui contribuent aux objectifs nationaux de développement durable. 113) Réduire le risque pays en mettant en route l'ensemble de réformes du climat des affaires et des investissements portées par ANAPI. 114) Créer une Agence de crédit à l'exportation afin d'attirer des financements bancaires internationaux. 	LEAD : MoPL MoFIN MoFA APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • MoECO • ANAPI • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • UNECA • FEC 	X	X	X		
	Financement pour les petites et moyennes entreprises et les start-up disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en capital-risque et investissement providentiel développés : <ul style="list-style-type: none"> 115) Mettre en place un cadre d'incitations encourageant l'investissement en capital-risque (<i>financement des jeunes entreprises innovantes à haut potentiel de croissance</i>) et l'investissement providentiel (<i>apport des capitaux à une entreprise ou un start up en échange d'une dette convertible ou de capitaux propres</i>) ; 	LEAD : MoPL MoFIN MoECO APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI 	X	X	X		





		<p>126) Implement an active remittance marketing strategy, including regular marketing events;</p> <p>127) Advance Remittance Policy and Diaspora Commission by using digital technology and Congolese missions abroad to identify, expand and regularly engage the diaspora network;</p> <p>128) Develop options for using appropriate incentives for diaspora investments.</p> <p>129) Develop and expand financial instruments, products and platforms for diaspora remittances;</p> <p>130) Attract other service providers to the Congolese market to reduce transaction cost of remittances</p>						
SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	Pilier 3 : Financements Innovants : Mobiliser et optimiser de nouvelles sources et opportunités de financements pour offrir au secteur privé et au pays un accès accru et durable au financement.	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	2 0 2 3	2 0 2 4	2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7
	Renforcer le cadre d'attractivité des partenariats publics-privés (PPP).	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat Public Privé : Renforcer le cadre de partenariat public-privé (PPPP) pour accélérer les investissements en infrastructures de soutien à la croissance : <p>131) Evaluer le cadre légal et institutionnel et réglementaire des PPPs (loi n° 18/016 du 19 juillet 2018) pour identifier les contraintes et défis qui contrarient la mise en route efficace de ladite loi et proposer des recommandations, réformes, et pistes susceptibles d'une part, de favoriser le développement des PPP en tant qu'instrument de financement du développement, en particulier des infrastructures structurantes et, d'autre part, d'aligner le cadre juridique des PPP sur les priorités de développement du pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> Conduite d'une étude robuste d'évaluation de la mise en œuvre de la loi n°18/016 du 19 juillet 2018 ; Définition et application de critères de 'PPP durables' comme levier pour l'offre équitable des services et booster le développement 						





<p>Rendre les ressources de la diaspora un levier de financement de développement.</p>	<p>• Transferts des fonds de la Diaspora et des Migrants renforcés</p>	<p>LEAD : MoPL</p> <p>MoFIN</p> <p>MoFA</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • UNECA 	X	X	X				
	121) Develop the diaspora investment trust fund by setting priorities, marketing it with the diaspora community, allocating financing, and reporting on its use and SDG impacts								
	122) Strengthen understanding of linkages to remittances, create a pipeline of investable opportunities: and increase transparency, quality and structuring of transactions and focusing on marketing the socio-economic and emotive narrative;			X	X	X			
	123) Work with money transmitters to cut remittance transaction costs and encourage increased competition among service providers;			X	X	X			
	124) Analyse and report on remittance financing use and SDGs appropriately			X	X				
	125) Identify financing priorities that are aligned with diaspora priorities and direct diaspora investment ;			X	X				
	126) Implement an active remittance marketing strategy, including regular marketing events;			X	X				
	127) Advance Remittance Policy and Diaspora Commission by using digital technology and Congolese missions abroad to identify, expand and regularly engage the diaspora network;			X	X				
	128) Develop options for using appropriate incentives for diaspora investments.			X	X				
	129) Develop and expand financial instruments, products and platforms for diaspora remittances;			X	X				
	130) Attract other service providers to the Congolese market to reduce transaction cost of remittances			X	X				





SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	Pilier 3 : <u>Financements Innovants</u> : Mobiliser et optimiser de nouvelles sources et opportunités de financements pour offrir au secteur privé et au pays un accès accru et durable au financement.	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE					
			2 0 3	2 0 4	2 0 5	2 0 6	2 0 7	
	Renforcer le cadre d'attractivité des partenariats publics-privés (PPP).	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat Public Privé : Renforcer le cadre de partenariat public-privé (PPPP) pour accélérer les investissements en infrastructures de soutien à la croissance : <ul style="list-style-type: none"> 131) Evaluer le cadre légal et institutionnel et réglementaire des PPPs (loi n° 18/016 du 19 juillet 2018) pour identifier les contraintes et défis qui contrarient la mise en route efficace de ladite loi et proposer des recommandations, réformes, et pistes susceptibles d'une part, de favoriser le développement des PPP en tant qu'instrument de financement du développement, en particulier des infrastructures structurantes et, d'autre part, d'aligner le cadre juridique des PPP sur les priorités de développement du pays. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduite d'une étude robuste d'évaluation de la mise en œuvre de la loi n°18/016 du 19 juillet 2018 ; ▪ Définition et application de critères de 'PPP durables' comme levier pour l'offre équitable des services et booster le développement économique et social, à travers la prise en compte de facteurs tels que l'emploi, l'équité sociale, la promotion de groupes vulnérables, la protection de l'environnement, etc. : ▪ Mise à niveau des standards et critères de sélection de partenariats ainsi que des études d'impacts environnementaux correspondants, selon les normes internationales appliquées par les principaux PTFs (Banque Mondiale) 132) Renforcer les capacités des services administratifs et d'experts institutionnels dans la conduite des négociations et de gestion des contrats des PPP ; 133) En lien avec le point 131, engager, en attendant, un cabinet national ou international de renom pour négocier et/ou gérer pour compte de la République des contrats des PPPs dans des secteurs identifiés 	LEAD : MoPL MoFIN MoECO APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • UNECA • PNUD 	X	X			
				X	X			
				X	X			





		(Infrastructures énergétiques, portuaires & aéroportuaires, ponts, routes, entretien voies navigables, développement des zones économiques industrielles, des ports secs,).						
Mobilisation des financements climatiques à échelle.	<ul style="list-style-type: none"> Finance climatique : mobiliser à échelle le financement climatique du Fond Vert pour le Climat (FVC) pour financer la CND : <ol style="list-style-type: none"> 134) Évaluation approfondie des principales contraintes (financières, techniques, juridiques, capacités et de gouvernance) pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer le processus d'accréditation de la structure administrative attitrée (du ministère de l'environnement) comme entité nationale au FVC, ainsi que l'identification d'autres candidats potentiels à l'accréditation. ▪ Etablir un Plan d'Investissement Climat pour développer un portefeuille stratégique de projets concrets et bancables pour mobiliser à échelle le financement climatique du FVC 135) Renforcer les capacités pour répondre aux normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et le genre du FVC. 136) Créer un Fonds national climat chargé de canaliser les ressources climat vers le financement des projets de préservation de l'environnement = les investissements dans les énergies renouvelables en faveur des populations ; 137) Solliciter l'appui technique de la BAD (à travers le Fonds pour l'énergie durable ou Sustainable Energy Fund for Africa, SEFA) pour monter et mettre en œuvre des projets de qualité et bancables visant à lutter contre les effets néfastes du changement climatique et à réduire la dépendance aux combustibles fossiles. 	LEAD : MoEnV MoFIN MoFin APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • COREF • UE • UNECA • PNUD • PNUE • FONARED 	X	X				
Marché carbone dynamisé et ressources y mobilisées contribuent à soutenir le développement de l'économie verte en RDC.	<ul style="list-style-type: none"> Finance carbone : Mise en place d'un marché carbone pour monétiser la séquestration de carbone nette de la RDC. <ol style="list-style-type: none"> 138) Créer un marché carbone dynamique en tant qu'une des stratégies robustes de mobilisation des ressources pour financer le développement durable. Mobiliser à cet égard un cabinet d'études national ou international pour conduire le processus de mise place de ce marché, avec l'appui technique et financier des partenaires au développement dont le PNUD et le PNUE. 	LEAD : MoEnv MoFIN MoPlan APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • PNUE • PNUD • WB 	X	X	X	X		





		139) Mettre en place de mesures pertinentes notamment l'institution de la taxe carbone et la création de l'autorité de régulation du marché de carbone.	<ul style="list-style-type: none"> • FMI • BAD • COREF • UE • UNECA • FONARED 	X	X				
Ressources financières additionnelles mobilisées pour soutenir le développement et la mise en œuvre des ODD.	<ul style="list-style-type: none"> • Autres sources de financement innovant (MCC, Banque Islamique, Banque Chinoise de développement,) : Renforcer la qualité de la gouvernance politique, institutionnelle, économique et sociale en vue de l'éligibilité à l'endettement extérieur favorable auprès de nouveaux partenaires et bailleurs de fonds. <ul style="list-style-type: none"> 140) Conduire des réformes sur la qualité des institutions et des politiques (CPIA) pour accroître le score et le classement du pays ; 141) Conduire le paquet des réformes requises pour l'éligibilité de la RDC au financement du Millenium Corporation Challenge (MCC) 142) Répondre aux exigences de nouveaux paradigmes d'allègements/suspensions/ prolongation/ de la dette 143) Développer des portefeuilles des projets structurants à soumettre au financement de nouveaux bailleurs de fonds (Banque islamique, Banque chinoise d'investissement, ...). 	<p>LEAD : MoPL</p> <p>MoFIN</p> <p>MoFA</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • UNECA • PNUD • Chine • Bq Islamique 	X	X	X				





		<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilisation du capital naturel : <ul style="list-style-type: none"> 144) Évaluation des services écosystémiques fournis par la RDC à la planète ; 145) Cartographie des services écosystémiques actuels en RDC ; 146) Identification des besoins en renforcement des capacités des institutions environnementales et de la DG Statistique pour systématiser l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux ; 147) Lancement d'un plaidoyer pour l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux de la RDC afin d'augmenter le PIB et assouplir mécaniquement le ratio Dette/PIB. 	LEAD : INS APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • MoFIN • MoPLA • UNECA • PNUD • PNUD 	X	X				
SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	Pilier.4 : Renforcement de la gouvernance et de la coordination pour mieux piloter le processus de planification du développement pro-ODD, mobiliser les financements diversifiés et aligner ces financements sur les priorités de développement.	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	2	2	2	2	2	2
				0	0	0	0	0	0
				2	2	2	2	2	2
				3	4	5	6	6	7
	Les capacités institutionnelles et le leadership des gouvernements central, des provinces et des ETD pour piloter le processus de développement, mobiliser le financement et aligner ce financement sur les priorités de développement sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de gestion, de pilotage et de coordination du processus de planification axés sur les résultats et de mobilisation & d'alignement des ressources sur les priorités de développement : <ul style="list-style-type: none"> 148) Les cadres institutionnels de pilotage et de coordination du processus de planification à l'échelle nationale, provinciale et locale sont mis en place et opérationnalisés ; 149) Les mécanismes national et provinciaux de gestion et de coordination de l'aide au développement sont mis en place et rendus opérationnels ; 150) Les dispositifs de passation des marchés publics au niveau central et provincial sont renforcés ; 151) Les mécanismes de reddition des comptes aux niveaux national et provincial sont renforcés. 152) Les systèmes locaux d'administration fiscale et de comptabilisation des dépenses pour une meilleure transparence et reddition des comptes sont améliorés ; 153) Les comités locaux de paix et de développement (CLPD) fonctionnant de facto comme des assemblées à l'échelle des ETD sont mis 	LEAD : MoPL MoFIN MoBudg APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • UNECA • PNUD • ONUFEMMES 	X	X	X			
				X	X	X			
				X	X	X			
				X	X	X			
				X	X	X			
				X	X	X			





		en place et rendus opérationnels.					
	La coordination des interventions des partenaires au développement à l'échelle nationale, provinciale et locale est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le mécanisme de coordination des Groupes Thématiques « Gouvernement -Partenaires » pour le financement du développement et la mise en œuvre de l'agenda national de développement : <ul style="list-style-type: none"> 154) Elaborer une nouvelle charte de concertation /partenariat Gouvernement-PTFs ; 155) Instituer de réunions de concertation semestrielles au plus haut niveau entre les PTFs et le Gouvernement (Premier Ministre) ; 156) Systématiser le principe de l'alignement des stratégies et programmes pays des bailleurs sur les priorités nationales et le Cadre national de financement intégré (CNFI) du développement ; 157) Redynamiser les groupes thématiques sectorielles et instituer de réunions thématiques sectorielles trimestrielles. 	LEAD : MoPL MoFIN MoFA APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • UNECA • PNUD 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre de dialogue & de partenariat public -privé : Gouvernement – Fédération des Entreprises du Congo : <ul style="list-style-type: none"> 158) Elaborer un nouveau cadre de dialogue politique et de partenariat « Gouvernement-Secteur privé » ; 159) Instituer de réunions de concertation semestrielles au plus haut niveau entre le secteur privé et le Gouvernement autour des thématiques de développement du secteur privé ; 160) Instituer de réunion thématiques sectorielles de concertation tous les deux mois entre les ministres sectoriels et le secteur privé ; 161) Renforcer le mécanisme de participation du secteur privé à la conception et la mise en œuvre de l'Agenda national de développement. 	LEAD : MoPL MoFIN APPUI : <ul style="list-style-type: none"> • FEC • WB • FMI • BAD • PNUD • UE 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre de dialogue & de partenariat avec la société civile (ONGs et autres) dans le processus de conception et de formulation des cadres de planification du développement à tous les niveaux et dans le 	LEAD : MoPL MoFIN APPUI :	X	X		



		<p>financement et de mise en œuvre des programmes et projets communautaires :</p> <p>162) Recartographier l'ensemble des ONGs de développement et leurs capacités et secteurs d'activités ;</p> <p>163) Renforcer la transparence et les résultats des financements publics et des partenaires au développement adressés aux ONGs ;</p> <p>164) Organiser un Forum national avec pour objectif la formulation d'une nouvelle charte plus dynamique, transparent et efficace pour encadrer les activités des ONGs et renforcer le respect des engagements mutuels des parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • UNECA • PNUD 	X						
SOURCES DE FINANCEMENT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	Pilier 5 : Renforcement du mécanisme de suivi & évaluation pour mieux aligner les flux de financement et les résultats de développement.	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	2 0 3	2 0 4	2 0 5	2 0 6	2 0 7		
	Cadres et dispositifs de suivi du processus de planification de développement à l'échelle nationale, provinciale et locale fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les cadres et dispositifs de suivi et évaluation du processus de planification du développement aux niveaux national, provincial et local ainsi que leur système d'information associé. 165) Les mécanismes(procédures) et dispositifs (cadres institutionnels ou Secrétariats techniques) de suivi et évaluation du processus de planification axé sur la performance et les résultats et des flux de financement à l'échelle nationale, provinciale et locale sont conçus, développés et rendus opérationnels ; 166) Les indicateurs de suivi des cadres de planification du développement (national, provincial et local) et leur base line sont définis ; 167) Les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et leur base line sont définis ; 168) Le système de gestion de l'information sur les indicateurs de développement et sur les flux de financement diversifiés et leurs plateformes numériques sont mis en place et rendus opérationnels. 	<p>LEAD : MoPL MoFIN</p> <p>APPUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • WB • FMI • BAD • PGAI • UE • UNECA • PNUD • PGAI • INS 	X	X	X				
				X	X	X				





- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté, Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Ministère des Affaires Sociales, Action humanitaire et Solidarité Nationale, Stratégie sectorielle de l'éducation et de formation 2016-2025, 2016
- Ministère de la Justice, Politique nationale de réforme de la Justice 2017-2026, mai 2017
- Ministère de la Justice, Plan d'actions prioritaires 2018-2022, février 2018
- Ministère des Affaires Etrangères, Rapport national d'évaluation de l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020, décembre 2019
- OCDE et PNUD. Rapport d'étape sur le Partenariat mondial : vers une coopération pour le développement plus efficace, 2020
- Organisation des Nations Unies/RDC, Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement 2020-2024, février 2020,
- Organisation des Nations Unies, Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement – Programme d'action d'Addis-Abeba, août 2015, Addis-Abeba
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Rapport de suivi : Moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire dans le cadre de la Covid-19, mai 2021,.....
- Organisation Internationale du Travail, L'état des lieux du système de formation professionnelle 1019-2019, 2020, 54 P.
- Organisation Mondiale de la Santé, Covid-19 : Comment l'OMS a soutenu la RDC, 2ème édition spéciale, mars 2021
- PNUD, Les Objectifs de développement durable, 2015
- Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport sur le développement humain 2020, 2021
- UKaid Elan RDC, Assurance inclusive en République Démocratique du Congo : Evaluation de l'Office de l'Environnement Réglementaire et Recommandations pour le développement du secteur, 2021
- UKaid ELAN RDC, Financement des PME, juillet 2021
- Unicef, USAID et INSS, Rapport final MICS-Palu 2018, décembre 2019
- UNESCO, ODD 4 République Démocratique du Congo, Profils pays,
- USAID, Stratégie de coopération pour le développement du pays-RDC 2015-2019, 2015
- Organisation mondiale de commerce (OMC) et OCDE, Cas d'expérience : Programme du cadre intégré renforcé (CIR) de la RDC, janvier 2011





ANNEXES STATISTIQUES

Tableau 1. : Principaux indicateurs économiques											
	2020		2021		2022		2023		2024	2025	
	FEC Juillet 21	Prel.	FEC Juillet 21	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	Proj.	Proj.	
PIB et prix											
PIB réel	1,7	1,7	4,9	5,4	5,6	6,4	6,6	6,9	6,7	6,8	
PIB (industries extractives)	9,7	9,7	11,0	11,3	7,9	10,4	7,5	9,9	7,6	6,9	
PIB (hors industries extractives)	-1,3	-1,3	2,2	2,9	4,5	4,5	6,2	5,4	6,2	6,7	
Déflateur du PIB	6,7	6,7	16,0	16,9	6,2	4,8	5,8	6,0	5,8	5,1	
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	11,4	11,4	9,4	9,0	6,4	5,6	6,6	6,2	6,4	6,0	
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	15,8	15,8	6,0	5,2	6,3	5,8	6,7	6,2	6,6	6,2	
Secteur extérieur											
Exportations de biens, f.à.b., à prix courants (US\$)	4,6	4,6	46,7	58,9	7,8	12,9	7,0	11,9	9,6	8,6	
Importations de biens, f.à.b., à prix courants (US\$)	-8,3	-8,3	54,1	52,6	7,2	13,5	7,2	11,0	10,3	9,3	
Volume des exportations	13,9	13,9	10,8	11,5	9,1	13,9	9,8	14,2	12,4	11,6	
Volume des importations	0,7	1,1	32,2	27,3	8,1	10,4	6,9	12,1	9,9	8,4	
Termes de l'échange (détérioration-)	1,9	3,1	19,1	19,9	0,6	-1,6	-1,4	0,7	-0,8	-1,5	
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets	36,4	38,1	18,7	36,4	13,7	29,3	13,3	23,7	23,0	20,7	
Avoirs intérieurs nets	8,3	7,6	5,3	-3,1	3,5	0,7	3,8	-6,1	-5,2	-3,3	
Crédit intérieur	12,4	13,2	6,2	0,8	6,3	2,1	6,4	20,8	7,5	7,2	
dont : créances nettes sur l'administration centrale	-0,1	0,0	0,6	-1,6	0,5	-0,1	0,6	1,3	1,8	1,5	
créances sur le secteur privé	12,0	12,4	5,6	1,6	5,8	1,8	5,9	19,5	5,7	5,7	





VAN de la dette (en % des exportations de biens et services)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Service de dette prévu (millions de US\$)	403	400	562	536	634	648	754	752	737	724
En pourcentage des exportations de biens et services	2,9	2,9	2,7	2,4	2,9	2,6	3,2	2,7	2,4	2,2
En pourcentage des recettes publiques	8,9	8,8	9,5	8,4	9,0	9,0	9,1	8,7	7,2	6,2
Taux de change (FCG pour 1 US\$)										
Moyenne annuelle	1 852	1 852
Fin de période	1 972	1 972
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de CGF)	90 181	90 181	109 699	111 135	123 052	123 932	138 800	140 387	158 430	177 771
PIB nominal (millions de US\$)	48 707	48 707	54 832	56 382	59 246	61 380	64 296	67 362	73 451	79 971
Sources: Autorités congolaises; projections et estimations FMI.										





Tableau 2 : Opérations Financières du Gouvernement Central, 2020-25 (en % du PIB)

	2020		2021				2022		2023		2024	2025
	FEC Juillet 21	year prel.	FEC Juillet, S1	S1 prel.	FEC Juillet 21	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	Proj.	Proj.
<i>Total des recettes et dons</i>	9,8	9,7	5,4	5,9	11,2	11,8	12,2	12,1	13,0	12,8	14,0	14,3
Recettes totales	8,7	8,7	5,1	5,4	10,2	10,8	11,4	11,2	12,2	12,2	13,4	14,1
Recettes fiscales	6,2	6,2	3,7	3,9	7,4	7,7	8,5	8,4	9,5	9,4	10,6	11,4
Impôts sur le revenu	2,6	2,6	1,9	2,0	3,5	3,5	4,0	3,8	4,1	4,4	4,4	5,1
Personnes physiques	1,2	1,2	0,7	0,7	1,4	1,4	1,5	1,3	1,5	1,3	1,3	1,3
Entreprises	1,0	1,0	1,1	1,2	2,0	2,0	2,3	2,2	2,3	2,8	2,9	3,6
Impôts indirects	2,8	2,8	1,6	1,6	3,4	3,3	3,8	3,7	4,4	4,1	4,9	5,0
TVA	2,2	2,2	1,2	1,3	2,6	2,6	2,9	3,0	3,3	3,2	3,7	3,8
Accises	0,6	0,6	0,4	0,3	0,7	0,6	0,9	0,7	1,1	0,9	1,2	1,2
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,8	0,8	0,3	0,3	0,5	0,9	0,7	0,9	1,0	1,0	1,3	1,3
Recettes non fiscales	2,4	2,4	1,4	1,5	2,8	3,0	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1,1	1,1	0,7	0,7	1,2	1,4	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
Redevances minières	0,7	0,7	0,3	0,4	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7
Redevance et rente pétrolières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Télécommunications	0,2	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
Dividendes des entreprises publiques	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Redevances versées à des ministères sectoriels	0,3	0,3	0,2	0,1	0,5	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4





Comptes et budgets spéciaux		0,9	0,9		0,4	0,6		0,9	1,1		0,9	1,0		0,8	0,9		0,9	0,9
Dons		1,0	1,0		0,2	0,5		1,0	1,1		0,8	1,0		0,8	0,6		0,6	0,3
Projet		0,9	0,8		0,1	0,3		0,7	0,9		0,3	0,5		0,3	0,3		0,3	0,2
Appui budgétaire		0,1	0,2		0,1	0,1		0,3	0,2		0,5	0,5		0,5	0,3		0,3	0,0
Dépenses		11,9	11,7		5,5	5,1		12,9	13,9		13,4	13,2		14,2	14,2		15,4	15,6
Dépenses courantes		9,6	9,6		4,6	4,3		9,5	9,7		9,4	9,3		9,6	9,4		9,4	9,1
Salaires		5,3	5,3		2,2	2,4		4,7	4,8		4,7	5,0		4,8	5,1		5,1	5,1
Intérêts exigibles		0,2	0,2		0,1	0,1		0,2	0,2		0,3	0,3		0,3	0,3		0,3	0,3
Extérieurs		0,1	0,1		0,0	0,0		0,1	0,1		0,1	0,1		0,1	0,1		0,1	0,1
Intérieurs		0,2	0,2		0,1	0,1		0,1	0,1		0,1	0,1		0,2	0,2		0,2	0,2
Biens et services		1,6	1,6		1,1	0,9		2,1	2,1		2,1	1,7		2,1	1,7		1,7	1,6
Subventions et autres transferts courants		2,5	2,5		1,2	1,0		2,4	2,6		2,3	2,3		2,4	2,2		2,3	2,1
Subventions (y compris remboursements de TVA)		1,5	1,5		0,6	0,4		1,4	1,4		1,3	1,1		1,4	1,2		1,2	1,0
Comptes et budgets spéciaux		0,9	0,9		0,6	0,6		0,9	1,1		0,9	1,0		0,8	0,9		0,9	0,9
Dépenses d'équipement		2,1	1,9		0,8	0,6		3,3	4,1		3,8	3,6		4,4	4,4		5,8	6,4
Financées sur ressources extérieures		1,8	1,6		0,5	0,6		2,6	3,0		1,8	1,8		1,7	1,7		1,7	1,5
Financées sur ressources intérieures		0,3	0,3		0,3	0,1		0,6	1,0		2,1	1,8		2,8	2,6		4,1	4,9
Dépenses exceptionnelles		0,1	0,1		0,1	0,1		0,1	0,1		0,1	0,3		0,1	0,5		0,1	0,1
Solde budgétaire global (base engagements)		-2,1	-1,9		-0,2	0,8		-1,7	-2,1		-1,2	-1,1		-1,1	-1,4		-1,4	-1,3
Solde budgétaire intérieur de base (base caisse)		-1,2	-1,2		0,2	0,9		0,0	-0,1		-0,1	-0,1		-0,2	-0,1		-0,2	0,1
Variation des arriérés (repaie-)		0,5	0,5		0,0	0,0		-0,2	0,0		-0,4	-0,4		-0,3	-0,4		-0,3	-0,3
Solde budgétaire intérieur (base caisse)		-0,7	-0,7		0,2	0,9		-0,1	-0,1		-0,5	-0,5		-0,5	-0,5		-0,5	-0,2
Solde budgétaire global (base caisse)		-1,6	-1,4		-0,1	0,8		-1,8	-2,2		-1,6	-1,5		-1,5	-1,8		-1,7	-1,6
Erreurs et omissions		0,1	-0,1		-0,1	0,0		-0,1	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0



Financement		1,5	1,5		0,2	-0,7		1,9	2,1		1,6	1,5		1,5	1,8		1,7	1,6
Financement intérieur		0,2	0,2		-0,2	-0,8		0,1	0,1		0,1	0,1		0,1	0,3		0,4	0,4
Financement extérieur		1,3	1,3		0,4	0,0		1,8	2,0		1,5	1,4		1,4	1,4		1,3	1,2
Prêts budgétaires (déboursements)		0,7	0,8		0,2	0,0		0,4	0,3		0,6	0,5		0,5	0,4		0,2	0,2
Prêts-projet (déboursements)		0,9	0,9		0,4	0,2		1,9	2,2		1,5	1,3		1,4	1,4		1,4	1,3
Amortissement de la dette extérieure		-0,4	-0,4		-0,2	-0,2		-0,5	-0,4		-0,5	-0,5		-0,5	-0,4		-0,3	-0,3
<i>Pour mémoire:</i>																		
Produit intérieur brut (en milliards de FCG)		90 181	90 181					109 699	111 135		123 052	123 932		138 800	140 387		158 430	177 771
Produit intérieur brut (en millions de dollars)		48 707	48 707					54 832	56 382		59 246	61 380		64 296	67 362		73 451	79 971
Recettes minières		2,6	2,6					3	3,3		3,5	4,0		3,6	4,4		4,5	5,2
Obligations financières intérieures cumulées et non payées		6,3	6,3					5	5,1		4,1	4,1		3,3	3,3		2,6	2,0





Tableau 2a. Opérations du gouvernement central – Préliminaire (Milliards de CDF, sauf indication contraire)

	2020	2021			2022	2023	2024	2025
	.	S1 .	S2 .	Année		Proj.		
Total des recettes et dons	8 785	6 520	6 620	13 140	15 008	18 008	22 199	25 500
Total des recettes fiscales et non fiscales	7 889	6 014	5 938	11 952	13 828	17 125	21 189	25 051
Recettes fiscales	5 634	4 328	4 265	8 594	10 371	13 264	16 826	20 262
Impôts sur le revenu	2 384	2 221	1 714	3 936	4 695	6 135	7 004	9 098
Personnes physiques	1 123	759	766	1 525	1 667	1 816	2 049	2 299
Sociétés et autres entreprises	876	1 343	856	2 199	2 751	3 999	4 590	6 389
Impôts sur les revenus de biens	386	120	92	212	277	320	365	409
Impôts sur les biens et services	3 250	2 107	2 551	4 658	5 676	7 129	9 821	11 164
Taxe sur la valeur ajoutée / Impôt sur le Chiffre d'affaires	2 019	1 397	1 534	2 931	3 671	4 515	5 911	6 776
Taxes d'accises	539	331	386	717	924	1 263	1 855	2 081
Taxes sur le commerce international	692	380	631	1 010	1 081	1 351	2 056	2 306
Recettes non-fiscales	2 159	1 686	1 672	3 358	3 456	3 861	4 364	4 790
Recettes des ressources naturelles et télécoms	1 019	827	678	1 505	1 521	1 839	2 101	2 336
Redevances minières	586	452	447	899	839	1 053	1 204	1 329
Redevances et loyers pétroliers	105	111	100	211	223	242	272	305
Taxes forestières diverses	98	63	13	76	88	106	120	134
Recettes Droits et licences divers des télécoms	178	157	93	250	291	348	404	454
Dividendes du portefeuille de l'État	52	44	25	69	80	90	102	114
Frais divers provenant des ministères sectoriels	267	178	291	469	644	660	742	832
Autres recettes non-fiscales	37	27	24	51	9	34	19	79
Frais de licence	3	2	3	4	1	1	0	3
Droits d'enregistrement foncier	0	0	0	0	6	9	8	34
Amendes et pénalités	34	25	22	47	2	24	11	42





Budgets annexes et comptes spéciaux	828	620	630	1 250	1 220	1 284	1 438	1 613
Autres recettes non-fiscales	45	61	73	134	72	77	83	7
Autres recettes - Compensation	97	0	0	0	0	0	0	0
Total des dons	896	505	683	1 188	1 180	883	1 009	449
Dons projets	713	367	580	947	576	436	532	394
	183	138	103	241	605	447	478	56
Dépenses totales	10 522	5 623	9 878	15 500	16 336	19 957	24 391	27 805
Dépenses courantes	8 690	4 812	6 005	10 817	11 479	13 178	14 967	16 233
Rémunération	4 758	2 617	2 667	5 284	6 185	7 186	8 109	9 099
Défense et anciens combattants	492	302	287	588	623	706	797	894
Sécurité intérieure	238	127	137	264	280	317	358	401
Autres	4 028	2 189	2 243	4 432	5 282	6 163	6 955	7 804
Frais financiers	219	103	119	222	323	406	501	566
Dette extérieure	48	33	47	80	141	186	222	243
Dette intérieure	171	71	71	142	182	220	278	324
Frais financiers	140	67	63	130	158	191	231	280
Biens et services	1 471	962	1 425	2 387	2 162	2 449	2 763	2 915
Charges communes	79	114	61	175	195	221	250	263
Institutions	582	493	311	804	896	1 015	1 146	1 208
Ministères	810	355	1 053	1 408	1 070	1 212	1 368	1 443
Transferts	742	510	989	1 499	1 406	1 639	1 907	1 804
Transferts divers	279	185	29	214	224	262	304	288
Transferts aux provinces et ETD (fonctionnement)	79	110	55	165	173	201	234	222
Transferts aux régions financière	383	214	906	1 120	1 009	1 176	1 369	1 294
Budgets annexes et comptes spéciaux	828	620	630	1 250	1 220	1 284	1 438	1 613
TVA remboursable	673	0	175	175	183	214	249	235
		0	0					





Dépenses en capital	1 734	691	3 829	4 520	4 452	6 116	9 252	11 435
Ressources extérieures	1 483	612	2 748	3 360	2 225	2 452	2 682	2 752
Ressources propres	251	78	1 081	1 159	2 227	3 664	6 570	8 683
Dépenses exceptionnelles	98	120	43	164	404	662	172	137
		0	0					
Solde budgétaire de base	-1 771	897	-3 258	-2 360	-1 327	-1 949	-2 193	-2 304
		0	0					
Solde budgétaire intérieur de base	-1 102	1 036	-1 145	-108	-142	-193	-297	241
		0	0					
Subventions du déficit de la BCC	0	0	0	0	0	0	0	0
		0	0					
Réduction des arriérés intérieurs	450	-13	-34	-47	-514	-514	-514	-514
		0	0					
Solde budgétaire global	-1 321	884	-3 292	-2 407	-1 841	-2 463	-2 706	-2 818
Solde budgétaire intérieur global	-1 552	1 049	-1 111	-62	372	321	217	755
Besoins de financement	1 393	-833	3 213	2 380	1 841	2 463	2 706	2 818
Financement total	1 393	-833	3 213	2 380	1 841	2 463	2 706	2 818
Financement intérieur	210	-870	986	116	153	434	701	691
Système bancaire	210	-870	986	116	153	434	701	691
BCC	213	-734	584	-150	-5	-5	-5	-5
dont financement FMI	-7	0	0	0	0	0	0	0
Banques commerciales	-4	-135	401	266	157	438	706	695
dont émission nette de bons du trésor	-4	-109	569	727	257	618	806	785
Financement extérieur	1 183	37	2 227	2 264	1 689	2 029	2 005	2 127
Nouveaux arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0





Emprunts budgets	731	0	301	301	667	629	324	333
Emprunts projets	770	245	2 169	2 414	1 649	2 017	2 151	2 358
Amortissement de la dette extérieure	-318	-208	-243	-450	-628	-617	-469	-564
<u>Pour mémoire</u>								
Produit intérieur brut (PIB)	90 181	111 135	123 932	140 387	158 430	177 771
Produit intérieur brut (PIB), millions USD	48 707	56 382	61 380	67 362	73 451	79 971
Sources : Données fournies par les autorités congolaises et estimations du FMI								





Table 3. Balance des Paiements, 2020-25 (présentation BPM6)

	2020	2021		2022		2023		2024	2025
	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-1 095	-1 136	-307	-1 088	-49	-975	27	267	301
Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires) [A]	-1 194	-1 297	-429	-1 388	-349	-1 314	-188	46	276
Balance des marchandises	1 923	1 943	3 802	2 206	4 185	2 313	4 853	5 150	5 437
Exportations de biens	13 789	20 225	21 910	21 804	24 744	23 324	27 681	30 336	32 954
Secteur extractif	13 597	19 999	21 682	21 538	24 476	23 012	27 368	29 970	32 528
Importations de biens	11 865	18 282	18 108	19 598	20 559	21 011	22 828	25 185	27 517
Biens d'équipement	5 201	7 629	8 264	8 224	9 333	8 797	10 441	11 442	12 430
Solde de services	-2 548	-2 621	-3 576	-2 706	-3 836	-2 796	-4 257	-4 673	-5 075
Revenu primaire	-1 274	-1 586	-1 804	-1 714	-1 719	-1 860	-2 021	-1 983	-1 999
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	705	967	1 149	827	1 021	1 030	1 237	1 552	1 939
Dons budgétaires	99	161	122	300	300	340	215	221	25
Solde du compte du capital [B]	626	197	188	-46	58	-39	-18	29	-24
Capacité (+) / Besoin (-) de financement [A + B]	-568	-1 100	-241	-1 434	-291	-1 353	-206	75	253
Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou FMI) [C]	262	1 576	1 689	1 909	779	1 765	755	670	309
Investissements de portefeuille	40	53	46	53	53	53	53	53	54
Investissements directs	-1 498	-1 623	-1 638	-1 647	-1 798	-1 704	-1 864	-1 924	-1 975
Passifs d'investissement direct	1 498	1 623	1 638	1 647	1 798	1 704	1 864	1 924	1 975
Autres Investissements	1 890	641	451	893	1 468	915	1 859	1 811	1 691
dont:									
Prêts budgétaires	766	1 049	1 224	875	817	891	968	997	1 061
Avoirs de réserve des banques commerciales (hausse = -)	2 289	1 387	2 607	1 168	2 800	1 335	3 050	3 050	3 000
Variation des réserves officielles (+ = hausse)	-169	635	2 830	578	1 056	475	707	729	539





Table 4. République démocratique du Congo : situation monétaire, 2020-25

	2020		2021		2022		2023		2024	2025
	FEC Juillet 21	Prel.	FEC Juillet 21	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	FEC Juillet 21	Proj.	Proj.	Proj.
Situation de la banque centrale										
Avoirs extérieurs nets	-823	-543	-406	1 521	-165	2 728	-129	3 314	4 446	5 903
Créances sur les non-résidents1/	1 448	1 700	2 795	7 544	4 125	9 915	5 339	11 736	13 707	15 325
Engagements envers les non-résidents	-2 272	-2 243	-3 201	-6 023	-4 290	-7 186	-5 468	-8 422	-9 261	-9 423
Avoirs intérieurs nets	4 478	4 199	5 026	3 664	5 555	3 469	6 410	3 387	2 914	2 193
Créances nettes sur l'administration centrale	2 298	2 318	2 298	2 168	2 298	2 163	2 298	1 743	1 738	1 733
Créances sur les banques commerciales	1 406	1 311	1 715	1 213	1 715	1 213	1 664	1 177	1 118	1 006
Autres postes (net)	726	534	961	247	1 487	57	2 390	429	17	-591
Base monétaire	3 655	3 655	4 619	4 885	5 390	5 897	6 281	6 401	7 060	7 796
Situation monétaire Intégrée										
Avoirs extérieurs nets	9 670	9 969	13 165	16 819	16 347	24 202	19 969	31 975	40 726	50 037
Banque centrale	-823	-543	-406	1 521	-165	2 728	-129	3 314	4 446	5 903
Banques commerciales	10 494	10 512	13 572	15 298	16 512	21 474	20 099	28 661	36 280	44 134
Avoirs intérieurs nets	8 995	8 829	9 993	8 239	10 811	8 422	11 833	6 412	4 437	2 948
Crédits intérieurs	9 600	9 701	10 755	9 851	12 214	10 370	13 965	17 173	20 031	23 272
Créances nettes sur l'administration centrale	2 159	2 178	2 267	1 879	2 389	1 849	2 538	2 282	2 983	3 674
Créances sur les autres secteurs	7 442	7 523	8 488	7 972	9 825	8 519	11 427	14 890	17 048	19 598
Autres postes nets	-605	-872	-762	-1 612	-1 403	-1 946	-2 132	-10 761	-15 594	-20 323





Passifs monétaires au sens large (M2)	18 665	18 797	23 158	25 161	27 158	32 735	31 802	38 089	44 874	52 707
Monnaie au sens étroit (M1)	3 417	3 424	4 405	4 858	5 216	6 246	5 692	6 568	7 390	8 132
Circulation fiduciaire	2 219	2 217	2 605	2 677	3 111	3 401	3 187	3 183	3 365	3 332
Dépôts à vue en CGF	1 197	1 207	1 799	2 180	2 105	2 844	2 505	3 385	4 025	4 787
Quasi-monnaie	15 249	15 373	18 753	20 303	21 941	26 489	26 110	31 522	37 484	44 575
Dépôts à terme en monnaie nationale	288	291	614	702	719	916	855	1 090	1 296	1 541
Dépôts en devises	14 960	15 082	18 139	19 601	21 223	25 573	25 255	30 432	36 188	43 034
	(Variation annuelle en %)									
Avoirs extérieurs nets	94,3	97,3	36,1	68,7	24,2	43,9	22,2	32,1	27,4	22,9
Avoirs intérieurs nets	13,4	12,4	11,1	-6,7	8,2	2,2	9,5	-23,9	-30,8	-33,6
Crédit intérieur	22,9	24,1	10,7	3,0	12,4	5,3	13,2	55,7	12,9	13,6
Créances nettes sur l'administration centrale	-0,6	0,3	5,0	-13,7	5,4	-1,6	6,3	23,5	30,7	23,2
Créances sur les autres secteurs	30,2	31,2	15,7	4,5	17,3	6,5	17,7	85,2	15,6	15,9
Autres postes (net)	825,5	511,1	25,9	84,7	84,1	20,7	52,0	453,1	44,9	30,3
Passifs monétaires au sens large (M2)	44,6	45,7	24,1	33,9	17,3	30,1	17,1	16,4	17,8	17,5
	(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large au debut de period)									
Avoirs extérieurs nets	36,4	38,1	18,7	36,4	13,7	29,3	13,3	23,7	23,0	20,7
Avoirs intérieurs nets	8,3	7,6	5,3	-3,1	3,5	0,7	3,8	-6,1	-5,2	-3,3
Crédits intérieurs	12,4	13,2	6,2	0,8	6,3	2,1	6,4	20,8	7,5	7,2
Créances nettes sur l'administration centrale	-0,1	0,0	0,6	-1,6	0,5	-0,1	0,6	1,3	1,8	1,5
Créances sur le secteur privé	12,0	12,4	5,6	1,6	5,8	1,8	5,9	19,5	5,7	5,7





Créances sur les sociétés non financières publiques	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,5	-0,1	0,6	1,3	1,8	1,5
Autres postes (net)	-4,2	-5,7	-0,8	-3,9	-2,8	-1,3	-2,7	-26,9	-12,7	-10,5
Passifs monétaires au sens large (M2)	44,6	45,7	24,1	33,9	17,3	30,1	17,1	16,4	17,8	17,5
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal (milliards CGF)	90 181	90 181	109 699	111 135	123 052	123 932	138 800	140 387	158 430	177 771
Vélocité (PIB/M2)	5	4,8	5	4,4	4,5	4,3	4,4	3,7	3,5	3,4
00	80	80,2	78	77,9	78,1	78,1	79,4	79,9	80,6	81,6
Dépôts en devises (pourcentage des dépôts)	91	91,0	88	87,2	88,3	87,2	88,3	87,2	87,2	87,2
Avoirs intérieurs nets BCC (milliards CGF)	4 478	4 199	5 026	3 664	5 555	3 469	6 410	3 387	2 914	2 193
Base monétaire (milliards CGF)	3 655	3 655	4 619	4 885	5 390	5 897	6 281	6 401	7 060	7 796

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.
1 / Comprend le reclassement des comptes pour se conformer aux normes de reporting du FMI.





Supervision

1	SEMme Judith SUMINWA TULUKA	Ministre d'Etat, Ministre du Plan
2	SEM Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI	Ministre des Finances
3	M. Bruno LEMARQUIS	Coordonnateur Résident du SNU en RDC
4	M. Damien MAMA	Représentant Résident du PNUD en RDC

Comité de Rédaction

1	Professeur François KABUYA	Consultat
2	M. Manu ESSIMBO	Consultat
3	M. Taïb DIALLO	Economiste Principal, PNUD/RDC
5	M. Jean AMISI	Economiste National, PNUD/RDC
6	M. Jean LUKAUSHA	Directeur de la DEME/ Ministère du Plan
7	Tavie MAKABI	Consultant, Artiste Designer et Infographiste

